

Compte-rendu d'activité **2016**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ
DE L'EURE



CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ



Le Compte-Rendu annuel d'Activité du Concessionnaire (CRAC) est établi conformément au cahier des charges de concession et comprend les éléments suivants :

Éditorial	4
Le service public de l'électricité	6
L'organisation du concessionnaire	8
Les chiffres clés de la concession	10

Compte-rendu de l'activité d'Enedis sur votre territoire **14**

1. La présence d'Enedis sur votre territoire	16
2. Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité	38
3. La proximité avec les clients	68
4. Les éléments financiers et patrimoniaux de la concession	92

Annexes au compte-rendu de l'activité d'Enedis **117**

Compte-rendu de l'activité d'EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur votre territoire **144**

1. Faits marquants 2016 et perspectives 2017	146
2. Les clients de la concession	160
3. La qualité du service rendu aux clients	168
4. La solidarité au cœur des valeurs et des engagements d'EDF	196
5. Les éléments financiers de la concession	212

Annexes au compte-rendu de l'activité d'EDF **215**

Concernant la mission confiée à Enedis,



Eric NAIZET
Directeur
Territorial
Normandie

Le compte-rendu annuel d'activité du concessionnaire est un document qui témoigne de notre engagement dans l'accomplissement de la mission de service publique de l'électricité qui nous est confiée. Il reflète les temps forts de l'année écoulée et les éléments chiffrés relatifs à l'exécution de ces missions.

En 2016, 94% des collectivités locales de Normandie nous ont exprimé leur satisfaction quant à la qualité avec laquelle nous avons distribué, exploité et compté l'électricité consommée par les clients.

Je retiendrai particulièrement pour la concession du département de l'Eure :

Nos actions aux services des citoyens au travers la signature de nombreuses conventions, la charte « Entreprises et Quartiers » d'Evreux Portes de Normandie, notre participation à la 8^{ème} Nuit de l'Oriental, le soutien à l'association Act'Eure au bénéfice de l'insertion professionnelle et la charte de proximité avec la ville de Louviers.

Le démarrage du déploiement du compteur communicant LINKY, un de nos engagements au **service de la transition énergétique**. C'est l'élément indispensable au client pour être informé de sa consommation en temps quasi réel et qui permet l'intégration des énergies renouvelables.

La réalisation des travaux de branchement, dans le cadre du projet conduit par le SIEGE, pour l'installation de 130 bornes de recharge pour les véhicules électriques (IRVE). Cet accompagnement traduisant **la bonne coopération au service du territoire**.

En 2017, Enedis sera présente pour servir vos initiatives dans une logique d'efficacité qui caractérise le service public que nous assurons depuis 70 ans, en privilégiant la proximité et la coopération avec les autorités organisatrices de la distribution publique de l'électricité.

Nous devons adapter le réseau pour accueillir les énergies renouvelables et identifier en temps réel, voire de façon prédictive, les événements tels que les pannes. Dans ce cadre, l'adoption de technologies innovantes à l'image du compteur communiquant LINKY et le déploiement de 3 millions d'unités d'ici à 2021 en Normandie, sera un enjeu majeur.

Le métier d'Enedis évoluera avec la territorialisation des politiques énergétiques. Les collectivités, les industriels et les 1 900 000 clients seront accompagnés, de façon adaptée, dans leur utilisation de l'énergie, qui sera de plus en plus diversifiée : autoconsommation, effacement, stockage, efficacité énergétique.

Concernant la mission confiée à EDF,

Votre concessionnaire EDF s'engage à vos côtés pour garantir un service de qualité dans le cadre de sa mission de fourniture d'électricité aux clients aux tarifs réglementés de vente.

Dans un contexte économique difficile pour un grand nombre de français, **la satisfaction de nos clients s'est maintenue à un très haut niveau, en 2016 encore**. Sur le marché des particuliers, ce sont neuf clients sur dix qui se sont déclarés satisfaits de leur fournisseur EDF, six sur dix se disant même très satisfaits. Cette performance est le fruit du travail quotidien de nos équipes, dont nos 5000 conseillers en Centre de Relation Client qui s'attachent à rendre un service de qualité avec le souci constant de s'améliorer.

Symbole de cette satisfaction client, EDF a obtenu, pour la deuxième année consécutive, le premier prix du Podium de la Relation Client BearingPoint – Kantar TNS, dans la catégorie « Entreprise de service ». Cette récompense illustre l'engagement d'EDF au service de ses clients, dans son exigence quotidienne pour les satisfaire, dans l'innovation numérique et dans les conseils personnalisés en faveur des économies d'énergie.

EDF a accentué son engagement dans la relation client numérique, avec ses sites internet, ses applications mobiles et un large éventail de fonctionnalités proposées aux clients. A titre d'exemple, le site internet particulier.edf.fr a fait peau neuve en 2016 : des améliorations ont été apportées, en particulier sur l'ergonomie et l'accès aux informations proposées aux clients.

La solution digitale d'EDF « e-équilibre », qui

aide les clients à mieux comprendre et à agir sur leur consommation d'électricité, a rencontré un franc succès avec un million de souscriptions enregistrées au niveau national en 2016. Des fonctionnalités supplémentaires sont maintenant proposées pour les clients équipés du compteur Linky.

Le lien d'EDF avec ses clients est aussi humain. Si le numérique répond aux attentes actuelles des clients, le canal téléphonique demeure au cœur de la relation client. Performant, il repose sur nos **40 Centres Relations Clients, tous implantés en France**, qui fonctionnent en maillage national au profit de toutes les concessions.

Pour accompagner les clients les plus fragiles, EDF a renouvelé ou signé de nouveaux partenariats dans les territoires avec les services sociaux des collectivités compétentes, les associations et structures de médiation sociale. Les relations entretenues au quotidien par nos conseillers Solidarité avec les travailleurs sociaux, les CCAS et le tissu associatif témoignent de la fidélité de l'entreprise à ses engagements au service de la cohésion sociale.

Le CRAC 2016 est le premier dont nous rendons compte dans la nouvelle configuration de la concession de fourniture recentrée désormais sur les sites de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA. Dans ce contexte, EDF demeure à vos côtés. Soucieux du développement du tissu socio-économique de votre territoire, nous entendons continuer à vous accompagner dans les défis à relever dans le respect du cadre concessif, et resterons fidèle aux valeurs de service public qui nous rassemblent.



DENIARD
Schéhérazade
- Directrice
Développement
Territorial

Un service public, deux missions

L'exercice du service public de l'électricité, dans le cadre des cahiers des charges de concession, recouvre deux missions complémentaires dévolues, par la loi, conjointement à Enedis, filiale gérée en toute indépendance, et à EDF.

CES DEUX MISSIONS CONSTITUTIVES DU SERVICE CONCÉDÉ SONT :

1 - Le développement et l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité

Enedis est responsable de la continuité et la qualité de la desserte en développant, exploitant, et entretenant le réseau public de distribution. Enedis garantit l'accès et le raccordement au réseau public de distribution de l'ensemble des utilisateurs du réseau, dans des conditions non discriminatoires.

Ces activités sont financées par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE) qui constitue l'essentiel des recettes du distributeur (à plus de 90%).

Le TURPE est fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) en accord avec les orientations de politique énergétique définies par le Gouvernement. Ce tarif est unique sur l'ensemble du territoire national, conformément au principe d'égalité de traitement inscrit dans le code de l'énergie et garantit une cohésion sociale et territoriale.

2 - La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente

EDF assure la fourniture d'électricité aux clients raccordés au réseau de distribution de la concession, bénéficiant des tarifs réglementés de vente (TRV).

Depuis le 1^{er} janvier 2016, seuls les sites de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA peuvent bénéficier des tarifs réglementés, en application de la loi du 7 décembre 2010 (loi NOME) qui a supprimé les tarifs réglementés au 31 décembre 2015 pour les sites de puissance souscrite supérieure à 36 kVA.

Les tarifs réglementés de vente présentent pour les clients quatre caractéristiques majeures :

- ces tarifs nationaux sont déterminés dans les conditions définies par le code de l'énergie ;
- ils sont fondés sur une péréquation tarifaire au profit des clients de l'ensemble des concessions ;
- ils sont mis en œuvre, dans le cadre des contrats de concession, sous le contrôle des autorités concédantes, pour facturer la fourniture d'électricité assortie des conditions de service proposées aux clients ;
- les conditions générales de vente associées sont mises à jour par EDF selon les modalités définies par le contrat de concession et sur avis consultatif des associations de consommateurs représentatives.

L'organisation du système français du service public de l'électricité s'articule autour de deux échelons

AU NIVEAU NATIONAL

L'alimentation en électricité de la concession est assurée par l'ensemble du système électrique national dans lequel l'offre et la demande sont équilibrées à tout instant. La réalisation de cet équilibre s'appuie sur une programmation à long terme des investissements de production et sur un développement rationnel du réseau public de transport géré par RTE (Réseau de Transport d'Électricité), conforté par des interconnexions avec les pays voisins. Situés à la charnière entre le réseau de transport et le réseau de distribution, les postes sources, propriété de RTE et d'Enedis, chacun pour la partie des installations qu'il exploite, jouent un rôle clé dans la qualité et la continuité de l'alimentation électrique des concessions de distribution.

Enedis et EDF bénéficient, au même titre que les Entreprises Locales de Distribution (ELD), d'un monopole légal dans leur zone de desserte, pour respectivement l'exploitation et le développement des réseaux publics de distribution d'électricité, et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV). Ces missions s'effectuent dans le cadre d'une péréquation tarifaire et d'une régulation nationale sous l'égide de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

AU NIVEAU LOCAL

Enedis et EDF exercent leurs missions dans les conditions fixées par la loi et le contrat de concession signé avec chaque autorité concédante pour son territoire. Le contrat de concession fixe notamment le périmètre de la concession, définit le service concédé, la redevance de concession, la répartition éventuelle de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau concédé entre l'autorité concédante et le concessionnaire et la durée de la concession. Il traite également des relations du concessionnaire avec les usagers du service, fixées pour l'essentiel, s'agissant de la mission de fourniture aux TRV, par les conditions générales de vente (CGV) d'EDF annexées au contrat de concession. Ce dernier prévoit le contrôle par l'autorité concédante des missions concédées et la production d'un Compte-Rendu annuel d'Activité (CRAC) établi par Enedis et EDF, chacun pour sa mission.

Le présent document constitue, au titre de l'exercice 2016, ce compte-rendu d'activité. Il présente les temps forts de l'année écoulée, ainsi que des informations chiffrées relatives audit exercice.

Le dispositif contractuel s'insère dans un secteur de l'énergie qui évolue. Enedis et EDF ont poursuivi en 2016 leurs travaux avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et France Urbaine, en vue de l'élaboration d'un nouveau modèle de cahier des charges de concession, pour une relation contractuelle modernisée garantissant la qualité du service concédé et adaptée aux enjeux de la transition énergétique.

Pour la mission de développement et l'exploitation des réseaux publics de

Organisation d'Enedis

L'activité de distribution publique d'électricité confiée à Enedis dans sa zone de desserte s'exerce dans le contexte technique d'interconnexion des réseaux qui constitue le seul moyen d'assurer une continuité satisfaisante du service de distribution.

La législation, la recherche d'efficacité et de la satisfaction de ses clients, ainsi que la préparation de l'avenir (à titre d'illustration, le déploiement du compteur Linky) conduisent Enedis à adapter en permanence son organisation opérationnelle.

Ainsi, après la rationalisation de l'exercice des activités électriques et gazières opérée en 1946 par la loi de nationalisation, les principes sous-tendant la gestion du service public de l'électricité sont ceux d'égalité, de continuité et d'adaptabilité, et ce, dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de coût, de prix et d'efficacité économique, sociale et énergétique.

La législation communautaire et nationale impose à Enedis de se comporter en gestionnaire de réseau efficace (cf. TURPE).

De fait, Enedis s'est structurée depuis 2012 autour de 25 Directions Régionales ancrées dans les territoires, au plus près de leurs clients et des autorités concédantes.

Afin de renforcer cette proximité et cette légitimité issue de la relation avec chaque autorité concédante, le Directoire d'Enedis a décidé, à compter du 1^{er} janvier 2016, de faire de chacune de ces Directions Régionales un centre de responsabilité opérationnelle. Chacune de ces Directions lui rend compte directement, notamment afin d'accentuer la capacité d'Enedis à prendre en compte les signaux, ainsi que l'aptitude d'innovation des territoires dans les politiques nationales et la feuille de route de l'entreprise.

Le Directeur régional est notamment en charge de la mise en œuvre de la politique industrielle d'Enedis et de la satisfaction de toutes ses parties-prenantes.

Les Directeurs territoriaux, rattachés à chacune de ces Directions régionales, sont les interlocuteurs privilégiés des autorités concédantes.



VOS INTERLOCUTEURS CHEZ ENEDIS

Vos interlocuteurs	Fonction	Téléphone
NAIZET Eric	Directeur Territorial Normandie	02 35 07 21 20
BODINEAU-LASCAUX Dany	Déleguée Territoriale Eure	02 32 22 25 06

Pour la mission de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente

Organisation d'EDF

La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV) est assurée par la Direction Commerce d'EDF, organisée autour d'une direction nationale et de directions commerciales régionales.

La Direction Commerce recouvre deux directions de marchés :

- le marché « Particuliers » : les clients de la concession au Tarif Bleu résidentiel relèvent de cette direction ;
- le marché « Affaires » regroupant les professionnels, les entreprises et les collectivités territoriales : les clients de la concession au Tarif Bleu non résidentiel relèvent de cette direction.

L'organisation de la Direction Commerce est décentralisée en s'appuyant sur 8 Directions Commerciales Régionales (DCR) : Auvergne Rhône-Alpes • Est • Grand Centre • Île-de-France • Méditerranée • Nord-Ouest • Ouest • Sud-Ouest.

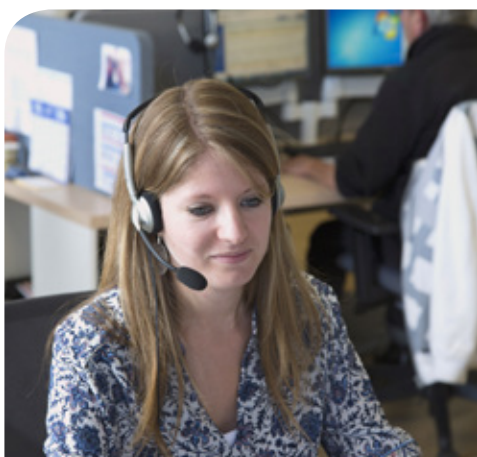
Les Directeurs Développement Territorial, interlocuteurs des collectivités territoriales et concédantes, sont rattachés aux DCR.

Les ressources mises en œuvre par la Direction Commerce pour assurer le service concédé dans chaque concession sont mutualisées à une maille nationale ou régionale.

Ainsi, la Direction Commerce recourt à des systèmes d'information développés et maintenus nationalement pour gérer les données clientèle, la facturation ou encore les réclamations des clients, et proposer aux clients des outils internet et applications mobiles adaptés à leurs attentes.

De même, les centres de relation clients (CRC) sont pilotés et animés par un service national dédié au sein d'EDF. Ils fonctionnent en réseau sur l'ensemble du territoire métropolitain. Cette organisation constitue une garantie de fiabilité du service rendu, en particulier pour assurer le traitement des appels des clients des différentes concessions.

Cette mutualisation des moyens du concessionnaire à une échelle nationale permet une optimisation économique qui profite à l'ensemble des clients au travers de tarifs fixés nationalement.



VOS INTERLOCUTEURS CHEZ EDF

Vos interlocuteurs	Fonction	Téléphone
Schéhrazade DENIARD	Directrice de Développement	06 31 03 83 96
Eric BIENAIME	Correspondant Solidarité	06 84 60 31 61
Ségolène BIVIGLIA	Référente Concession	06 60 90 83 21

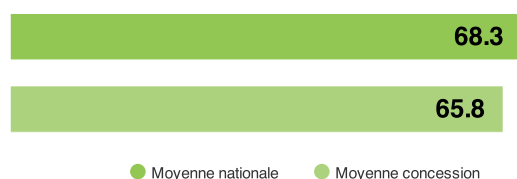
LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCESSION

Le développement et l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité

La qualité de desserte

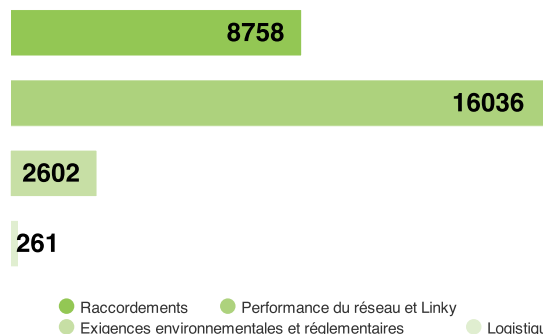
Critère B hors RTE (en min)

DURÉE MOYENNE DE COUPURE DES CLIENTS BT, HORS INCIDENTS RTE (en min)

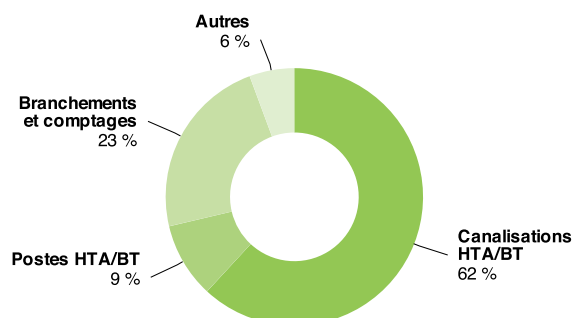


Les investissements et le patrimoine

INVESTISSEMENTS ENEDIS SUR LA CONCESSION (k€)

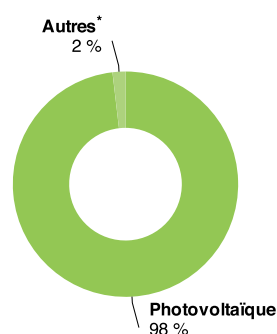


VALEUR NETTE COMPTABLE DES OUVRAGES



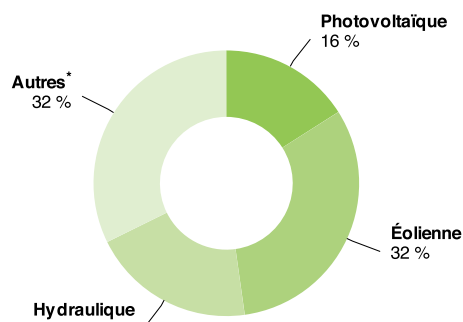
Les producteurs sur la concession

RÉPARTITION DU NOMBRE DE PRODUCTEURS



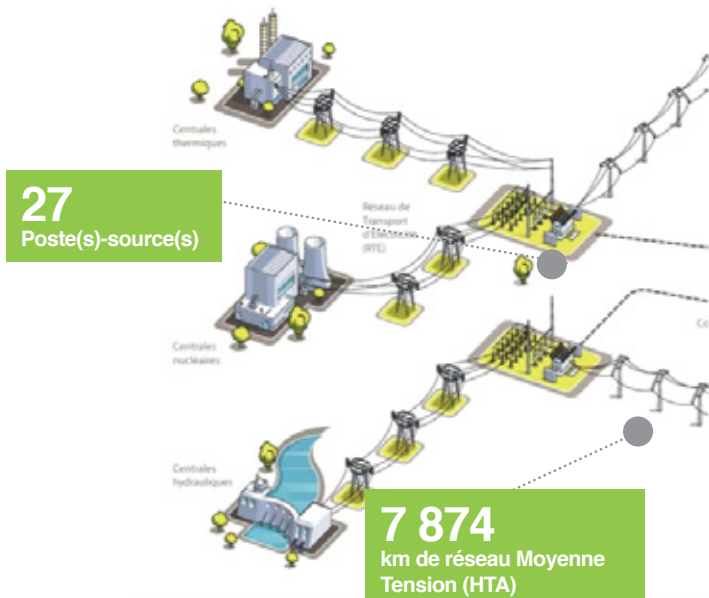
* Producteurs d'énergie d'origine éolienne, hydraulique, cogénération, biomasse.

PUISSANCE DES PRODUCTEURS



* Cogénération, biomasse...

Réseau de distribution publique d'électricité: Les chiffres clés



Raccordements à la concession

RÉPARTITION DES RACCORDEMENTS D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION NEUVES RÉALISÉS



- Raccordements sans adaptation de réseau
- Raccordements avec adaptation de réseau

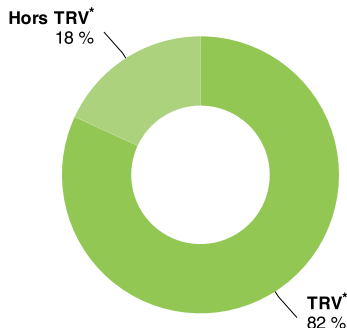
RÉPARTITION DES RACCORDEMENTS D'INSTALLATIONS DE CONSOMMATION NEUVES RÉALISÉS



- En BT et de puissance ≤ à 36 kVA
- En BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA
- En HTA

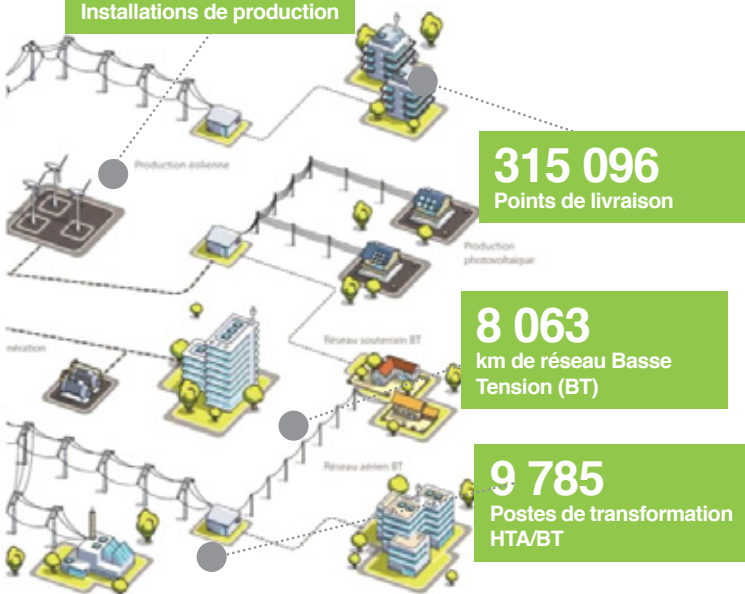
Nombre de consommateurs

RÉPARTITION DU NOMBRE DE CONSOMMATEURS



* Tarifs réglementés de vente

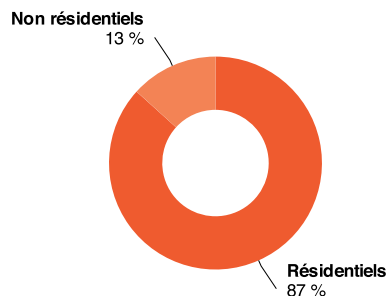
2 616
Installations de production



La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente

Les clients tarif bleu

RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS DES CLIENTS TARIF BLEU RÉSIDUEL ET NON RÉSIDUEL



SOUSCRIPTIONS DANS L'ANNÉE TARIF BLEU RÉSIDUEL

 **23 526** (10,1%)

RÉSILIATIONS DANS L'ANNÉE TARIF BLEU RÉSIDUEL

 **28 880** (12,4%)

La mensualisation

CLIENTS MENSUALISÉS TARIF BLEU RÉSIDUEL

 **157 059** (67,3%)

La facturation électronique

CLIENTS BÉNÉFICIAIRE DE LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE TARIF BLEU RÉSIDUEL

 **46 176** (19,8%)

Les pourcentages sont donnés en fonction du nombre total de clients Tarif Bleu résidentiel

LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCESSION

Les utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité de la concession

LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION RACCORDÉES AU RÉSEAU PUBLIC

INSTALLATIONS DE PRODUCTION À FIN 2016 (CONCESSION)

	Nombre	Puissance délivrée*
Total	2 616	127 558
dont producteurs d'énergie électrique d'origine photovoltaïque	2 568	20 399
dont producteurs d'énergie électrique d'origine éolienne	6	40 566
dont producteurs d'énergie électrique d'origine hydraulique	24	25 415
dont autres (biomasse, biogaz, cogénération...)	18	41 178

* La puissance est exprimée en kVA pour les producteurs raccordés en basse tension et en kW pour ceux raccordés en HTA.

LES CONSOMMATEURS RACCORDÉS AU RÉSEAU PUBLIC

TOTAL DES CLIENTS (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Nombre de clients	312 519	315 096	0,8%
Énergie acheminée (en kWh)	3 733 035 153	3 718 155 139	-0,4%
Recettes d'acheminement (en €)	125 461 446	127 360 415	1,5%

TOTAL DES CLIENTS BT AYANT UNE PUISSANCE SOUSCRITE ≤ 36 KVA (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Nombre de clients	308 823	311 389	0,8%
Énergie acheminée (en kWh)	2 043 524 073	2 027 290 334	-0,8%
Recettes d'acheminement (en €)	87 338 564	87 541 303	0,2%

TOTAL DES CLIENTS BT DONT LA PUISSANCE SOUSCRITE EST > 36 KVA (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Nombre de clients	2 746	2 765	0,7%
Énergie acheminée (en kWh)	335 102 232	334 691 820	-0,1%
Recettes d'acheminement (en €)	13 822 876	14 090 760	1,9%

TOTAL DES CLIENTS HTA (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Nombre de clients	950	942	-0,8%
Énergie acheminée (en kWh)	1 354 408 848	1 356 172 985	0,1%
Recettes d'acheminement (en €)	24 300 007	25 728 352	5,9%

Les clients bénéficiaires des tarifs réglementés de vente sur le territoire de la concession

L'année 2016 est le premier exercice rendant compte des tarifs réglementés de vente sur leur nouveau périmètre : sites de puissance inférieure ou égale à 36 kVA. La très grande majorité des sites en concession sont au tarif Bleu. Quelques sites de puissance inférieure ou égale à 36 kVA subsistent au tarif Jaune ou Vert (cf. 2).

Les recettes sont exprimées dans les tableaux ci-dessous hors contributions (CTA, CSPE) et hors taxes (TCFE, TVA).

Le sigle 's' remplace le cas échéant la valeur afin de protéger les données des clients.

TARIF BLEU (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Nombre de clients	266 437	258 524	-3,0%
Énergie facturée (en kWh)	1 786 181 536	1 726 039 789	-3,4%
Recettes (en €)	179 877 904	173 522 435	-3,5%

TARIF BLEU RÉSIDENTIEL (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Nombre de clients	237 913	233 511	-1,9%
Énergie facturée (en kWh)	1 539 587 997	1 496 812 468	-2,8%
Recettes (en €)	154 579 391	149 842 365	-3,1%

TARIF BLEU NON RÉSIDENTIEL (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Nombre de clients	28 524	25 013	-12,3%
Énergie facturée (en kWh)	246 593 539	229 227 321	-7,0%
Recettes (en €)	25 298 513	23 680 071	-6,4%

EDF mesure chaque année au niveau national la satisfaction des clients (cf. 3.1).

SATISFACTION DES CLIENTS (NATIONAL)

	2015	2016	Variation (en %)
Clients résidentiels	90%	90%	0%
Clients non résidentiels*	-	83%	-

* Évolution du périmètre de calcul en 2016 afin de mieux correspondre aux clients en concession (sites ≤ 36kVA).

EDF s'engage à répondre avec diligence aux réclamations qui lui sont adressées (cf. 3.6).

RÉPONSE AUX RÉCLAMATIONS ÉCRITES DES CLIENTS PARTICULIERS* (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Taux de réponse d'EDF sous 30 jours	95,0%	95,3%	0,3%

* Courrier et internet pour l'année 2016



COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE



1. La présence d'Enedis sur votre territoire 16

- 1.1. Votre concession : les faits marquants de l'année 2016, les perspectives et enjeux pour 2017 16
- 1.2. Au plan national : les faits marquants de l'année 2016, les perspectives et enjeux pour 2017 28
- 1.3. Le respect de l'environnement et de la biodiversité 33

2. Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité 38

- 2.1. La qualité d'électricité distribuée : un enjeu majeur pour Enedis 38
- 2.2. Le compte-rendu de la politique d'investissement d'Enedis en 2016 48
- 2.3. Perspectives et enjeux 61

3. La proximité avec les clients 68

- 3.1. Le renforcement et la modernisation de la relation clients 68
- 3.2. La satisfaction des clients : une priorité pour Enedis 75
- 3.3. Le déploiement des compteurs Linky 79
- 3.4. La facilitation des démarches de raccordement 83
- 3.5. Perspectives et enjeux 86

4. Les éléments financiers et patrimoniaux de la concession 92

- 4.1. Les éléments financiers de la concession 92
- 4.2. Les informations patrimoniales 109
- 4.3. Les flux financiers de la concession 114

1. La présence d'Enedis sur votre territoire

Enedis, dans le cadre d'étroites relations avec les autorités concédantes et les collectivités, s'attache à apporter une réponse adaptée à chaque demande. Ainsi, un interlocuteur privilégié dédié accompagne au quotidien les collectivités, les élus ou leurs services.

En donnant une place essentielle au respect de l'environnement, tout en assurant la solidité et la fiabilité du réseau public de distribution, Enedis intervient au niveau local en menant des actions en faveur du développement durable, notamment pour atténuer l'impact visuel des ouvrages dans les paysages.

Enedis, dans son rôle sociétal, met en place avec les territoires des programmes d'insertion économique, comme le recrutement de travailleurs handicapés, l'accueil de personnes en service civique ou le travail d'intérêt général (TIG).

À travers cet engagement citoyen, ses actions de partenariat et de mécénat, Enedis confirme son ancrage à long terme dans le territoire en tant qu'entreprise responsable.

1.1. Votre concession : les faits marquants de l'année 2016, les perspectives et enjeux pour 2017

L'ANNÉE 2016 EN QUELQUES DATES

Prolongation du Protocole PCT pour l'année 2016

Le SIEGE et Enedis Eure ont signé le **25 mai** un avenant au protocole relatif au versement, par Enedis aux autorités concédantes maîtres d'ouvrage de travaux de raccordement, de la part couverte par le tarif, en déclinaison de l'avenant national signé entre la FNCCR et Enedis.

Accord Article 8 renouvelé

Un accord pour la période 2017 à 2018, en application de l'article 8 du cahier des charges de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique, a été signé le **16 décembre** entre le SIEGE et Enedis. La contribution du concessionnaire est fixée à 750 k€ par an pour la période concernée.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE TERRITOIRE

Le concessionnaire contribue à la réalisation d'actions dans le cadre des opérations de rénovation urbaine, à travers des conventions signées avec les collectivités territoriales en charge de ce type d'opérations.

La contribution d'Enedis porte sur des aspects techniques et environnementaux. Cette démarche s'applique également aux contrats urbains de cohésion sociale.

Une Convention Enedis SIEGE Eure Numérique

Eure Numérique, présidée par Hervé Maurey, sénateur-maire de Bernay, le Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure, représenté par son Président Ladislav Poniatowski et Enedis, représentée par Hubert Le Goupil, délégué territorial, ont signé, en présence de Frédéric Duché, vice-président du Département en charge du numérique, le **11 janvier**, une convention qui va permettre de faire passer de la fibre optique sur les poteaux électriques.



Pour accélérer le déploiement, dans le cadre du plan national très haut débit (THD), le SIEGE 27 et Enedis proposent de mettre à disposition d'Eure Numérique le parc de poteaux utilisés pour les lignes aériennes (près de 16 000 km de réseaux basse et moyenne tension).

Un partenariat Enedis SIEGE Numéricâble SFR Complétel

Dans le cadre d'une convention signée le **5 octobre**, le SIEGE et Enedis autorisent conjointement l'opérateur à établir, ainsi qu'à exploiter, un réseau de télécommunications électroniques sur le réseau basse tension ou le réseau moyenne tension desservant les communes de l'Eure.

Charte entreprises et quartiers avec le GEA

Le Grand Evreux Agglomération a signé, le **9 mars**, une charte entreprises et quartiers avec une vingtaine d'entreprises, dont Enedis. Par ce biais, elles s'engagent à entreprendre des actions en faveur d'une meilleure porosité entre le monde économique et celui des quartiers.



Chaque entreprise propose des actions concrètes, comme une intervention auprès d'élèves afin de présenter sa profession, un coaching de demandeurs d'emploi, un appui technique ou financier auprès d'associations, ...

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE



Une participation à la 8ème Nuit de l'Orienta

Dans le cadre de son partenariat « SMART UP » du territoire, Enedis a participé le **23 janvier** à la 8^{ème} nuit de l'orientation organisée par la CCI de l'Eure.



Ce salon permet aux jeunes d'apprendre à réfléchir sur leur avenir, leur profil, leurs motivations et leurs possibilités en rencontrant des professionnels venant parler librement de leur métier.

Pour cette rencontre, la CCI de l'Eure fait appel à une sélection d'entreprises dont Enedis afin de présenter, à ses jeunes visiteurs, un panel représentatif des métiers et formations.

Le collectif Act'Eure Insertion et Enedis s'engagent ensemble pour l'insertion professionnelle

Le **17 février**, Hugues Flichy, Président du collectif Act'Eure Insertion, et Hubert Le Goupil, Délégué Territorial Enedis dans l'Eure, en collaboration avec le Conseil Départemental de l'Eure, ont signé une convention de partenariat visant à favoriser l'insertion professionnelle.

Un partenariat en collaboration avec le Conseil Départemental de l'Eure...

Dans le cadre d'un partenariat entre le Conseil Départemental de l'Eure et Enedis, dont l'objectif est de travailler conjointement pour la prévention et l'insertion des personnes en difficultés, des actions d'accompagnement de la transition énergétique et de contribution à l'action sociale sont mises en œuvre.

L'une d'entre elles a fait l'objet d'une signature de convention de partenariat avec Act'Eure Insertion, collectif représentant 5 Associations Intermédiaires. Ce partenariat met en application un projet pour l'insertion professionnelle à travers l'exercice d'une mission de contrôle de conformité de certains chantiers d'Enedis sur le département de l'Eure.

...visant à l'insertion professionnelle par une mission de contrôle de chantiers

Act'Eure Insertion regroupe principalement des structures de l'Insertion par l'Activité Economique de l'Eure et développe toutes actions complémentaires ou de coopération concourant à l'insertion des publics en difficultés. Dès lors, Enedis souhaite accompagner Act'Eure Insertion, dans le développement des activités de ses adhérents, afin de favoriser l'Insertion par l'Activité Economique. La mission confiée à Act'Eure Insertion, à travers ses adhérents, consiste à contrôler des chantiers terminés, réalisés par des entreprises prestataires pour le compte d'Enedis sur des communes du territoire de l'Eure.

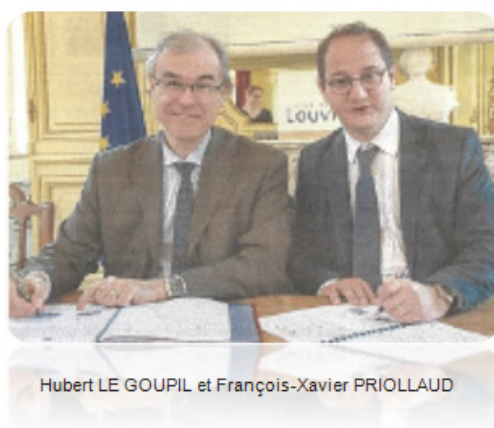


...et renforçant la satisfaction des Collectivités Locales

A travers ce projet, l'objectif d'Enedis vis-à-vis des collectivités locales est d'améliorer la qualité de ses prestations et par conséquent de renforcer la satisfaction des élus du département. Aussi, l'entreprise de service public confirme son image d'entreprise solidaire, au cœur du territoire sur lequel elle exerce son activité.

Enedis et la ville de Louviers confortent leur coopération par la signature d'une charte de proximité

François-Xavier PRIOLLAUD, Maire de Louviers, et Hubert LE GOUPIL, Délégué Territorial Enedis dans l'Eure, ont signé le **17 mars** une charte de proximité qui réaffirme les engagements personnalisés qui les lient au service de la vie locale.



Enedis, partenaire de la ville de Louviers

Dans le cadre de ses missions de service public de la distribution d'électricité, Enedis accompagne la commune de Louviers dans ses projets d'aménagement du territoire et de développement économique.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

Afin d'aider au mieux les projets de la ville et de faciliter la coopération et la concertation entre les services de la ville et du distributeur, Enedis propose un panel de prestations personnalisées. Ces engagements et sa mise à disposition de compétences au service de la collectivité locale et de ses administrés, sont formalisés au travers d'une charte de proximité. Ce partenariat permettra, grâce à cette synergie accrue entre les deux parties, une mise en œuvre plus rapide et plus efficiente des nombreux projets de la Collectivité.

Les axes de la Charte de Proximité

La ville de Louviers et Enedis renforcent ainsi leur collaboration en développant cinq axes de partenariat :

- Renforcer l'écoute et la proximité
- Améliorer la gestion et la coordination des travaux,
- Faciliter les raccordements et accompagner la politique d'aménagement du territoire,
- Participer à la sécurité des personnes et à la prévention des dommages aux ouvrages,
- Contribuer à l'amélioration du cadre de vie des administrés de la commune

Evreux poursuit son développement économique et numérique avec Enedis comme partenaire pour les STARTUP du territoire

Le **13 avril**, sur son Showroom à Paris, Enedis a reçu une délégation d'Evreux : le Grand Evreux Agglomération, la Base Aérienne 105 et la Chambre de Commerces et d'Industrie Portes de Normandie pour lancer un partenariat sur 3 ans en matière de développement du numérique sur la **SMART'UP** basée à Evreux. Etaient présents :

- Guy Lefrand, Vice-président Région Normandie, Président du GEA et Maire d'Evreux
- Le Colonel Breton, Commandant de la Base Aérienne 105
- François Blanc, Directeur du programme numérique Enedis
- Eric Naizet, Directeur territorial Enedis Normandie
- Eric Kirady, élu de la CCI représentant Gilles Treuil, Président de la CCI Portes de Normandie

En 2015 SMART'UP a été créée à Evreux par le GEA, la BA 105, et la CCI.

Le GEA, la BA 105 et la CCI ont souhaité fédérer des entreprises et partenaires sur un certain nombre d'actions concrètes autour du numérique. Dans ce cadre, en 2015, ils ont créé une pépinière d'entreprises, SMART'UP. Elle a pour but de faciliter la création et le développement d'entreprises numériques et innovantes sur le territoire.

SMART'UP a une capacité d'accueil de 15 entreprises, avec 2 ans d'activité maximum au moment de leur entrée en pépinière, pour une durée maximum de 4 ans.

Enedis a pour ambition de prendre la tête de la révolution technologique

Parallèlement, Enedis affiche 3 ambitions : être un industriel de référence, prendre la tête de la révolution technologique des réseaux électriques en France et à l'international et être un partenaire de proximité :

- en améliorant sans cesse la qualité de la fourniture par les investissements et par l'amélioration de l'exploitation et de la conduite des réseaux électriques
- en portant des projets SMART GRIDS et tout particulièrement en réussissant le déploiement de LINKY, le nouveau compteur communicant
- en accompagnant les projets numériques du territoire, développement de la THD, les territoires à énergie positive (TEPOS) ou encore les SMARTS CITIES.

Enedis a besoin de créer de nouveaux services pour ses clients, de construire les applications nécessaires à l'exercice du métier de demain et de développer les compétences de ses collaborateurs.



Enedis partenaire de SMART'UP...

C'est pourquoi Enedis a répondu favorablement à la proposition de devenir partenaire pour le numérique selon 3 axes :

- l'innovation
- la formation au numérique
- le projet SMART'UP

Cette convention est passée pour 3 ans. Enedis versera chaque année 4 000 € pour différentes opérations menées sur le territoire : comme les Nuits de l'Orient, le fonctionnement de l'Ecole Supérieure du Numérique et de SMART'UP.

Sur les 3 ans, 20 000 € sont réservés à des projets portés par des entreprises de SMART UP.

... avec un premier projet numérique confié à l'une des entreprises SMART'UP

Dans le cadre de la convention de partenariat et afin de soutenir un projet numérique innovant, Enedis a sélectionné une jeune entreprise, Cx Links, pilotée par Gaël Musquet, afin de développer un prototype permettant aux équipes d'exploitation d'Enedis de retrouver de la connexion GSM en zone blanche.

Ce projet consiste, dans un premier temps, à faire une étude comparative des différentes solutions et, dans un second temps, à réaliser et à tester un prototype correspondant à la

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

solution retenue.

Ce premier projet et son évaluation permettront à Enedis de valider SMART'UP comme pépinière à laquelle Enedis pourrait confier d'autres projets, d'où la présence à cette manifestation de François Blanc, Directeur du programme numérique Enedis.



CCI PORTES DE NORMANDIE

Visite du show room
À Paris



AUTRES ACTIONS DE PARTENARIAT ET DE MÉCÉNAT OU PARRAINAGE



Enedis partenaire du Tour de France 2016

Pour la cinquième année consécutive, Enedis en Normandie était partenaire du Tour de France et a renforcé cette saison son partenariat en devenant Partenaire Officiel du Tour. Le tour de France permet à Enedis de réaffirmer sa présence et sa proximité avec les territoires.

Le stand grand public d'Enedis a accueilli de nombreux invités élus normands sur les villages réservés au départ et à l'arrivée des

étapes du Mont Saint Michel, de Saint Lô et de Granville, tout début juillet.

LA SÉCURITÉ DES TIERS ET LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS PAR ÉLECTRISATION

Afin de sensibiliser les personnes susceptibles d'avoir des activités professionnelles ou de loisirs à proximité des ouvrages et des installations électriques de distribution publique, Enedis déploie des actions de communication, de formation et de sensibilisation ciblées, en partenariat avec les services de l'État, les syndicats professionnels et les associations de sports et loisirs, en s'appuyant notamment sur les ressources et réseaux locaux.

La FNSEA de l'Eure et Enedis renouvellent leur partenariat

Régis Chopin, Président de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Eure (FNSEA 27) et Hubert Le Goupil, Délégué Territorial de l'Eure, ont signé le **4 avril** une convention de partenariat visant à conforter au niveau local les relations entre Enedis et le monde agricole qui compte plus de 7000 exploitants dans l'Eure

Enedis partenaire du monde agricole

Dans le cadre de ses missions de service public, Enedis gère le réseau de distribution d'électricité sur 95% du territoire métropolitain français, notamment dans les territoires ruraux. Consciente de l'enjeu que constitue l'activité agricole dans ces territoires, l'entreprise accompagne les évolutions du monde agricole et appuie les agriculteurs dans le développement de leurs activités en leur fournissant une écoute, des conseils et une distribution de l'électricité de qualité.

Un renouvellement de partenariat autour d'objectifs partagés

Trois ans après la signature de leur première convention de partenariat, la FNSEA27 et Enedis ont décidé de reconduire leur coopération après un retour d'expérience réussi. Les deux parties confirment le besoin de travailler ensemble autour des thèmes suivants :

- La qualité de l'électricité fournie avec la détection des points de livraison de l'électricité où les caractéristiques du courant fourni peuvent perturber l'exploitation agricole,
- Le conseil aux agriculteurs ayant des projets d'équipements électriques, sur la qualité de la fourniture avant l'acquisition d'un matériel et sur le raccordement des installations de production d'énergies renouvelables,
- Le risque électrique avec la détection de sites agricoles qui présentent un risque avec proposition de solution, ainsi que l'information et la sensibilisation des exploitants vis-à-vis du risque électrique notamment à proximité des lignes. Dans ce cadre, la FNSEA 27 et Enedis suivent les incidents sur le réseau électrique mettant en cause un agriculteur,
- Les aléas climatiques avec une collaboration accrue entre les exploitants agricoles et Enedis. A cette occasion, les mesures de sécurité à observer lors de l'utilisation de

Là priorité à la sécurité

Guichainville. La FNSEA 27 et ERDF signe une convention pour peaufiner leur collaboration dans le cadre de leurs activités.

La Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA 27) représentée par son président Régis Chopin et le distributeur d'énergie électrique réseau distribution France (ERDF) représenté par son délégué territorial Hubert Le Goupil, ont signé une convention de coopération. Elle vise à la convention signée il y a trois ans, dont les termes ont encouragé les deux parties à en améliorer le principe.

Un engagement réciproque

ERDF s'engage sur la régularité et la qualité de l'électricité fournie, pense à éviter des risques de perturbation des exploitations, notamment celles qui comportent de la robotique, des installations photovoltaïques, des unités de mécanisation. Le distributeur d'électricité propose, aux agriculteurs soucieux d'équiper de ces types de matériels, une étude des raccordements possibles.

En contrepartie, les exploitants agricoles confirment une aide lors d'événements climatiques affectant des aménagements d'ERDF dans des conditions difficiles (pavage de champs dans un vent, un verglas).



Hubert Le Goupil et Régis Chopin mettent l'accent sur la sécurité.

La convention met surtout l'accent sur le risque électrique encouru lors des travaux agricoles à proximité des lignes. En travaillant avec des engins de plus en plus imposants, les agriculteurs multiplient les risques de provo-

quer un arc électrique fatal. Les deux signataires de la convention s'engagent à participer à une action au niveau national pour que les constructeurs proposent des distanciers, au moins en option, sur les matériels à risque.

LES RÈGLES DE PRUDENCE

Chaque année, des agriculteurs sont victimes d'accidents liés aux travaux d'élagage, au débroussaillage de vergers de vigne, de haies, de bords de champs ou au passage d'engins de plus en plus gros à proximité des lignes. ERDF rap-

pelle que la distance à respecter est de trois mètres pour les lignes de moyenne tension (20 à 63 kV) et de cinq mètres pour les lignes de haute tension (63 à plus de 220 kV).

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

groupes électrogènes sont rappelées. Aussi, l'élagage et la coupe des arbres fragilisés sont optimisés en partenariat avec des experts forestiers.

Cette convention se décline dans la continuité de celle signée, au plan national, le 1^{er} mars 2016 entre Gilles Galléan, Directeur Technique Enedis, et Xavier BEULIN, Président de la FNSEA.

Comblement d'une marnière à Saint-Pierre-du-Bosguérard

La Direction Territoriale Enedis dans l'Eure, représentée par Hubert Le Goupil, Délégué Territorial, et la commune de Saint-Pierre-du-Bosguérard représentée par Monsieur Le Maire, Franck Haudrechy, ont visité le **11 mai** le chantier du comblement d'une marnière au lieu-dit le Fitz dans le cadre de la sécurisation de la voirie de la commune et d'un poste de transformation.

Qu'est ce qu'une marnière ?

Une marnière est une cavité souterraine creusée par l'homme pour en extraire de la craie. Dans le patois cauchois, cette roche est appelée improprement « marne », d'où le terme « marnière ». La craie extraite servait à amender le sol ou comme matériau de construction. Cette pratique est très ancienne mais c'est à partir du XVII^{ème} siècle qu'elle connaît un essor important. Dans les années 1950, l'exploitation des marnières prend fin. La marne extraite sur place est remplacée par d'autres amendements plus pratiques. Les marnières sont donc des cavités abandonnées, parfois depuis des siècles, sans aucune mesure de sécurisation. Ces marnières sont particulièrement présentes en Haute-Normandie.

Coopération pour la sécurisation de la voirie à Saint-Pierre-du-Bosguérard

Une marnière est apparue Chemin de la Mésangère à Saint-Pierre-du-Bosguérard sur une parcelle privée appartenant à Enedis, sur laquelle est implanté un poste de distribution publique d'électricité, et débordant sur le domaine public (voie communale). Enedis, la Communauté de Communes d'Amfreville-la-Campagne et la commune ont donc conjointement organisé la sécurisation de la voirie afin d'éviter tout accident sur cette zone de passage. Ainsi, un premier comblement de la marnière a été réalisé par la Communauté de Commune d'Amfreville la Campagne.

Dans ce contexte, un programme d'investigations complémentaire pour sécuriser le périmètre s'est avéré nécessaire. Le bureau d'études géotechnique EXPLORE-E est intervenu afin d'identifier la présence de vides potentiels pouvant s'être développés en périphérie de l'effondrement. Ce programme a été pris en charge par Enedis à hauteur de 15 000 € et par la commune à hauteur de 12 300 €.

Cette étude a révélé trois « chambres » à combler (vides) entre le chemin de la Mésangère et le chemin du Heuzé. Une première chambre d'environ 40 m³ a été comblée par une entreprise spécialisée ; intervention prise en charge par la commune à hauteur de 5 000 €.

La dernière mission consistait à combler, gravitairement par un coulage de béton, les deux dernières chambres, soit environ 100 m³. Le coût de cette opération, prise en charge par Enedis, s'est élevé à 14 000 €.



Prévenir les dommages aux ouvrages de distribution d'électricité

Enedis mène une large campagne de promotion des bonnes pratiques et de sensibilisation aux risques associés aux travaux à proximité des ouvrages d'électricité auprès de l'ensemble des acteurs concernés (entreprises de BTP, élus, services techniques, ...).

Dans ce contexte, une convention de partenariat est proposée aux collectivités. Enedis s'y engage à organiser, à destination des élus en charge de la compétence voirie, de l'encadrement et des opérateurs des services techniques de la ville, des sessions gratuites d'information et de sensibilisation aux travaux à proximité des ouvrages de distribution d'électricité.

Un partenariat a été signé en 2016 entre Enedis et des communes de l'Eure, notamment, le Grand Evreux Agglomération, afin de participer à cette campagne.

En 2016, 30 personnes ont bénéficié de ces sessions de formation, dont 26 techniciens d'entreprises de travaux publics et 4 représentants de communes ou groupement de communes euroises.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE



La campagne de prévention d'Enedis « Sous les lignes, prudence »

Enedis poursuit sa campagne nationale de sensibilisation et de prévention « Sous les lignes, prudence restons à distance ».

Cette campagne grand public vise, en particulier, les agriculteurs, les professionnels du bâtiment et des travaux publics, les pêcheurs à la ligne ainsi que les pratiquants de loisirs et sports aériens et nautiques.

Les accidents peuvent être évités par le simple respect des consignes élémentaires de sécurité. Pour assurer la diffusion de ces messages, des supports de communication sont mis à disposition, au moyen de dépliants, d'affiches et d'autocollants, et sur le site internet :

www.sousleslignes-prudence.fr

Toutes les collectivités locales de l'Eure sont sollicitées pour aider à la diffusion de ces consignes de sécurité.

Une démarche similaire est menée auprès des chambres consulaires, des fédérations sportives, des campings et des loueurs de matériel.

Des partenariats ont été engagés avec la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Eure et la Fédération des Travaux Publics de l'Eure.

Un réseau de Correspondants Réseaux Intempéries pour la Sécurité Électrique

Les conséquences de certains événements naturels peuvent créer des dommages importants aux ouvrages électriques. La communication entre les élus locaux et Enedis revêt alors une importance primordiale.



Depuis 2013, la direction territoriale Enedis dans l'Eure a instauré avec le concours des élus, sur la base du volontariat, la mise en place d'un réseau de correspondants CRISE, véritable relais d'information et de communication entre les services Enedis et la collectivité. Cette coopération permet, le moment venu, d'accélérer le diagnostic des dégâts et des risques locaux, de mieux coordonner les opérations de dépannage et d'optimiser ainsi l'avancée des réparations et le partage des informations vers les administrés.

Afin de donner, au Correspondant CRISE, les connaissances qui lui seront utiles en situation exceptionnelle, Enedis organise, mensuellement, des sessions d'information de 2 heures sur ses Points Conseils des Andelys, de Bernay et d'Evreux.

A fin 2016, 181 communes euroises ont déjà adhéré à ce réseau.

1.2. Au plan national : les faits marquants de l'année 2016, les perspectives et enjeux pour 2017

L'ANNÉE 2016 EN QUELQUES DATES

Prolongation du Protocole PCT pour l'année 2016

La FNCCR et Enedis ont signé en date du **1^{er} janvier 2016** un avenant au protocole relatif au versement par Enedis aux autorités concédantes maîtres d'ouvrage de travaux de raccordement, de la part couverte par le tarif, dit Protocole «PCT», prolongeant l'application dudit protocole d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Enedis s'engage en faveur des travaux d'intérêt général

Le **12 janvier 2016**, Enedis a signé une convention avec le ministère de la Justice, aux côtés de huit grandes entreprises et associations françaises, pour accueillir des personnes condamnées à des travaux d'intérêt général (TIG), en réparation des infractions commises à l'encontre de l'entreprise. Cette opération, à caractère pédagogique, participe à la lutte contre la désocialisation et la récidive.

Une expérimentation locale menée par Enedis dans le Val-de-Marne a déjà permis d'accueillir quatre personnes, pour des travaux de nettoyage et de débroussaillage autour des postes HTA/BT.

Publication du décret n°2016-447 du 12 avril 2016, relatif à la mise à disposition de données de comptage d'énergie aux propriétaires ou gestionnaires d'immeubles par les gestionnaires de réseau d'énergie

Ce décret, pris en application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, précise les conditions de mise à disposition des propriétaires ou gestionnaires d'immeubles à usage résidentiel ou tertiaire des données de consommation des occupants desdits immeubles, par les gestionnaires de réseau public de distribution d'électricité.

ERDF devient Enedis

Depuis le **31 mai 2016**, ERDF a un nouveau nom, révélateur de la transformation du service public de l'électricité. Ce nouveau nom souligne le rôle majeur d'Enedis dans la révolution énergétique, notamment pour accompagner et faciliter le déploiement massif des énergies renouvelables, décentralisées sur tous les territoires. Avec ce nouveau nom, Enedis réaffirme également pleinement ses valeurs et son engagement de service public de l'électricité, ainsi que la continuité de ses savoir-faire, toujours en lien avec ses clients et les territoires.



Publication du décret n°2016-973 du 18 juillet 2016, relatif à la mise à disposition des personnes publiques de données relatives au transport, à la distribution et à la production d'électricité, de gaz naturel et de bio-méthane, de produits pétroliers et de chaleur et de froid

Ce décret définit - dans le domaine du transport, de la distribution et de la production notamment d'électricité - les informations rendues publiques ou pouvant l'être, de façon à limiter les atteintes potentielles au secret des affaires, au secret commercial ou statistique.

Flexibilités locales pour les gestionnaires de réseaux de distribution

La loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte, complétée par le décret d'application du **30 mai 2016**, offre la possibilité aux collectivités de proposer à Enedis l'expérimentation de services de flexibilité locale sur leur territoire respectif.

Cette disposition législative donne en outre à Enedis, en lien avec les collectivités, l'opportunité de construire un cadre contractuel et technique pour accéder, à l'avenir, à de nouveaux leviers d'exploitation. Ces sources de flexibilité peuvent se baser sur des effacements de consommation et des écrêtements de production.

Nouveaux contrats de concession : France Urbaine et Enedis s'engagent pour une meilleure reconnaissance des territoires urbains

Le **29 juin 2016**, France Urbaine, Enedis et EDF ont signé un protocole d'accord définissant les principes et les lignes directrices structurant la relation entre le distributeur et les villes et métropoles, lesquels se déclineront dans les nouveaux contrats de concession.

Publication de l'ordonnance n°2016-1019 du 27 juillet 2016, relative à l'autoconsommation d'électricité

Prise en application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, cette ordonnance définit un nouveau cadre pour le développement de l'autoconsommation, tant individuelle que collective. Une opération d'autoconsommation est collective lorsque la fourniture d'électricité est effectuée entre un ou plusieurs producteurs et un ou plusieurs consommateurs finaux liés entre eux au sein d'une même personne

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

morale et dont les points de soutirage et d'injection sont situés sur une même antenne basse tension du réseau public de distribution.

Évolution des engagements d'Enedis sur l'accès au réseau des producteurs

Après une concertation de 6 mois avec les grandes fédérations de producteurs, Enedis a publié le **1^{er} août 2016** un nouveau contrat d'accès au réseau pour les producteurs raccordés en HTA, faisant évoluer ses engagements portant sur les indisponibilités du réseau nécessaires à la réalisation des travaux de maintenance. Ce contrat, équilibré en termes de partage des risques, évolue vers plus de transparence et de simplicité et introduit une nouvelle dynamique dans un cycle de 6 ans ; ce qui permettra de réviser ces engagements qui deviennent évolutifs.

Évolution des tarifs TURPE 4 HTA/BT au 1^{er} août 2016

Les Tarifs d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) dans le domaine de tension HTA ou BT applicables sur la période tarifaire 2014-2017 (TURPE 4 HTA/BT) font l'objet d'un ajustement annuel selon une formule d'indexation prenant en compte l'inflation et l'évolution des produits et charges du distributeur par rapport aux prévisions. Compte tenu du mécanisme d'ajustement annuel, et conformément à la décision de la CRE, les tarifs HTA/BT ont évolué de + 1,1% au **1^{er} août 2016**.

La mise à jour du barème V4 de facturation des raccordements - incluant le compteur Linky - en application depuis le 30 septembre 2016

L'objet de cette évolution «BV4.1» du barème V4 permet de prendre en compte l'impact de la substitution des compteurs CBE (compteurs bleus électroniques) par des compteurs Linky, dans le cadre des opérations de raccordement des producteurs individuels ≤ 36 kVA. Le compteur Linky mesurant les flux d'énergie dans les deux sens, un seul compteur est désormais suffisant pour mesurer l'injection sur le réseau et :

- la consommation (cas de l'option de vente du surplus de l'énergie produite) ou
- la non-consommation (cas de l'option de vente de la totalité de l'énergie produite).

Publication de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique

Cette loi introduit des avancées majeures pour Enedis en termes de diffusion de données.

- L'article 23 prévoit l'open data des données détaillées de consommation et production issues des compteurs communicants, dans le respect de la protection des informations sensibles, afin de favoriser le développement d'offres d'énergie, d'usages et de services énergétiques.
- L'article 6 établit l'open data des documents et données détenus par les administrations et entités chargées de missions.

Nouvelle technologie au service du réseau

Depuis le **17 octobre 2016**, le drone utilisé comme un « œil déporté » fait désormais partie des solutions utilisées par Enedis pour inspecter un ouvrage difficilement accessible (lignes

aériennes, supports et accessoires, pylônes radio). L'application type est la préparation de chantier ou la recherche d'anomalies.

Enedis ajuste son catalogue de prestations au déploiement du compteur Linky

Le nouveau catalogue de prestations a été approuvé par délibération de la CRE en date du **16 novembre 2016**. Avec le déploiement des compteurs Linky, une partie des prestations évolue dans leur forme et dans leur tarification, nécessitant l'adaptation du catalogue de prestations en conséquence. Pour certaines prestations, comme les relevés de consommation ou les modifications de puissance souscrite, les déplacements de techniciens ne sont plus nécessaires; d'autre part, les nouvelles fonctionnalités apportées par Linky font apparaître de nouvelles prestations telles que l'activation et la transmission récurrente de données de consommation. Par ailleurs, en complément de la prestation d'acheminement de l'électricité, rémunérée sur la base du TURPE, Enedis propose des prestations annexes réalisées à titre exclusif à la demande des fournisseurs et des utilisateurs finaux et dont les tarifs sont fixés par la CRE.

Publication de l'ordonnance du 15 décembre 2016 sur les réseaux fermés de distribution (RFD) prévus par l'article 28 de la directive 2009/72/CE

Cette ordonnance définit la notion de réseau fermé de distribution et le régime administratif y afférant. Elle subordonne la mise en œuvre de ce type de réseau à sa qualification comme tel par l'autorité administrative et impose des normes de sécurité équivalentes à celles des réseaux publics. Elle fixe les missions du gestionnaire du réseau fermé de distribution, ainsi que les sanctions administratives et pénales applicables en cas de manquement par ce dernier à ses obligations.

LES PERSPECTIVES ET ENJEUX POUR 2017

Réseaux électriques intelligents (REI)

Trois projets pour le déploiement industriel à grande échelle des smart grids- SMILE (Bretagne & Pays de la Loire), FlexGrid (PACA), You&Grid (Nord)- ont commencé leurs travaux. En complément des accès aux financements du Programme d'investissements d'avenir (50 millions d'euros *via* Ademe) dont bénéficieront ces projets, Enedis investira 40 millions d'euros dans les réseaux électriques de distribution des zones concernées afin de constituer le socle REI à partir des technologies en cours d'industrialisation.

TURPE 5

Le prochain tarif d'utilisation du réseau public de distribution (TURPE 5 HTA/BT) entrera en vigueur au 1^{er} août 2017 pour une période de 4 ans environ. Il augmentera en moyenne de 2,71% au 1^{er} août 2017 conformément à la délibération de la CRE du 17 novembre 2016. Il sera ensuite soumis à une évolution à l'inflation au 1^{er} août de chaque année entre 2018 et 2020 (hors effets correctifs du compte de régularisation des charges et des produits).

Plans d'actions d'Enedis suite à la réglementation anti-endommagement

Dans le cadre de la réglementation anti-endommagement, Enedis poursuivra en 2017 la mise en œuvre de son plan d'actions lui permettant de respecter ses échéances de 2019 :

- systématisation des plans géoréférencés pour les travaux neufs sous maîtrise d'ouvrage Enedis, permettant une intégration majoritairement en classe A dans la cartographie Grande Échelle ;
- diagnostic et résorption par détection des zones non couvertes et des réseaux classe C. Enedis s'implique fortement dans la montée en compétence de la filière détection en proposant à ses prestataires un cursus de professionnalisation garantissant sécurité et qualité des interventions ;
- outre les travaux au flux qui permettent de géoréférencer les plans qui ne le sont pas, Enedis a entrepris le géoréférencement de 1,2 million de plans pour disposer d'une cartothèque 100% géoréférencée fin 2018.

Cartographie

Enedis consolidera l'amélioration de sa cartographie Grande Échelle et s'attachera à :

- accompagner les AODE afin d'obtenir 100% de plans géoréférencés pour les travaux sous leur maîtrise d'ouvrage ;
- mettre en œuvre un projet de reclassification de son stock de réseaux, permettant ainsi à Enedis de s'engager sur la précision de localisation de ses ouvrages ;
- contribuer aux créations de banques de données urbaines (BDU), en participant à toutes les discussions locales. Enedis est systématiquement impliquée dans les mises en œuvre de BDU et a notamment signé en octobre 2016 deux conventions avec le SDE15 et le SDE03 (conventions tripartites entre Enedis, le CRAIG et le syndicat départemental) formalisant la mise en œuvre d'un partenariat technique et financier pour la constitution et le maintien d'un fond de plan Grande Échelle image mutualisé.

1.3. Le respect de l'environnement et de la biodiversité

Enedis s'implique depuis longtemps en faveur de la préservation de l'environnement. L'activité d'exploitant de réseau de distribution d'électricité est un formidable outil pour faciliter la transition énergétique et répondre aux défis liés au changement climatique. Elle est fortement impactée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Au total, 95% des énergies renouvelables sont raccordées au réseau de distribution.

Par ailleurs, Enedis cherche au quotidien à réduire l'empreinte carbone de ses activités métiers et à limiter les risques environnementaux et leurs conséquences humaines, financières et sur la biodiversité.

Enfin, le réseau exploité par Enedis est constitué, à la fin d'année 2016, de 1 348 876 km de réseau HTA et BT, dont 46% en souterrain et 70% en techniques souterraine ou torsadé. Les 635 614 km de réseau HTA sont à 48% en souterrain et les 713 262 km de réseau BT sont à 90% en techniques souterraine ou torsadé.

LES TRAVAUX D'INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT DES RÉSEAUX RÉALISÉS SOUS LA MAÎTRISE D'OUVRAGE D'ENEDIS

TRAVAUX RÉALISÉS EN TECHNIQUES DISCRÈTES SUR RÉSEAUX HTA ET BT (en %) (CONCESSION)		
	2015	2016
En agglomération	91%	95%
Hors agglomération	88%	82%
En zone classée	100%	-
Total	90%	92%

LA PARTICIPATION D'ENEDIS AU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INTÉGRATION DES OUVRAGES EXISTANTS DANS L'ENVIRONNEMENT (ARTICLE 8)

Pour l'année 2016, la contribution d'Enedis au financement de travaux d'aménagement esthétique des réseaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante SIEGE 27 s'est élevée à 750 k€.

Cette participation a notamment fait l'objet des versements suivants :

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

Programme et situation des travaux		Versements Enedis (en €)
villes A et B programme 2014		
BEUZEVILLE	rue louis gillain	33 234
VERNON	rue du grévarin	20 869
VERNON	rue de gamilly	14 460
VERNON	rue du champbourg	20 896
VERNON	place barette	4 508
LE NEUBOURG	route de pont de l'arche	24 311
communes rurales programme 2014		
HEBECOURT	les haguettes TR2	11 282
villes A et B programme 2015		
ETREPAGNY	route du thil TR1	61 670
EVREUX	rue des marroniers	26 333
LOUVIERS	bal champêtre TR3	38 777
IVRY LA BATAILLE	rue d'ézy TR1	25 190
BEAUMONT LE ROGER	RUE ST SAUVEUR	49 725
MANNEVILLE SUR RISLE	hameau Bourdon tr2	10 897
ST ANDRE DE L'EURE	rue du général morin	14 529
LE NEUBOURG	rue du val sery	4 602
communes rurales programme 2015		
GARENNES SUR EURE	rue édouard branly	49 854
GRANDVILLIERS HELLENVILLIERS	bourg grandvilliers	15 206
GUICHAINVILLE	rue de la dime	21 790
JUIGNETTES	RD 54 TR2	13 290
LERY	rue delauney TR2	31 170
ORMES	route des crèches	20 388
ST LAURENT DES BOIS	rue de lignerolles	6 112
VAUX SUR EURE	rue de boncourt	13 399
CRASVILLE	route de louviers	53 892
CRIQUEBEUF SUR SEINE	route des quatre âges	8 041
LE SACQ	rue de la chapelle	16 117
MANDRES	écorcheville	20 409
ST GERMAIN SUR AVRE	rue de la gare	25 402
ACQUIGNY	route d'evreux TR3	13 465
CAILLOUET ORGEVILLE	rue du buisson de may	16 171
LES DAMPS	rue du stade	14 871
PREY	rue charles de gaulle	49 141
TOTAL		750 000

AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ

Enedis et les collectivités, ensemble pour un meilleur cadre de vie

Enedis s'associe, à travers des conventions de partenariat avec les collectivités locales, à la volonté des élus d'améliorer l'aspect esthétique de certains postes ayant fait l'objet de dégradation.

Engagée dans une démarche de développement durable, Enedis propose aux communes du département un partenariat visant à réduire l'impact visuel des postes de distribution publique d'électricité sur l'environnement.

Cette action est toujours associée à une démarche citoyenne, tel un chantier d'insertion ou la sensibilisation des jeunes au respect du mobilier urbain. Une action d'information et de sensibilisation à la sécurité à proximité des ouvrages électriques est également réalisée auprès des acteurs et intervenants concernés par le projet.

Concrètement, Enedis alloue une participation financière à la collectivité qui se charge de la remise en état et décoration des postes, via une association locale de jeunes.

En 2016, des engagements ont été signés pour des opérations d'embellissement d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur les territoires du Grand Evreux Agglomération (pour 10 postes), et avec la commune de La Couture Boussey.

La Couture Boussey



avant



après

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

Valorisation des supports béton

Les poteaux béton déposés suite à accident, incidents climatiques, maintenance lourde ou enfouissement de ligne sont valorisés en granulats pour chantiers routiers ou remblais de tranchées ...

Dépose des supports béton

Les supports déposés sont notamment stockés sur le site Cemex de Vatteville-la-Rue (76), où l'entreprise Gravaloire a entrepris une campagne de recyclage début mai 2016.

Recyclage par concassage à la pelle

- Le béton est d'abord séparé de la ferraille
- Le béton, calibré en 0/300, peut ensuite être transformé en grave de calibre 0/31.5 par passage dans un atelier de concassage.
- La ferraille est valorisée en aciérie.

Valorisation

Les granulats recyclés possèdent plusieurs types d'usages : chantiers routiers (couches de forme, couches de fondation), chantiers de réseaux en remblais de tranchées, ...

Les avantages sont également multiples : économie de ressources minérales naturelles, mise en œuvre facilitée ... et coût d'achat,

La qualité est appréciée car les poteaux ne contiennent ni brique ni plâtre contrairement aux autres matériaux de démolition





2. Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité

2.1. La qualité d'électricité distribuée : un enjeu majeur pour Enedis

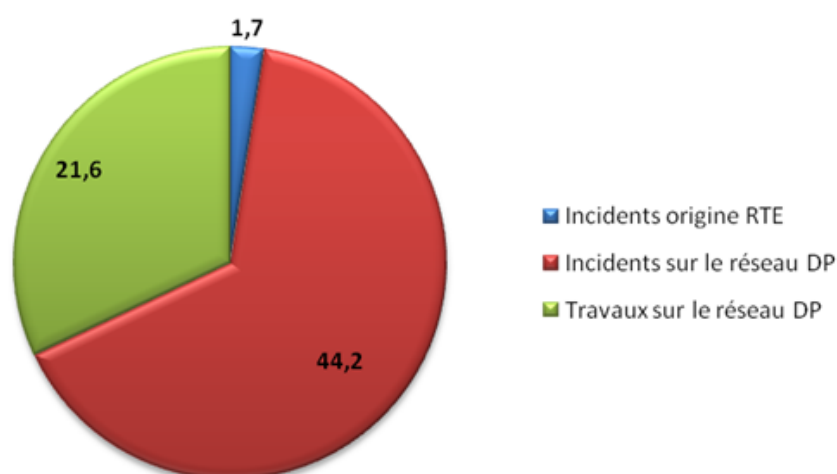
L'appréciation de la qualité d'alimentation sur le territoire de votre concession tient compte des incidents majeurs survenus en 2016, des principales actions d'amélioration mises en œuvre dans l'année et de l'évolution des indicateurs de suivi de la qualité. Ces informations sont développées ci-après.

LA CONTINUITÉ DE L'ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ

Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

DURÉE MOYENNE ANNUELLE DE COUPURE (en min) (CONCESSION)			
	2015	2016	Variation (en %)
Toutes causes confondues (critère B Concession) ⁽¹⁾	64,0	67,5	6%
Toutes causes confondues hors incidents exceptionnels (critère B HIX) ⁽²⁾	63,0	65,8	5%
<i>Dont origine RTE (incident sur le réseau de transport)</i>	0,9	1,7	96%
<i>Dont incident sur le réseau de distribution publique</i>	43,7	43,7	0%
<i>Dont incident Poste source</i>	1,0	2,0	92%
<i>Dont incident réseau HTA</i>	37,2	33,2	-11%
<i>Dont incident réseau BT</i>	5,5	8,5	56%
<i>Dont travaux sur le réseau de distribution publique</i>	18,4	20,4	11%
<i>Dont travaux sur le réseau HTA</i>	14,9	16,7	12%
<i>Dont travaux sur le réseau BT</i>	3,5	3,7	5%

Répartition de la durée des coupures par origine (hors incidents exceptionnels)



(1) La continuité de l'alimentation est évaluée à partir d'un indicateur que le concessionnaire suit dans le temps : le critère B. Il mesure le temps, exprimé en minutes, pendant lequel un client alimenté en Basse Tension est en moyenne privé d'électricité, quelle que soit la cause de l'interruption de fourniture (travaux ou incident fortuit sur le réseau de distribution publique, incident en amont du réseau public de distribution d'électricité).

(2) Conformément à la décision de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) du 12 décembre 2013, sont notamment considérés comme des événements exceptionnels « les phénomènes atmosphériques d'une ampleur exceptionnelle au regard de leur impact sur les réseaux, caractérisés par une probabilité d'occurrence annuelle inférieure à 5% pour la zone géographique considérée dès que, lors d'une même journée et pour la même cause, au moins 100 000 consommateurs finaux alimentés par le réseau public de transport et/ou par les réseaux publics de distribution sont privés d'électricité ». Les incidents entrant dans le champ de la décision précitée sont exclus des statistiques de coupure de façon à produire le critère B hors événements exceptionnels (critère B HIX).

Le critère B détail mensuel année 2016

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

Critère B Total

2016	Poste Source Mensuel	Poste Source Cumulé	Moyenne Tension Mensuel	Moyenne Tension Cumulé	Basse Tension Mensuel	Basse Tension Cumulé	Critère B Total Mensuel	Critère B Total Cumulé
Janvier		0,00	5,01	5,01	0,77	0,77	5,77	5,77
Février		0,00	4,91	9,92	0,93	1,70	5,84	11,62
Mars	0,02	0,02	7,34	17,26	0,77	2,47	8,13	19,75
Avril		0,02	2,80	20,05	0,95	3,42	3,74	23,49
Mai		0,02	3,34	23,39	1,18	4,59	4,52	28,01
Juin	0,06	0,09	3,70	27,09	0,70	5,30	4,46	32,47
Juillet		0,09	3,21	30,30	1,22	6,51	4,43	36,90
Août		0,09	2,98	33,27	1,07	7,59	4,05	40,95
Septembre	1,93	2,02	4,71	37,98	0,95	8,54	7,59	48,54
Octobre		2,02	3,38	41,37	0,83	9,37	4,22	52,76
Novembre		2,02	6,10	47,47	2,28	11,65	8,38	61,14
Décembre		2,02	3,72	51,19	1,04	12,69	4,76	65,90

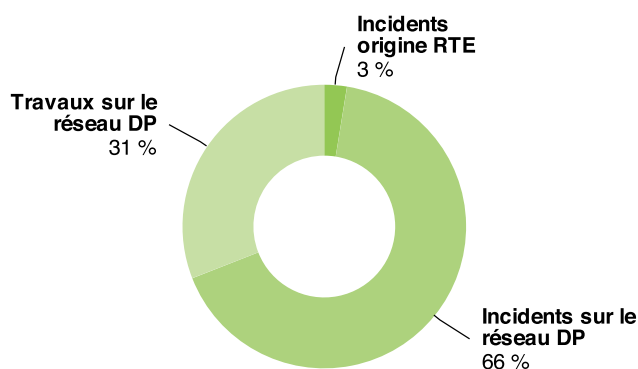
Critère B Incident

2016	Poste Source Mensuel	Poste Source Cumulé	Moyenne Tension Mensuel	Moyenne Tension Cumulé	Basse Tension Mensuel	Basse Tension Cumulé	Critère B Incident Mensuel	Critère B Incident Cumulé
Janvier		0,00	3,35	3,35	0,53	0,53	3,87	3,87
Février		0,00	3,14	6,49	0,58	1,11	3,72	7,59
Mars	0,02	0,02	6,43	12,91	0,49	1,59	6,94	14,53
Avril		0,02	1,48	14,39	0,67	2,27	2,15	16,68
Mai		0,02	1,74	16,13	0,80	3,07	2,55	19,22
Juin	0,06	0,09	2,15	18,28	0,40	3,47	2,62	21,84
Juillet		0,09	2,07	20,35	0,81	4,28	2,88	24,72
Août		0,09	1,87	22,23	0,97	5,25	2,84	27,56
Septembre	1,93	2,02	2,81	25,04	0,44	5,69	5,18	32,74
Octobre		2,02	1,66	26,70	0,56	6,25	2,22	34,96
Novembre		2,02	4,38	31,08	1,83	8,08	6,22	41,18
Décembre		2,02	2,24	33,32	0,87	8,95	3,11	44,29

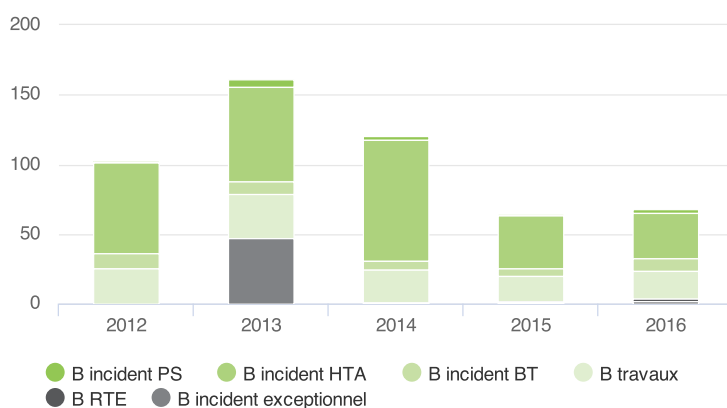
Critère B Travaux

2016	Poste Source Mensuel	Poste Source Cumulé	Moyenne Tension Mensuel	Moyenne Tension Cumulé	Basse Tension Mensuel	Basse Tension Cumulé	Critère B Travaux Mensuel	Critère B Travaux Cumulé
Janvier		0,00	1,66	1,66	0,24	0,24	1,90	1,90
Février		0,00	1,77	3,43	0,36	0,59	2,13	4,03
Mars		0,00	0,91	4,35	0,28	0,88	1,20	5,22
Avril		0,00	1,32	5,67	0,27	1,15	1,59	6,81
Mai		0,00	1,60	7,26	0,37	1,52	1,97	8,79
Juin		0,00	1,54	8,81	0,30	1,82	1,84	10,63
Juillet		0,00	1,14	9,94	0,41	2,23	1,55	12,18
Août		0,00	1,10	11,05	0,11	2,34	1,21	13,39
Septembre		0,00	1,90	12,94	0,51	2,85	2,41	15,80
Octobre		0,00	1,72	14,67	0,28	3,13	2,00	17,80
Novembre		0,00	1,72	16,39	0,44	3,57	2,16	19,96
Décembre		0,00	1,48	17,87	0,17	3,74	1,66	21,61

RÉPARTITION DE LA DURÉE DES COUPURES PAR ORIGINE (hors incidents exceptionnels)



ÉVOLUTION DU CRITÈRE B AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (EN MIN)



LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS AYANT INFLUÉ EN 2016 SUR LE CRITÈRE B AU PÉRIMÈTRE DE LA CONCESSION

Après des années 2013 et 2014 particulièrement marquées par des événements climatiques avec un fort impact sur le critère B, les années 2015 et 2016, épargnées par des aléas significatifs, ont vu un critère B en forte diminution.

En 2016, un événement majeur : la tempête de novembre qui a impacté uniformément le territoire de l'Eure et a coûté 3 mn de critère B incident.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE



Pour répondre aux besoins exceptionnels consécutifs aux intempéries de début juin

Une cohorte normande a prêté main forte aux équipes d'Enedis d'Ile de France Est : 1 chef de cohorte, 14 monteurs, 7 Groupes électrogènes de forte puissance et 7 véhicules travaux type Master se sont déplacés.

Pendant ce temps, une cellule préventive se montait pour une vigilance annoncée en Seine-Maritime et dans l'Eure, sur les montées de marées impactant la Seine.

Mobilisation des équipes normandes

Des vents violents soufflant jusqu'à 170 km/h, affectant la Normandie, et privant d'électricité près de 40 000 foyers dans la nuit du samedi 18 au dimanche 19 novembre, ont mobilisé des équipes normandes d'Enedis.

En prévision des alertes de Météo France, dès le vendredi soir, agents et matériel avaient été pré-mobilisés. Durant tout le week-end, 280 agents d'Enedis en Normandie ont travaillé sans relâche au rétablissement des clients (équipes réseau et clientèle, TST HTA, acheminement, raccordement, ingénierie, territoriaux et préventeurs). Un soutien important a également été reçu de la part de prestataires avec 18 équipes en renfort.

D'abord réparties sur toute la Normandie, les équipes ont ensuite rejoint la Manche, plus fortement touchée.

Cette mobilisation massive a permis à Enedis de rétablir plus de 36 000 foyers durant la journée de dimanche sur la région Normandie. Les équipes sont restées mobilisées pour rétablir les derniers clients encore sans courant dans la Manche pour revenir à une situation normale en fin de journée, le lundi.



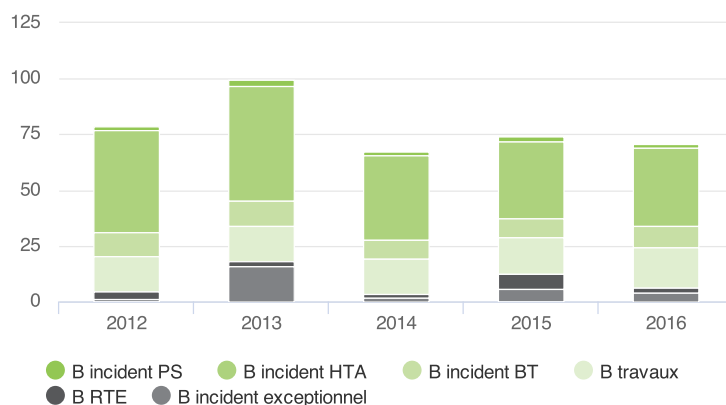
Au niveau national :

En 2016 au niveau national, le Nord-Ouest et l'Ouest ont été particulièrement touchés par des orages et des tempêtes (la tempête Jeanne fin mars, des orages généralisés mi-septembre, la tempête Nannette mi-novembre), les régions du Centre Val de Loire et de l'Île-de-France ont, quant à elles, subi des inondations exceptionnelles début juin.

Le temps moyen de coupure des clients BT se situe cependant à un bon niveau : le critère B hors événements exceptionnels et hors incidents sur le réseau de transport géré par RTE est de 64,2 minutes en 2016, soit au même niveau que l'année 2014 et 3 minutes au-dessus de la valeur de l'année 2015 (61 minutes).

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

ÉVOLUTION DU CRITÈRE B NATIONAL AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (*en min*)



Ces bons résultats depuis 3 ans confortent la politique de gestion des réseaux concédés engagée depuis plusieurs années par Enedis. En 2017, cette stratégie d'investissement et de maintenance se poursuivra.

Les enjeux de la gestion patrimoniale du réseau

Le réseau est un enjeu majeur pour Enedis. Sa gestion doit à la fois répondre à des enjeux structurels liés au stock de ce patrimoine et à des enjeux plus évolutifs liés aux attentes nouvelles qui lui sont adressées, avec une intensité croissante.

Le réseau est toujours en plein développement, il croît tous les ans d'environ 10 000 km, d'une dizaine de postes sources et de 6 000 postes de transformation HTA-BT; il accueille chaque année entre 350 000 et 450 000 nouveaux consommateurs et environ 30 000 nouveaux producteurs pour plus de 1,5 GW de puissance. Enedis doit, d'une part, maîtriser l'évolution de ce réseau, sa capacité à délivrer les services attendus et garantir son adaptation aux nouveaux défis liés à la transition énergétique.

Enedis poursuivra, d'autre part, ses efforts d'amélioration de la qualité pour installer durablement, à l'horizon 2030, sa zone de desserte à un niveau de qualité sous les 60 minutes, sans dégrader le ratio coût/qualité au bénéfice des clients et de l'économie française. Compte tenu de la densité de population et de la structure historique du réseau (arborescent aérien), cette ambition repose sur des programmes ciblés et priorités, équilibrés en zones urbaines et zones rurales, associés au développement des smartgrids et à la modernisation des programmes de maintenance.

Enedis est favorable au développement du dialogue autour de la gouvernance des investissements pour créer un espace d'échanges sur les stratégies d'investissement d'Enedis et des autorités concédantes et rechercher une meilleure cohérence des choix d'investissement et davantage de coordination en vue d'une plus grande efficacité des dépenses.

LE NOMBRE DE CLIENTS AFFECTÉS PAR CES PERTURBATIONS

NOMBRE DE CLIENTS BT (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 min), toutes causes confondues	178	287	61,2%
Coupés pendant plus de 6 heures consécutives, toutes causes confondues	6 617	7 323	10,7%

LA TENUE DE LA TENSION ET L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS MAL ALIMENTÉS

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

En Basse Tension, un client est dit « Client Mal Alimenté » (CMA) lorsque la tension à son point de livraison sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise.

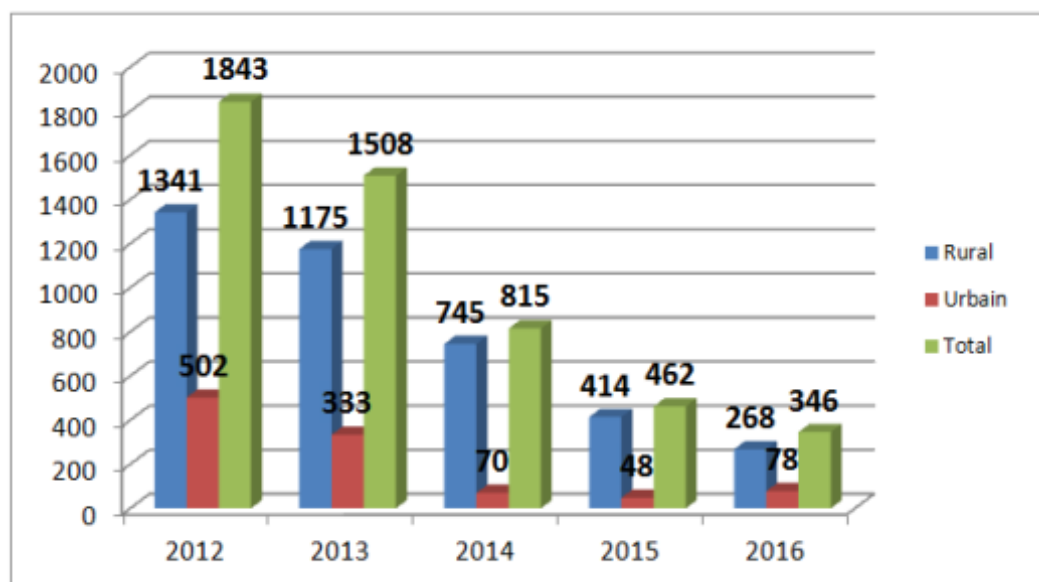
Pour l'évaluation du nombre de CMA en tenue de tension, dont les résultats au périmètre de votre concession sont présentés dans le tableau ci-après, Enedis met en œuvre une méthode statistique, homogène sur l'ensemble du territoire national, appelée « méthode GDO-SIG ».

La plage de variation admise est de + 10 % ou - 10 % par rapport à la tension nominale (décret du 24 décembre 2007), soit une tension admissible comprise entre 207 volts et 253 volts en Basse Tension pour les branchements monophasés.

En l'absence de moyens permanents de surveillance de la tension chez les clients, Enedis utilise un modèle statistique qui, compte tenu de la structure du réseau, de la répartition des consommations et des courbes de charges types, donne une évaluation dans des situations défavorables (forte charge en hiver), du nombre de clients susceptibles de connaître des tensions en dehors des plages prévues.

CLIENTS BT MAL ALIMENTÉS (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Nombre de clients BT dont la tension d'alimentation est inférieure au seuil minimal de tension admissible	462	346	-25,1%
Taux de clients mal alimentés (CMA) sur le territoire de la concession (en %)	0,1%	0,1%	-25,7%



2.2. Le compte-rendu de la politique d'investissement d'Enedis en 2016

En application de l'article 21 de la loi NOME (art. L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales), Enedis, en qualité d'organisme de distribution d'électricité, présente un compte-rendu de la politique d'investissement et de développement des réseaux. Pour Enedis, le CRAC est le support privilégié de ce compte-rendu.

La performance du réseau est caractérisée par sa capacité à fournir :

- pour chaque utilisateur la puissance électrique prévue dans son contrat
- pour chaque futur utilisateur un accès à la puissance souhaitée dans les meilleures conditions (coût et délai)

avec un niveau de qualité conforme aux engagements du distributeur, dans les meilleures conditions économiques et de sécurité et en minimisant les impacts environnementaux.

Les investissements d'Enedis reposent sur une trajectoire de long terme axée sur la maîtrise de la qualité de fourniture (fiabilisation et sécurisation du réseau), prenant en compte les diagnostics et les attentes du SIEGE et des utilisateurs du réseau.

Pour l'Eure, 3 axes stratégiques mobilisent les efforts d'Enedis principalement sur les réseaux HTA :

- Limiter l'impact des aléas climatiques ; Enfouir les réseaux HTA à risque (zones boisées, exposition neige ou vent).
- Améliorer durablement la qualité de fourniture au quotidien ; Réduire le nombre de départs longs supérieurs à 70 km ; Renforcer les départs HTA en chute de tension ; Automatiser le réseau en installant des organes de manœuvre télécommandés.
- Respecter le niveau de qualité minimal fixé par le décret ; Renforcer les réseaux BT en zone urbaine pour maintenir le taux de « clients mal alimentés » à 1%.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT D'ENEDIS DANS VOTRE CONCESSION EN 2016

Au périmètre de la concession, le montant des dépenses d'investissement d'Enedis en 2016, pour le domaine concédé et les biens propres du concessionnaire, est présenté dans le tableau ci-après. Les investissements correspondent aux dépenses enregistrées sur l'année 2016.

INVESTISSEMENTS ENEDIS (en k€) (CONCESSION)

	2015	2016
1. Raccordement des consommateurs et producteurs	8 989	8 759
2. Investissements pour l'amélioration du patrimoine	12 576	17 573
2.1 Performance du réseau	10 429	14 971
Dont renforcement	2 585	4 180
Dont climatique	624	1 109
Dont modernisation	5 080	7 516
Dont moyens d'exploitation	2 141	2 165
2.2 Exigences environnementales et réglementaires	2 147	2 602
Dont environnement (article 8, intégration des ouvrages)	750	729
Dont sécurité et obligations réglementaires	841	1 057
Dont modifications d'ouvrages à la demande de tiers	556	817
3. Linky	50	1 066
4. Investissements de logistique (dont immobilier)	268	261
Total (en k€)	21 883	27 659
Dont investissements postes sources	1 477	2 532

Sur le territoire de la concession, **la liste détaillée des dépenses d'investissement du concessionnaire en 2016, avec la localisation des travaux, est présentée en annexe 2.**

Par ailleurs, Enedis réalise, hors du périmètre géographique de votre concession, des investissements qui participent néanmoins à l'alimentation de votre territoire ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la desserte, notamment dans les postes sources situés hors du département.

INVESTISSEMENTS 2016 SUR LES POSTES SOURCE SITUÉS HORS DU TERRITOIRE DE LA CONCESSION

Poste	Commune		Investissements 2016 (k€)
AUBE	AUBE	(61)	70,2
MORVENT	BONNIERES-SUR-SEINE	(78)	1 970,9
ORBEC	ORBEC	(14)	176,5
TRIE-CHATEAU	TRIE-CHATEAU	(60)	35,2

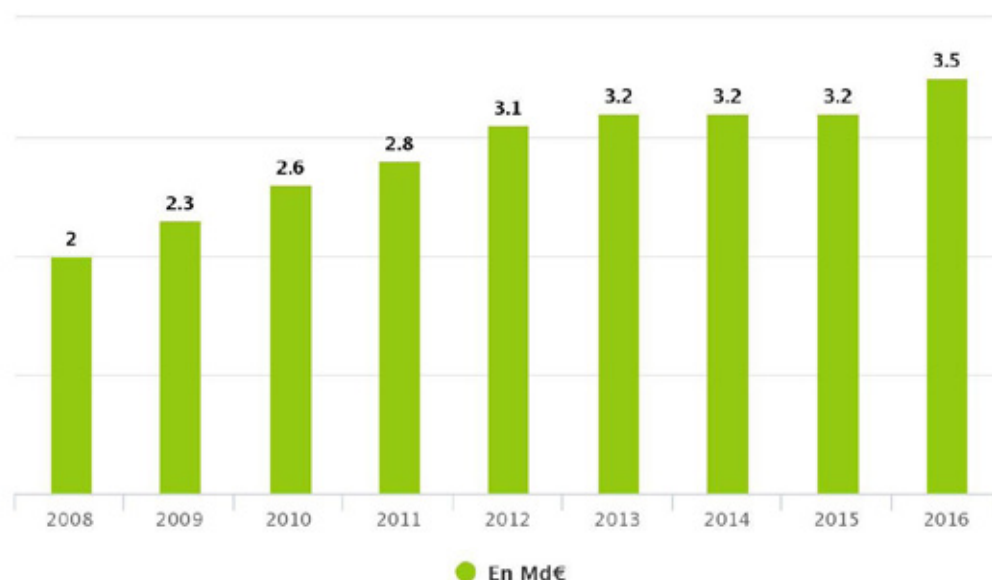
COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

Au niveau national :

Les investissements d'Enedis en 2016 sont en croissance et s'élèvent à 3,5 milliards d'euros (cf. graphique ci-après), avec notamment l'accélération du programme Linky (318 millions d'euros). Parmi ces investissements, 1,3 milliard est consacré au renforcement et à la modernisation des réseaux. Par rapport à 2008, les investissements consacrés à la modernisation et au renouvellement des réseaux ont plus que doublé.

En 2016, 1,1 milliard d'euros a été mobilisé pour raccorder de nouveaux utilisateurs du réseau : consommateurs (environ 363 424 clients BT $\leq$ 36 kVA raccordés) ou producteurs (environ 16 647 mises en service d'installations de production). L'activité de raccordement des producteurs reste soutenue et est en hausse : en 2016, les raccordements au réseau public de distribution exploité par Enedis ont représenté une puissance totale cumulée de production de 2 GW (1,8 GW en 2015), dont 1,2 GW pour l'éolien et 0,544 GW pour les installations photovoltaïques.

Montant des investissements Enedis



Par ailleurs, en 2016, 387 millions d'euros d'investissements ont été réservés aux travaux nécessités par le respect d'obligations réglementaires (dont la mise en œuvre de la réglementation DT-DICT en application du décret du 5 octobre 2011 et la mise en œuvre de la réglementation relative à l'amiante), d'exigences en matière de sécurité et d'environnement, et de déplacements d'ouvrages imposés.

LA MISE EN ŒUVRE EN 2016 DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX

Vous trouverez ci-après une sélection représentative des principaux travaux réalisés par Enedis sur votre concession.

Les travaux dans les postes sources

INVESTISSEMENTS 2016 SUR LES POSTES SOURCE SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA CONCESSION

Poste	Commune	Investissements 2016 (k€)
ANDELYS (LES)	LES ANDELYS	92,9
EVREUX	EVREUX	197,5
FOULONNIERE	VIRONVAY	9,1
GROUX (LES)	BOIS-JEROME-SAINT-OUEN	37,5
LECERF	CHARLEVAL	15,1
LOGERIE	COURBEPINE	9,9
LOUVET	LE TORPT	572,3
MANOIR (LE)	PITRES	102,4
MARAI (LE)	SAINT-MARCEL	430,9
PONT-AUDEMER	PONT-AUDEMER	15,1
SERQUIGNY	SERQUIGNY	133,8
ST-ANDRE-DE-L'EURE	SAINT-ANDRE-DE-L'EURE	5,0
TILLEUL	FERRIERES-HAUT-CLOCHER	738,9
VERNEUIL-SUR-AVRE	VERNEUIL-SUR-AVRE	17,9
VAUDREUIL	VAL-DE-REUIL	79,8
ETREPAGNY	ETREPAGNY	47,4

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

Les travaux en HTA

commune	Libellé de l'affaire	Montant total des travaux à fin 2016 en k€	Longueur Posée	Longueur Déposée
Glos-sur-Risle, Fréneuse sur Risle, St Philbert sur Risle, Pont Authou, le Bec Hellouin, Authou	Renouvellement et dépose aérien départ Fréneuse	902	8310	10970
Fontaine-sous-Jouy	Dédoublage de Colombe depuis Evreux	588	11370	2970
Bernay, St Aubin le Vertueux	Renouvellement et dépose aérien en zone boisée	257	3020	2440
Incarville, Louviers	Bouclage du Vaudreuil par Foulonnrières	247	700	0
Val-de-Reuil	Renouvellement et dépose aérien	168	2200	2600
Trinité-de-Réville	Renouvellement et dépose aérien en zone boisée	120	1370	630
Bernay	câble incidentogène	111	900	900
Les Andelys	Renouvellement GPI promenade des prés	64	600	600
Vernon	Renouvellement GPI rue de la croix d'épine	41	230	230
Jonqueret-de-Livet	ligne HTA à 5.90 m sur cultures	41	320	150



Une mise en souterrain de 10 km de réseau moyenne tension (HTA)

Afin de diminuer les impacts climatiques sur le réseau et l'accès difficile de certains tronçons des lignes aériennes, il a été décidé d'enfouir près de 10 kilomètres de lignes 20 000 Volts HTA sur une partie des communes de Fréneuse sur Risle, Glos sur Risle, Saint Philbert sur Risle et Le Bec Hellouin, par l'utilisation de mini-pelles et de trancheuses et par la méthode du forage dirigé. Trois nouveaux postes de distribution publique d'électricité ont été créés sur les communes de Fréneuse sur Risle et de Glos

sur Risle. Enedis a fait appel à son prestataire, la société Dugeon Rioult, pour la réalisation des travaux qui ont débuté fin janvier pour une mise en service avant l'été. Enedis a investi environ 825 000 € dans ce chantier pour la partie moyenne tension.

Les travaux en BT

commune	Libellé de l'affaire	Montant total des travaux à fin 2016 en k€	Longueur Posée	Longueur Déposée
Vernon	Renforcement BTA "Chanteraine Suite Cont I"	91	410	433
Evreux	Renouvellement BT rue henri ducy	87	300	355
Vernon	Renouvellement BT Place Barette	85	305	360
Vernon	Renouvellement BT Place ancienne Halle et Rue St Jacques	74	265	373
Conches en Ouche	Renforcement BT suite SIG Grand Parc	73	580	442
Evreux	Renouvellement BT rue Joséphine	59	1015	992
Gisors	Renouvellement BT rue pablo picasso	57	120	120
Conches en Ouche	Renouvellement BT Rue Gustave Anceaume	51	220	230
Les Andelys	Renforcement BTA "Nehou suite Cont I Sig"	46	130	130
Routot	Renouvellement BT Rte de Criquet	42	700	1169

Pour garantir la continuité de fourniture d'électricité, Enedis investit sur les réseaux à l'exemple du chantier de renouvellement de lignes électriques basse tension (BT) en centre-ville d'Evreux

Afin de moderniser et de sécuriser une partie du réseau électrique de la ville d'Evreux, Enedis a renouvelé les réseaux des rues de Verdun, Henry Ducy et Dulong, sur une longueur d'environ 330 mètres, ainsi que les branchements. La méthode du forage dirigé a été choisie pour passer le réseau sous l'Itou et, un programme de sondages a été effectué pour identifier l'emplacement des câbles à renouveler. La municipalité d'Evreux a saisi l'opportunité de ces travaux pour enfouir le réseau d'éclairage public. Dans un souci de confort et pour limiter la gêne auprès des commerçants et des riverains, les travaux de raccordement des nouveaux branchements ont été exécutés sous tension. Enedis a fait appel au prestataire ACMTP pour une partie des travaux qui se sont déroulés de février à juin. Le coût de l'opération pour Enedis s'élève à environ 84 000 €.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

Travaux sur le réseau électrique

Aménagement. Environ 330 m de branchements ont été renouvelés dans les rues de Verdun, Henry-Ducy et Dulong.

Les travaux sont liés aux rues de Verdun, Henry-Ducy et Dulong, dans le centre-ville d'Evreux. Depuis le mois de février, ce chantier, initié par Enedis (ex-ERDF) et réalisé en partie par le prestataire ACMIP, avait pour but de moderniser et de sécuriser le réseau électrique du centre-ville. Au total, environ 330 m de réseaux et de branchements ont été renouvelés. Le coût de l'opération s'élève à 91 000 €.

« Des travaux préalables ont été effectués pour identifier l'implantation des câbles à renouveler », indique Valérie Lafon, attachée territoriale d'Enedis. Le schéma du forage dirigé a été utilisé dans le but de passer le réseau sous l'avenue. La commune en a profité pour renouveler et enduire le réseau d'éclairage public.

Sous tension

Particularité notable du chantier d'Enedis : les travaux de renouvellement des nouveaux branchements sont exécutés sous tension, pour ne pas gêner les commerçants et les riverains. Il n'y a eu qu'une coupure d'environ une heure. Il en a fallu un



À côté de ce chantier, un autre est prévu non loin de là, rue Joséphine.

peu plus pour remplacer le câble et en faire de la rue de Verdun, qu'il est dangereux de manipuler sous tension. Huit agents étaient concernés par cette opération un peu plus compliquée. Reste à savoir si les travaux de

renouvellement du réseau électrique de la rue Joséphine, qui devaient débuter début juillet, ne sont aussi délicats pour les riverains et les commerçants. Des coupures d'électricité ponctuelles d'une demi-journée sont initialement prévues...



Un chantier rue Joséphine en centre ville d'Evreux

Enedis a renouvelé le réseau de la rue Joséphine, dans le cadre d'un chantier d'aménagement de voirie en coordination avec les services de la ville. Il s'agit d'un chantier d'enfouissement de lignes électriques BT sur une longueur d'environ 400 mètres, associé à des reprises de branchements, pour lequel Enedis a consacré une enveloppe budgétaire de 95 000 €. Ce chantier a occasionné quelques interruptions de fourniture d'électricité. Dans un souci de confort, et pour limiter la gêne auprès des commerçants et des riverains, elles ont été organisées de préférence le lundi (jour de fermeture majoritaire des commerces) et les équipes ont travaillé au maximum sous tension pour éviter des interruptions trop longues. Dans tous



les cas, les clients (professionnels et particuliers) ont été avertis au préalable par courrier des périodes de coupures. Enedis a fait appel au prestataire Drugeon Rioult pour les travaux qui ont débuté le 27 juin pour se terminer début août.

Moderniser le réseau électrique pour accompagner un projet photovoltaïque

Le **30 juin**, Jean Vanhee, Maire de la commune des Préaux, et Hubert Le Goupil, Délégué Territorial de l'Eure, ont visité un chantier de renforcement de réseau. Dans le cadre d'un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment d'exploitation agricole neuf sur la commune des Préaux, Enedis est intervenue pour renforcer le réseau électrique existant. Pour ce faire, les équipes d'Enedis ont réalisé une mutation du transformateur H61 (haut de poteau), passant ainsi d'une puissance de 50 kva à 160 kva. La phase liée à la déconnexion et à la reconnexion du transformateur a été réalisée sous tension afin de limiter l'interruption de fourniture d'électricité.



L'élitage et l'entretien des lignes HTA et BT

Au niveau national, Enedis a consacré, en 2016, 332 M€ aux travaux de maintenance et d'entretien du réseau de distribution publique d'électricité, dont 134 M€ à des programmes d'élitage pour protéger les lignes électriques aériennes en HTA et BT.



SUR VOTRE CONCESSION...

Dans le cadre de sa politique de maîtrise de la qualité de l'alimentation, Enedis poursuit ses actions de « maintenance lourde » et d'élagage.

Les lignes électriques moyenne tension sont soumises à différentes contraintes climatiques (foudre, gel, neige, chaleur, vent) et environnementales (végétation, projections), ainsi qu'au vieillissement. En bon état d'entretien, l'âge moyen des équipements est de l'ordre de 25 ans. Les réseaux se fragilisent néanmoins avec le temps. Afin de limiter les incidents et conserver un réseau en bon état, Enedis mène des actions de « maintenance lourde ». Cette formulation concerne les opérations de maintenance

qui permettent de redonner tout son potentiel à l'ouvrage traité. Le remplacement des armements, attaches ou isolateurs sur un tronçon important de lignes, fait partie de cette catégorie de travaux.

Les visites de lignes par hélicoptère

Dans le cadre de son programme d'entretien des ouvrages électriques, Enedis organise chaque année la visite aérienne préventive d'un tiers environ de son réseau 20 000 volts.

Le programme 2016 dans l'Eure concerne 63 départs. L'entreprise Air Touraine Hélicoptère, chargée du survol des lignes, a pour mission d'effectuer le relevé des zones boisées situées à proximité du réseau électrique qui nécessitent un élagage, de détecter des signes d'usure d'éléments du réseau situés sur les poteaux, les postes de transformation ou dans des zones inaccessibles lors de visites à pied.



Le résultat de l'inspection a pour but de réaliser un diagnostic qui permettra aux équipes d'Enedis d'intervenir préventivement afin de garantir une bonne continuité de fourniture électrique.

Cette politique s'intègre dans la politique de maintenance et d'amélioration continue des réseaux pour permettre à Enedis d'acheminer l'électricité dans les meilleures conditions

Les opérations de maintenance

En 2016, les actions les plus significatives du programme de maintenance lourde sont les suivantes :

- 14 changements de tableaux HTA
- 3 changements de tableaux BT
- 4 changements de coffrets disjoncteurs de postes sur poteaux
- 19 interventions pour l'entretien des IPT (Interrupteur Poste Télécommandé), PPI (Point Première Intervention) ou OMT (Organe de Manœuvre Télécommandable)
- 17 dossiers de renouvellement de réseau BT suite incident
- 13 résinages de supports pour un montant de 9 k€
- 161 interventions des GIR ou TST HTA pour l'entretien des réseaux :
- Point suite à visite hélicoptère (isolateurs, détoronnage)
- Entretien des IACM
- Entretien des IAT
- Protection des transformateurs (parafoudres)
- Suppression des éclateurs

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

- Remplacement d'armements

L'élague : un enjeu pour tous

L'élague est l'une des actions d'entretien nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens à proximité du réseau aérien, garantir la continuité de la fourniture d'électricité et respecter les distances réglementaires de sécurité. En effet, les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique peuvent, dans certains cas, devenir dangereuses et provoquer des incendies ou des chutes de câbles, entraîner des accidents corporels graves et conduire à des interruptions de fourniture d'électricité. C'est pourquoi, chaque année, Enedis programme de l'élague sur un tiers du territoire.

Concernant le réseau BT, 45 communes ont été traitées en totalité, représentant 325 km de réseau pour un montant de 180 k€ dont 25 k€ d'abattage.

Diverses interventions, broyage, dépannages et réclamations ont été réalisées pour un montant total de 41 k€.

Concernant le réseau HTA, 980 km ont été traités, pour un montant de 614 k€. Le programme d'élague 2016 est toujours en cours sur le premier semestre de l'année 2017, programme réalisé à 77% avec 68 départs HTA traités sur 88.



Les responsabilités

Le propriétaire a la responsabilité de l'élague des arbres plantés sur sa propriété notamment si les trois conditions suivantes sont réunies :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne électrique,
- les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation,
- l'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique.

Dans ce cas, l'élague doit être réalisé par le propriétaire à ses frais après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une Déclaration de Travaux.

Dans les autres cas, Enedis assure l'élague des végétaux. Chaque propriétaire en est

informé en amont. Les travaux sont à la charge d'Enedis, et sont réalisés par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

Droits et Devoirs : L'essentiel

Enedis a le droit de « couper les arbres et branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou par leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages » (extrait de l'article 12 de la loi du 15 juin 1906).

Enedis se doit de respecter les distances minimales de sécurité et de réaliser une information collective préalable par voie d'affichage en mairie avant l'élagage. Le prestataire mandaté doit également réaliser une information en mairie.

Les propriétaires ont le droit de réaliser les travaux d'élagage eux-mêmes, à leur demande et sous condition de dépôt d'une Déclaration de Travaux.

Dans le cas contraire, le propriétaire doit laisser l'accès à la zone d'élagage.

Le propriétaire, en tant que gardien de l'arbre, peut, dans certains cas, voir sa responsabilité civile et pénale engagée par Enedis en cas de chute d'arbre ou de branches sur une ligne occasionnant des dégâts matériels et/ou humains.



ELAGAGE : ALLIER SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Enedis, concessionnaire des ouvrages de distribution d'électricité, doit veiller à assurer la sécurité des biens et des personnes à proximité de ces ouvrages ainsi qu'à la continuité de fourniture d'électricité.

L'élagage est une des actions d'entretien nécessaire pour empêcher l'envasement des lignes électriques. En effet, les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique peuvent, dans certaines circonstances, devenir dangereuses, provoquer des incendies ou des chutes de câbles, entraîner des accidents corporels graves et conduire à des interruptions de fourniture d'électricité.

C'est pourquoi, chaque année, Enedis Normandie réalise un programme d'élagage.

LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- L'article 12 de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie ;
- L'arrêté technique du 12 juin 2001 ;
- L'article 2 § 4 de la norme NF C 15-100.

Ces textes s'appliquent aux lignes de distribution d'électricité basse et moyenne tension en dépit de 50 000 volts dont Enedis assure l'exploitation, qu'elles soient en domaine public ou privé, y compris les branchements.

LES TIERS LIANT ENEDIS AUX PROPRIÉTAIRES

La convention de servitude (en domaine privé) ou l'arrêté préfectoral de servitude (en domaine public) constituent le titre permettant à Enedis d'utiliser la ligne dont il a la charge. Ainsi, Enedis peut procéder, durant toute la durée de vie de la ligne, à des travaux d'entretien sur la ligne inscrite au titre de la convention de servitude, afin de respecter les règles de sécurité. Ces conventions autorisent Enedis à pénétrer sur les propriétés privées pour des travaux d'élagage ou d'abattage. Bien sûr, l'accès se fait de manière à gêner le moins possible les propriétaires.

QUE FAIRE SI UN ARBRE MENACE UNE LIGNE ÉLECTRIQUE

C'est à Enedis de faire le nécessaire pour mettre fin au risque. Toute personne constatant qu'un arbre menace une ligne doit prévenir le plus vite possible le service dépannage Enedis au :

☎ 09 726 750 27 (24h/24 - 7j/7)

QUE FAIRE SI VOUS DEVEZ INTERVENIR AUPRES D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE

Vous devez, préalablement à tous travaux, faire une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

La déclaration peut être faite par internet : www.enedis.fr ou couvrir : BP 63 - 76802 Sotteville-sur-Seine ou Rouen - voir Fax : 02 32 32 25 65.

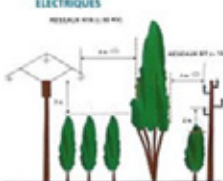
LES DROITS ET OBLIGATIONS : L'ESSENTIEL

Pour Enedis	Pour le propriétaire
L'article 12 de la loi du 15 juin 1906 autorise Enedis à couper les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou par leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages.	Le propriétaire doit laisser l'accès à la zone d'élagage. Les arbres situés dans la zone de servitude de l'ouvrage, pour une servitude de la ligne, ne sont pas de son droit de propriété.
Enedis a le droit de couper les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou par leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages.	Le propriétaire peut, à l'initiative de la commune, à l'initiative d'un service Enedis, ou sur demande écrite, les branches et câbles pour réaliser ses travaux de travaux.
Enedis a le droit de couper les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou par leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages.	En cas de chute d'arbre sur une ligne, le propriétaire, en tant que gardien de l'arbre, est responsable des dommages causés à la ligne. Enedis peut alors demander réparation des dommages causés à la ligne. Enedis peut alors demander réparation des dommages causés à la ligne. Enedis peut alors demander réparation des dommages causés à la ligne.

PRISE EN CHARGE DE L'ELAGAGE

Zone	Ligne	Responsabilité
Domaine privé	Domaine privé	Enedis
Domaine public	Domaine public	Propriétaire de l'arbre
Domaine public	Domaine public	Enedis

LES DISTANCES D'ELAGAGE DE LA VEGETATION LE LONG DES LIGNES ÉLECTRIQUES



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Même sans toucher une ligne, on risque l'électrocution (phénomène d'arcouche).
- Ne jamais toucher une branche sur une ligne électrique, ou la surplomber, ne pas toucher un arbre en contact ou très proche d'une ligne.
- Ne pas d'approcher ou d'approcher des objets à moins de 3 mètres d'une ligne, sauf accord écrit préalable d'Enedis produisant les mesures de sécurité à mettre en place dans ce cas.

En cas de ligne surplombée à terre, ne jamais s'en approcher et encore moins la toucher, et avertir le service dépannage d'Enedis au :

☎ 09 726 750 27 ou 0811 01 02 12 (ligne réservée aux collectivités)

VOTRE CONTACT ELAGAGE :

Enedis Direction Territoriale de l'Eure
Agence Collectivités Locales
CS 80390 - 27003 Evreux Cedex
Tel: 02 32 22 25 65 - Fax: 02 32 22 25 69
colloc: 27@enedis.fr

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

Élagage réalisé sur les réseaux HTA et BT	Concession	
	2015	2016
Longueur de réseau traité (<i>en km</i>)	2014	1305
Montants consacrés à ces travaux (<i>en k€</i>)	993	794

2.3. Perspectives et enjeux

Enedis poursuivra en 2017 la mise en œuvre des politiques de maintenance des réseaux, de renouvellement du patrimoine et d'amélioration de la qualité et de la sûreté d'alimentation.

Les perspectives et les principaux enjeux de la gestion du patrimoine sont :

- de faciliter la transition énergétique en raccordant et gérant la production décentralisée (Schémas Régionaux de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables - S3REnR) ;
- d'accompagner les grands projets pour optimiser le développement des réseaux et préparer les infrastructures nécessaires pour répondre aux ambitions futures des territoires et des métropoles ;
- d'améliorer la résilience des réseaux ruraux vis-à-vis de l'ensemble des aléas en investissant en priorité dans les territoires les plus en écart afin d'améliorer durablement la qualité de fourniture. Pour les zones rurales, l'objectif est de réduire l'exposition des réseaux aux aléas climatiques et d'accroître leur fiabilité en combinant de façon équilibrée les actions de sécurisation du programme Plan Aléas Climatiques (PAC) et les actions de fiabilisation du programme de Prolongation de la Durée de Vie (PDV). Des efforts d'automatisation compléteront ces programmes pour accroître la réactivité et permettre une réalimentation rapide du plus grand nombre de clients en cas d'incident. Sur chaque territoire concerné, ces actions seront coordonnées avec celles de l'autorité concédante ;
- de sécuriser l'alimentation des grandes agglomérations en cas d'incident en poursuivant le programme de sécurisation des grands postes urbains dans les zones urbaines denses, en développant les programmes réduisant la sensibilité des réseaux aux inondations ;
- de poursuivre, en zone urbaine, les investissements de renouvellement des câbles souterrains HTA et BT d'anciennes technologies. En 2017, Enedis accentuera ces investissements sur les portions de réseaux souterrains HTA et BT qui le nécessitent, dans les agglomérations où sont constatés des taux d'incidents élevés ;
- de poursuivre la dynamique de croissance des investissements visant au renouvellement des composants les plus sensibles des postes sources ;
- de répondre aux problèmes ponctuels de qualité localisés.

Enedis modernise le réseau sur les communes d'Aviron et du Mesnil-Fuguet

Ce chantier, dont l'objectif est de garantir la qualité et la continuité de fourniture d'électricité,

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

illustre tous les aspects d'une démarche de prolongation de durée de vie d'un ouvrage haute tension (PDV). Cette opération d'entretien du réseau électrique qui s'étend sur 4 kilomètres pour un investissement de plus de 100 000 € s'est déroulée du 17 au 28 octobre. Afin d'éviter toute interruption de fourniture d'électricité aux habitants, Enedis a mis en place 8 groupes électrogènes pour toute la durée de l'opération. Les équipes de l'entreprise Lesens sont venues en renfort des exploitants eurois d'Enedis durant ce chantier.

Des travaux courants pour l'avenir

Aviron/Le Mesnil-Fuguët. Un chantier de maintenance sur les lignes d'Enedis (ex-ERDF) permet de prolonger la durée de vie des équipements.

En charge de la distribution d'électricité quel que soit le fournisseur d'énergie, Enedis (ex-ERDF) a entrepris un vaste programme de rénovation de ses équipements dans les communes d'Aviron et du Mesnil-Fuguët.

Pascal Jupille, responsable de réseau, explique que « nous effectuons un diagnostic afin de repérer les futures défaillances sur les lignes HTA (haute tension jusqu'à 30 000 volts) installées depuis plus de 20 ans. C'est le cas de cette ligne. Issue du poste de Cambolle, elle alimente 1 800 clients au départ d'Aviron pour une longueur totale d'environ

30 km, y compris le réseau en technique souterraine jusqu'au Bouley-Martin. Nous intervenons sur 4 km. »

Quinze années

Coût de l'opération présentée cette semaine aux maîtres Claude Béhar (Aviron) et Michel Dalondel (Le Mesnil-Fuguët) : pas moins de 100 000 €.

« En remplaçant le matériel défilant comme les isolateurs ou les points d'ancrage, nous prolongeons la durée de vie de la ligne pour une quinzaine d'années. Huit groupes électrogènes ont été mis en place sur la longueur du chantier pour éviter des ruptures d'électricité », conclut le technicien.



Le chantier se poursuit



La stratégie d'investissement sur les réseaux en HTA est un facteur clé d'amélioration de la desserte en électricité. **La coordination de ces investissements avec les travaux prévus par l'autorité concédante est nécessaire pour en optimiser l'efficacité.**

LE DIAGNOSTIC TECHNIQUE, LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT ET LES PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT

Les conférences instituées par l'article 21 de la loi NOME sont un lieu de partage et de dialogue entre les différents maîtres d'ouvrage en vue de répondre aux objectifs de sécurisation et d'amélioration de la qualité, partagés par les différents acteurs.

Ce dialogue concernant la définition des priorités d'investissement se développe également dans le cadre de relations contractuelles soutenues entre l'autorité concédante et le concessionnaire.

Le diagnostic qualité des réseaux et l'ensemble des investissements d'Enedis et du SIEGE ont fait l'objet d'une présentation au Préfet de l'Eure lors de la 6^{ème} Conférence Départementale qui s'est déroulée le 27 juin 2016.

Une stratégie d'investissements sur le réseau public de distribution d'électricité commune au SIEGE et à Enedis définie pour l'année 2016 comme suit :

- sécuriser le réseau vis-à-vis des aléas climatiques majeurs en priorité sur la zone Ouest.
- améliorer le niveau de qualité de la distribution. Enedis poursuit son effort sur le programme de prolongation de la durée de vie des ouvrages (PDV) de façon à réduire le critère B incident.
- améliorer le niveau minimal de qualité au bénéfice des clients des secteurs mal desservis ou susceptibles de l'être rapidement en raison de l'accroissement de la demande, notamment sur l'Axe Seine.
- résorber de façon soutenue les départs BT fils nus dès lors qu'ils sont incidentogènes. L'objectif est ici de dépasser le rythme proposé par le FACE et de flécher prioritairement les investissements en fonction des incidents, et/ou en prenant en compte l'âge des réseaux.
- renforcer les départs et postes de transformation les plus en contrainte dans une logique curative et préventive au regard du développement urbanistique de l'Eure.

Conformément aux conclusions de la démarche d'évaluation, le partenariat Enedis/SIEGE prend la forme suivante :

examen coordonné des réseaux

- actualisation annuelle des données réseaux réalisée par Enedis par voie d'échanges collaboratifs avec le SIEGE,
- définition des priorités d'action et transmission aux communes concernées.
- enrichissement des bases de données (âge des réseaux, raccordements producteurs, pression foncière, incidentologie ...)
- coordination en matière de renouvellement BT en zone rurale.

coopération renforcée des deux entités

- Afin de garantir des investissements publics plus efficaces et des travaux adaptés aux contraintes du territoire concerné, Enedis et le SIEGE privilégient et intensifient les conventions de désignation de maîtrise d'ouvrage en application de la loi MOP.
- Afin de limiter le temps de coupure pour travaux, les deux maîtres d'ouvrages décident de renforcer leur collaboration en termes d'utilisation des moyens de ré-alimentation et de coordination des programmations des coupures.
- Les actions conjointes favoriseront le développement des ENR sur le département (éolien, photovoltaïque et méthanisation).

Le SIEGE et Enedis ont signé, le 26 mai 2014, le **Programme Coordonné de Développement et de Modernisation des Réseaux** (PCDMR) de l'Eure qui concrétise le résultat d'un travail approfondi et collaboratif. Elaboré pour la période 2014- 2017, ce document a permis

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

d'identifier les priorités d'investissement en matière de sécurisation des réseaux et d'amélioration de la qualité de l'alimentation sur le département de l'Eure, en mettant l'accent sur la coordination des actions des différents maîtres d'ouvrages de travaux. Il est le résultat d'un processus engagé depuis 2011 à l'occasion de la tenue de la première conférence NOME.

Le document se décline en 4 parties :

- Un environnement socio-économique, géographique et paysager qui fonde l'organisation actuelle des réseaux de distribution publique d'électricité.
- Un diagnostic approfondi des ouvrages desservant la concession établi à partir des données patrimoniales, électriques et techniques fournies par Enedis.
- Un programme prévisionnel d'investissement à 4 ans.
- Une valorisation financière du programme travaux.

LA COORDINATION DES EFFORTS D'INVESTISSEMENT D'ENEDIS ET DE L'AUTORITÉ CONCÉDANTE AU PLAN LOCAL

Aux investissements d'Enedis évoqués précédemment s'ajoutent les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante.

Au plan local, Enedis et l'autorité concédante ont une démarche coordonnée qui s'est concrétisée au travers de réunions et de conventions.

Amélioration de la qualité et mise en conformité du réseau

En application de l'article 10 du cahier des charges de concession qui ne fait pas obstacle à ce que le SIEGE soit maître d'ouvrage de travaux de renouvellement BT lorsqu'ils sont contenus dans des travaux de renforcement, le SIEGE et Enedis ont décidé par voie conventionnelle d'organiser le financement par Enedis d'une partie de ces travaux de renouvellement.

Des conventions ont été signées en 2016 pour des travaux sur les communes de St Léger du Genetey, St Pierre du Val, Epreville en Lieuvin, Cormeilles, Fontaine Heudebourg, Touthainville, Gouttières, Corneville sur Risle, La Lande St Léger, Manneville la Raoult, Beuzeville, Beaubray, St Maclou, Boulleville, Conteville, Fatouville-Grestain, Fiquefleur-Equainville, Bosc-Renoult-en-Roumois, St Mards de Blacarville, Colletot, Les Préaux, Fontaine la Louvet, avec une participation d'Enedis en 2016 à hauteur de 90.3 k€.

De nombreux chantiers se poursuivent dans ce cadre en 2017, notamment sur les communes de Sainte Marthe, Le Fidelaire, Crasville, Pullay...

Coopération renforcée des deux entités

Afin de garantir des investissements plus efficaces et avantageux pour l'utilisateur par le biais de conventions de désignation du maître d'ouvrage, en application de l'article 2 de la loi

MOP, dans le cadre d'opérations contigües ou communes et afin d'éviter l'intervention de deux maîtres d'ouvrage pour une même opération :

- Le SIEGE confie la maîtrise d'œuvre de ses travaux à Enedis quand ceux-ci peuvent être coordonnés aux travaux HTA d'Enedis.
- Enedis confie la maîtrise d'œuvre de ses travaux HTA au SIEGE quand ceux-ci peuvent être coordonnés notamment aux travaux de desserte de lotissement par le SIEGE.

En 2016 un grand nombre de conventions a été établi, en accord avec les mairies, favorables à la coordination des travaux sur leur commune : Damville, La Chapelle du Bois des Faulx, Le Vieil Evreux, Perriers la Campagne, St André de l'Eure, Bourg Achard, St Aubin sur Gaillon, La Trinité de Reville, Autheuil authouillet, La Trinité de Thouberville, Vernon.

En 2017 des conventions sont déjà signées pour des travaux sur les communes de Guichainville, Gaudreville, Fontaine Heudebourg, Boulleville, L'Habit, Saint Mards de Blacarville...

Convention prestations TST

Les efforts conjoints du SIEGE et d'Enedis, grâce aux interventions des équipes TST, pour le compte d'Enedis ou dans le cadre de l'appel d'offre lancé par le SIEGE, ont permis de réduire significativement le critère B travaux, élément prépondérant dans la qualité d'alimentation des clients de l'Eure.

Traitement des CMA en zone rurale

Conformément aux engagements proposés depuis 2011, le partenariat SIEGE/Enedis a permis l'examen coordonné des contraintes réseaux et postes avec :

- L'actualisation des données réseaux réalisée par Enedis portée au SIEGE en avril 2016,
- Le traitement des clients mal alimentés avec investigations complémentaires (mai 2016),
- La définition des priorités d'action adressées aux communes concernées par courrier.

Accord Article 8 renouvelé

Un accord pour la période 2017 à 2018, en application de l'article 8 du cahier des charges de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique, a été signé en décembre entre le SIEGE et Enedis.

Conformément à l'article 8, le concessionnaire s'engage à contribuer au financement des travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages de la concession réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante, à hauteur de 40% du coût hors TVA, à concur-

rence d'une contribution annuelle fixée au vu du programme travaux prévu par l'autorité concédante dans ce domaine.

Les travaux d'amélioration esthétique des ouvrages participent du renouvellement des réseaux de distribution publique de la concession.

La convention prévoit le suivi d'indicateurs d'efficacité et de cohérence directement inspirés du PCDMR signé en mai 2014. Ces indicateurs contribuent à une meilleure programmation des travaux, par la définition de priorités partagées entre le SIEGE et Enedis, concernant la valorisation d'opérations relatives à des réseaux constitués de fils nus soumis à des incidents et les plus anciens.

La contribution du concessionnaire est fixée à 750 000 € par an pour la période 2017 à 2018.



ACTION DE VALORISATION DES INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION : LA CONTRIBUTION D'ENEDIS AU DÉVELOPPEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Les réseaux de communication électronique à très haut débit sont un facteur de compétitivité et de croissance pour les territoires. Leurs très grandes capacités de transmission bi-directionnelle libèrent les échanges et permettent des usages simultanés de la voix, des données et d'images.

Le déploiement de la fibre optique est désormais encouragé par l'ordonnance n° 2016-526 du 28 avril 2016, qui a transposé la directive 2014/61/UE. C'est un levier important pour le développement des territoires et cela participe à la transformation numérique de l'économie française.

Partout sur le territoire national, les opérateurs télécom et les collectivités locales signent avec Enedis et les autorités concédantes concernées des conventions d'utilisation du réseau de distribution publique d'électricité pour déployer des fibres optiques, tant en aérien qu'en souterrain.

Ainsi en 2016, 248 conventions pour l'utilisation des appuis communs ont été signées (contre 123 en 2015).

De même, en 2016, plus de 1 000 km de fibre optique ont été déployés en aérien sur les appuis BT et HTA et environ 400 km de fourreaux télécom ont été déployés en souterrain.

Cette très forte augmentation du nombre de signatures de conventions pour l'utilisation du



réseau se traduira, dès 2017, par une augmentation significative du linéaire de fibre optique posée. En lien étroit avec les autorités concédantes, Enedis confirme ainsi son rôle d'acteur essentiel pour le déploiement du très haut débit sur le territoire métropolitain.

3. La proximité avec les clients

3.1. Le renforcement et la modernisation de la relation clients

ENEDIS CONFORTE SA PRÉSENCE AUPRÈS DES ENTREPRISES ET DES COLLECTIVITÉS

Le déploiement du dispositif d'interlocuteurs privilégiés

Enedis veille à permettre à ses clients de trouver auprès d'elle toutes les informations nécessaires en complément de celles données par les fournisseurs. Au-delà des divers accueils (accueil distributeur, accueil raccordement, centres d'appels dépannage), Enedis a mis en place un dispositif d'interlocuteurs privilégiés auprès des entreprises, à l'image de celui déjà existant auprès des collectivités territoriales.

Ce dispositif permet d'accompagner les entreprises dans leurs projets. Il propose aussi à des clients présents sur plusieurs points du territoire national d'avoir un interlocuteur centralisé si besoin. Au-delà de l'écoute et de la mise à disposition d'informations techniques demandées par les entreprises, la relation de confiance qui se crée entre ces interlocuteurs privilégiés et les clients offre la possibilité également d'un recours et d'un appui en cas de réclamation.

Enedis au rendez-vous de la fin des tarifs réglementés de vente et des offres de marché transitoires

En application de la loi NOME, le 31 décembre 2015 a marqué la fin des tarifs réglementés de vente (TRV) pour les sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA. Environ 440 000 sites entreprises et collectivités étaient concernés par cette disposition.

Enedis a su relever ce formidable défi et tenir ses engagements vis-à-vis des acteurs externes du marché de l'électricité en faisant face au pic d'activité pour le dernier trimestre 2015 et plus spécifiquement pour le 1^{er} janvier 2016, avec plus de 270 000 changements de fournisseurs sur ces trois derniers mois.

Un délai supplémentaire de 6 mois a permis aux 90 000 sites n'ayant pas choisi une offre de marché au 31 décembre 2015 de basculer en offre transitoire. La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a lancé un appel d'offres portant sur la désignation des fournisseurs devant assurer la fourniture des clients n'ayant pas choisi de fournisseur après le terme de l'offre transitoire.

En accord avec l'ensemble des acteurs du marché, Enedis a proposé une procédure de bascule au 1^{er} juillet 2016 afin de garantir l'entrée dans le périmètre des fournisseurs désignés par l'appel d'offres. Enedis a de nouveau su mobiliser ses équipes nationales et régionales afin de permettre la bascule des 20 000 sites encore en offre transitoire. À l'issue de ces opérations, il ne restait plus que 4 400 sites en offre transitoire. Ceux-ci ont fait l'objet d'un nouvel appel d'offres réalisé par la CRE fin 2016.

Enedis accompagne les initiatives énergétiques des territoires

La transition énergétique est en marche dans les territoires et s'illustre par exemple par les territoires labellisés TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte), les démonstrateurs industriels pour la ville durable (DIVD) ou diverses initiatives d'éco-quartiers. Avec 95% des installations d'énergies renouvelables raccordées au réseau de distribution

électrique, Enedis est au cœur de la transition énergétique. Afin de développer leur intégration au réseau public de distribution d'électricité, le distributeur développe les réseaux intelligents et engage leur révolution numérique.

Au cœur de la smart city connectée et interactive, Enedis s'organise pour faciliter l'accès des collectivités aux données dont elles ont besoin pour leur politique énergétique. A titre d'exemple, Enedis développe la publication de données publiques en open data. Enedis met également à disposition des territoires des données relatives à la production d'électricité à différentes échelles géographiques.

Ainsi Enedis développe des solutions utiles pour diagnostiquer, cibler et évaluer les actions afin d'inciter les collectivités à s'engager pleinement dans la transition énergétique.



ENEDIS DIGITALISE SA RELATION AVEC LES CLIENTS

La modernisation des canaux de relation clients est un impératif afin d'accélérer et fluidifier les contacts d'Enedis avec ses clients et ses parties prenantes, de faciliter les interactions opérationnelles sur les prestations et services du distributeur (raccordement, protection de chantier, paiement de prestations, remboursement client suite coupures...) et plus globalement de permettre une interaction « informative » avec les clients sur la vie du réseau les concernant.

Concrètement, cette digitalisation de la relation client s'incarne au travers de différentes avancées :

- la mise en ligne de services digitaux pour accompagner le déploiement du compteur Linky et suivre l'actualité du réseau ;
- le déploiement d'applications mobiles.

Évolution de l'espace pour les collectivités locales et concessions

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

L'Espace Collectivités et Concessions est conçu pour accompagner chaque territoire dans sa relation quotidienne avec Enedis.

Ainsi, le 31 mai 2016, une nouvelle version de l'Espace Collectivités et Concessions a été mise en ligne à l'occasion du Salon des Maires, comprenant :

- une refonte complète de l'ergonomie du site, dans un objectif de modernisation et de simplification de l'accès à l'information, notamment *via* la mise en œuvre de pages publiques et la généralisation de la visualisation sur supports cartographiques ;
- de nouvelles fonctionnalités, en particulier la cartographie moyenne échelle du réseau, la connaissance en temps réel des interruptions de fourniture, ainsi que l'heure estimée de réalimentation, l'information sur les travaux réalisés par Enedis et la carte du déploiement des compteurs Linky.

Cette version a ensuite été enrichie :

- début juillet, avec la possibilité de s'abonner à des notifications par email lorsque de nouvelles actualités sont disponibles ou lorsque des chantiers sont prévus ;
- en octobre, d'un tableau de bord de la concession.

Une nouvelle version de l'application « Enedis à mes côtés »

L'application mobile « Enedis à mes côtés », publiée dans sa première version en 2014, évolue régulièrement. Elle simplifie la mise en relation des clients avec les services d'Enedis, Dépannage et Service clients. Grâce à la géolocalisation, l'utilisateur trouve rapidement le contact qu'il recherche, sans avoir à saisir son code postal ou sa commune.

Cette application apporte un premier niveau de réponse sur certaines situations simples (premières vérifications à réaliser en l'absence d'électricité, premières étapes d'un raccordement...) et propose une foire aux questions enrichie.

De nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées permettant au client :

- d'être sensibilisé sur certaines situations à risque : perçage, élagage, travaux à proximité des lignes électriques ;
- de connaître en temps réel les coupures en cours sur une commune, à une adresse ;
- d'accéder à un accompagnement en ligne dans le diagnostic de son installation et de bénéficier d'une mise en relation avec le service dépannage si les difficultés persistent ;
- de relever son compteur en toute autonomie et de transmettre ses index, en cas d'absences répétées de son domicile.

Depuis juillet 2016, la fonctionnalité de recherche des coupures sur une commune s'est enrichie d'un affichage du tracé des rues coupées sur une carte interactive.

L'application rencontre un franc succès avec déjà 100 000 téléchargements effectués.

Enedis à mes côtés

Disponible sur App Store, Google Play et Windows Phone, l'application « Enedis à mes côtés » propose des services enrichis pour faciliter votre quotidien.

Une digitalisation de la relation clients sans impact sur les canaux de contact traditionnels

Enedis met à la disposition de ses clients différents numéros de téléphone selon leur profil et la nature de leurs demandes (raccordement, production d'électricité ou toute autre problématique hors urgence et dépannage). Ainsi, les clients sont accueillis par des conseillers spécialisés suivants leur profil :

- les clients « Particuliers » : 09 69 32 18 41 ;
- les clients « Professionnels » : 09 69 32 18 42 ;
- les clients « Entreprises » : 09 69 32 18 99 ;
- les clients « Professionnels de l'immobilier et de la construction » : 09 69 32 18 77 ;
- les clients « Producteurs » : 09 69 32 18 00. Cet accueil ne traite pas les demandes concernant l'achat d'électricité, au sujet desquelles le client est invité à contacter directement son acheteur ;
- les clients demandeurs ou concernés par un branchement de courte durée dans le cadre d'une manifestation festive : 09 69 32 18 22.

En cas d'incident ou d'absence d'électricité, les clients de la concession peuvent joindre le service Urgence dépannage d'Enedis 24h/24 et 7j/7 au 09 72 67 50 27.

L'efficacité de l'accueil téléphonique d'Enedis est mesurée par un taux d'accessibilité.

Au niveau national, l'accessibilité du Service Clients se situe à un bon niveau avec 90,6% d'appels traités.

Le Service Raccordement a connu en 2016 une augmentation d'appels reçus de 11% et, malgré cette charge supplémentaire, le taux d'accessibilité demeure à un niveau s'élevant à 89,1%.

Enfin, l'accessibilité du Service Producteurs d'électricité a augmenté se situant à 91,8% d'appels traités. À noter toutefois une baisse d'activité de 7%.

ACCESSIBILITÉ DE L'ACCUEIL HORS DÉPANNAGE (en %) (DIRECTION RÉGIONALE)

	2015	2016
Service Client	97,3%	88,3%
Service Raccordement	90,6%	89,3%
Service Producteurs d'électricité	89,6%	92,5%

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

Urgence Dépannage Électricité

En cas d'incident ou d'absence d'électricité, les clients de la concession peuvent joindre l'Accueil Dépannage Électricité d'Enedis 24h/24 et 7j/7 au 09 72 67 50 27.

Au plan national, le taux d'accessibilité de l'Accueil Dépannage Électricité continue sa progression en 2016 pour atteindre 92,5% d'appels traités, soit +10 points par rapport à 2012. Par ailleurs, le nombre d'appels reçus par les Accueils Dépannage Électricité est stable en 2016 avec une légère hausse des interventions (+2,9% par rapport à 2015).

ACCESSIBILITÉ DES ACCUEILS DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ				
	Département		National	
	2015	2016	2015	2016
Taux d'accessibilité de l'Accueil Dépannage Électricité* (en %)	93,1%	91,2%	92,0%	92,5%
Nombre d'appels reçus par l'Accueil Dépannage Électricité*	20 302	20 620	2 052 664	2 070 449
Nombre d'appels donnant effectivement lieu à un dépannage	7 982	7 560	656 121	675 423

* Ces résultats concernent les appels reçus des clients raccordés en BT ≤ 36 kVA.

ENEDIS AMÉLIORE SON INFORMATION EN CONTINU AUPRÈS DE SES CLIENTS

Enedis a réalisé en 2016 un important travail pour se rapprocher encore plus de ses clients et leur fournir en continu davantage d'informations. Ainsi, plus de 10 millions de transactions sortantes (SMS, email, appels sortants) ont été réalisées en 2016 (contre 5 millions en 2015). Ces transactions permettent par exemple de confirmer des rendez-vous, de faciliter la relève des index de consommation ou de notifier au client que son compteur Linky devient accessible aux offres de service.

Pour ses clients du marché d'affaires, Enedis a mis en place en 2016 une expérimentation d'amélioration de l'information communiquée au client tout au long du déroulement d'une prestation. Fondée sur une communication adaptée et différenciée selon la nature de l'action d'Enedis (intervention sur site ou en téléopération, à l'initiative du client ou du distributeur) et le degré d'urgence, ce dispositif de prévenance du client se matérialise par l'envoi d'un sms ou d'un mail à chaque étape clé du parcours clients : réception de la prestation, confirmation de rendez-vous, rappel à J-1, confirmation de réalisation de la prestation.

Cette expérimentation s'est effectuée dans 7 directions régionales sur 4 parcours pilotes : Mise en service sur raccordement existant, Résiliation, Changement de formule tarifaire et Changement de puissances souscrites. Fort de son succès, ce dispositif, présenté aux four-

nisseurs, a été déployé fin 2016 sur l'ensemble du territoire. De nouvelles expérimentations ont été lancées en 2017 pour élargir le spectre des prestations concernées.

Par ailleurs, Enedis est particulièrement vigilante quant à la réalisation des demandes de coupures pour impayés envoyées par les fournisseurs. Depuis 2016, un appel sortant est systématiquement réalisé avant le déplacement pour permettre au client de contacter son fournisseur et de régulariser sa situation avant le déplacement d'un technicien d'Enedis.

Enedis publie de nouvelles données en open data pour accompagner les acteurs de la transition énergétique

En 2015, Enedis est devenue le premier distributeur européen à publier en open data des données énergétiques. Depuis cette date, le bilan électrique, librement consultable sur son site internet, permet à tous de comprendre l'évolution de la production photovoltaïque, la consommation des clients résidentiels et des entreprises. Cette publication s'est depuis fortement enrichie avec des données sur la qualité de fourniture d'électricité, les raccordements des énergies renouvelables, les flexibilités (capacités de clients à décaler leurs consommations), la consommation de chaque quartier du territoire français, des indicateurs de continuité d'alimentation et des données sur les lignes et postes électriques.

Les données de consommation par quartier publiées fin 2016, accessibles par secteur d'activité et sur un historique de 5 ans, permettront aux acteurs de la transition énergétique, notamment les collectivités locales, d'évaluer plus précisément la consommation d'électricité sur leurs territoires. Cette mise à disposition en open data rend possible pour les collectivités locales la réalisation d'un premier criblage de leurs territoires avec l'identification de zones plus ou moins consommatrices en électricité. Une fois ces zones identifiées, les collectivités peuvent par exemple prioriser les actions de rénovation thermique, adapter leur plan d'aménagement du territoire, mener à bien des actions de Maîtrise de la Demande d'Énergies (MDE), ou encore orienter leurs actions de lutte contre la précarité énergétique. Pour aller plus loin, des entreprises comme des start-up pourront proposer de nouveaux services pour appuyer la réalisation de ces actions, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives dans ces domaines.

L'ensemble des données publiées par Enedis est accessible sur le site <http://www.enedis.fr/open-data>.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE



3.2. La satisfaction des clients : une priorité pour Enedis

LA NOUVELLE MESURE DE L'EXPÉRIENCE CLIENTS

La satisfaction clients est une priorité pour Enedis. Depuis de nombreuses années, celle-ci était mesurée par un dispositif d'enquêtes téléphoniques qui permettait d'en suivre l'évolution et de mener des actions correctrices pour améliorer sans cesse la performance du distributeur sur les prestations majeures d'Enedis : raccordement, mise en service, interventions techniques et relève.

Désormais, Enedis va plus loin et interroge l'ensemble de ses clients sur toutes les interactions qu'ils ont avec le distributeur par SMS ou par mail, et « à chaud », soit moins de 48 heures suivant l'interaction. Ce dispositif rend possible le recueil de la satisfaction immédiate du client afin de réagir à très court terme en cas d'insatisfaction. Ainsi, à fin 2016, près de 70% des clients qui se déclaraient insatisfaits d'une interaction avec Enedis étaient rappelés par le distributeur. En complément, une enquête spécifique a été mise en place pour recueillir la satisfaction concernant la qualité de la fourniture d'électricité auprès de clients n'ayant pas eu d'interactions avec Enedis.

Ce nouveau système d'enquêtes a été mis en place au cours de l'année 2016 afin de garantir une année de transition avec les résultats du système historique « à froid » au premier semestre et les premiers résultats « à chaud » au second semestre 2016.

Grâce à ce nouveau dispositif de recueil de l'expérience clients, Enedis se dote d'un outil moderne offrant davantage d'avis clients, plus de réactivité et un ajustement en continu en cas d'insatisfaction. Celui-ci a déjà porté ses fruits : l'appel téléphonique de clients se déclarant insatisfaits d'une prestation a permis de contribuer à la baisse du nombre de réclamations. Ce dispositif d'appel sortant pour les clients insatisfaits a été généralisé dès la fin 2016.

LES RÉSULTATS DE SATISFACTION NATIONAUX ET DE VOTRE CONCESSION

Afin de présenter un résultat de satisfaction pour l'année 2016, les résultats du nouveau système d'enquêtes mis en place au second semestre ont été statistiquement redressés au format de l'ancien système (*voir l'annexe Qualité des relations et des services*). Il est intéressant d'analyser l'aspect qualitatif recueilli qui permet de fournir les priorités d'amélioration.

Le professionnalisme des techniciens d'Enedis en matière de ponctualité, d'écoute et de réactivité reste le point le plus apprécié par les personnes interrogées en 2016. À l'inverse, les clients relèvent le manque de coordination au sein des services d'Enedis et des délais de réalisation. Des plans d'action ont été mis en place pour veiller à améliorer en priorité ces deux points.

Les résultats intéressant votre concession sont présentés ci-après.

Compte-tenu de la méthodologie d'enquête des instituts de sondage sollicités à cet effet, les

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

résultats ne sont pas systématiquement représentatifs et interprétables au périmètre de la concession. Dans ce cas, les résultats sont présentés au périmètre du département ou de la Direction Régionale d'Enedis.

Le nouveau système d'enquête permet de fournir les résultats de satisfaction spécifiques au raccordement et à la qualité de fourniture, présentés ci-après. Pour ne pas être redondant, les résultats de satisfaction globale ne prennent pas en compte ces deux items.

INDICATEURS DE SATISFACTION (en %)			
	Résultat national 2016	Maille	Résultat local 2016
Clients « Particuliers »	90,3%	Concession	91,1%
Clients « Professionnels » (≤ à 36 kVA)	88,1%	Concession	89,1%
Clients « Entreprises » (> à 36 kVA) C2-C4	88,2%	Concession	90,5%

S'agissant plus particulièrement du raccordement des clients au réseau public de distribution, les résultats de l'enquête de satisfaction sont les suivants :

INDICATEURS DE SATISFACTION : RACCORDEMENTS (en %)			
	Résultat national 2016	Maille	Résultat local 2016
Clients « Particuliers »	86,6%	Concession	83,5%
Clients « Professionnels » (≤ à 36 kVA)	84,3%	Région Enedis	82,3%
Clients « Entreprises » (> à 36 kVA) C2-C4	82,6%	Région Enedis	87,3%

Si l'on considère l'ensemble de la démarche de raccordement, les phases de réalisation des travaux et de mise en service recueillent la meilleure appréciation. Cette tendance conforte la bonne appréciation du professionnalisme des techniciens d'Enedis qui ressort de la satisfaction globale.

En Normandie, deux axes de progrès sont identifiés, d'une part sur le traitement des déprogrammations de chantier et sur la prévenance des clients en conséquence, d'autre part sur l'accompagnement du client dans son dossier de raccordement.

**NOU
VEAU**

S'agissant de la qualité de fourniture d'électricité, une enquête spécifique a été mise en place en 2016 auprès des clients n'ayant pas eu d'interaction avec Enedis. Les résultats de l'enquête de satisfaction sont restitués au périmètre de la Direction Régionale d'Enedis.

INDICATEURS DE SATISFACTION : QUALITÉ DE FOURNITURE (en %)

	Satisfaction maille nationale 2016	Satisfaction maille DR 2016
Clients « Particuliers »	93,4%	91,9%
Clients « Professionnels » (≤ à 36 kVA)	92,8%	94,9%
Clients « Entreprises » (> à 36 kVA) C2-C4	91,7%	87,8%

LA GESTION DES RÉCLAMATIONS

Au plan national, la diminution du volume de réclamations (hors celles relatives au déploiement des compteurs Linky) constatée depuis 2012 se poursuit en 2016, avec une baisse de -6%, après une baisse de -6% également en 2015, -14% en 2014 et de -6% en 2013.

Cette évolution positive reflète les efforts d'Enedis pour renforcer la prise en compte des réclamations comme élément d'optimisation de la réalisation des gestes métiers et pour améliorer la qualité des réponses apportées aux insatisfactions exprimées par les clients.

Par ailleurs, suite au déploiement de Linky, Enedis a enregistré un taux de réclamation spécifique sur la pose de ces nouveaux compteurs de moins de 0,7%

LE DÉLAI DE RÉPONSE AUX RÉCLAMATIONS

Faciliter les démarches des utilisateurs de réseau qui souhaitent adresser une réclamation et leur apporter dans le délai prévu les éléments d'explication nécessaires sont des engagements majeurs d'Enedis, inscrits dans son code de bonne conduite.

Au niveau national, l'amélioration continue du taux de réponse aux réclamations des clients en moins de 15 jours s'est poursuivie en 2016 pour atteindre 95%, contre 94% en 2015, 91% en 2014 et 76% en 2013. Cette tendance est le résultat des opérations d'amélioration de la performance d'Enedis, tant dans ses activités cœur de métier, que dans le processus de traitement des réclamations.

En 2016, le délai de traitement des réclamations mesuré au périmètre de la concession a été le suivant :

RÉPONSE AUX RÉCLAMATIONS* (CONCESSION)

	2015 (%)	2016 (%)	2016 (Numérateur)	2016 (Dénominateur)
Taux de réponse sous 15 jours*	96,1%	97,8%	2 488	2 545

* Cet indicateur ne prend pas en compte les réclamations relatives au compteur Linky et à son déploiement, qui font l'objet d'un suivi spécifique.

Au périmètre de la concession, les réclamations se décomposent de la manière suivante en ce qui concerne les clients particuliers :

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

RÉPARTITION DES RÉCLAMATIONS PAR TYPE (CONCESSION)

	2015 (%)	2016 (%)	2016
Raccordements	4,0%	5,5%	123
Relève et facturation	56,0%	47,7%	1 060
Accueil	1,0%	1,0%	22
Interventions techniques	15,2%	17,0%	378
Qualité de la fourniture	23,8%	28,8%	641
Total	100,0%	100,0%	2 224

En ce qui concerne l'activité raccordement, Enedis en Normandie constate une diminution de 32% du nombre de réclamations reçues entre 2015 et 2016 grâce à la poursuite de notre action sur le traitement des interventions sur les raccordements provisoires et grâce au nouveau dispositif de mesure de satisfaction qui permet, au moment du rappel des clients qui se déclarent insatisfaits, de traiter la situation avant éventuelle réclamation.

Le Département Relation Clients d'Enedis traite les réclamations appelant une réponse nationale dans le cadre des saisines et recommandations du Médiateur national de l'énergie et des médiateurs des fournisseurs. Il assure la cohérence des réponses aux réclamations dans le respect des règles du marché et de la réglementation en vigueur.

Ainsi en 2016, ce sont 3 163 saisines et 2 533 instances d'appel qui ont été traitées.

De plus, le Département Relation Clients d'Enedis a mis en place une relation de confiance avec les associations de consommateurs et les médiateurs en organisant régulièrement des réunions d'échange.

3.3. Le déploiement des compteurs Linky

Dans le cadre de ses missions de gestionnaire de réseau de distribution, Enedis a démarré en décembre 2015 le déploiement industriel des compteurs communicants Linky. Ce nouvel outil de comptage remplacera l'ensemble des compteurs d'électricité, au total 35 millions, sur le territoire français d'ici 2021. L'ensemble des particuliers, des professionnels et des collectivités locales disposant d'une puissance de 3 à 36 kVA est concerné.

Le déploiement du compteur communicant Linky est actuellement engagé dans toutes les régions administratives.

En 2016, au niveau national :

- plus de 1 400 communes concernées par le déploiement ;
- environ 3 000 compteurs/jour au début de l'année 2016 pour une mobilisation d'environ 400 poseurs ;
- environ 15 000 compteurs/jour fin 2016 pour une mobilisation d'environ 1 800 poseurs.

UN ACCOMPAGNEMENT EN CONTINU POUR LA POSE DU COMPTEUR LINKY

En fonction du calendrier de déploiement, les équipes territoriales d'Enedis ont planifié des rencontres régulières avec les parties prenantes et notamment avec les maires et leurs équipes, afin de leur présenter le nouveau compteur électrique, les modalités de déploiement et les partenaires intervenant sur leur territoire. Ce dispositif d'accompagnement a aussi été mené auprès des acteurs locaux non concernés, à court terme, par le déploiement des compteurs communicants.

Les municipalités souhaitant informer leurs administrés se sont vu également proposer des supports de communication, comme par exemple des affiches, pour leurs bulletins municipaux. Des permanences en mairie, des réunions d'information ont aussi été réalisées et s'inscrivent dans la volonté d'Enedis d'accompagner au plus près les collectivités territoriales et leurs administrés dans le cadre de ce déploiement.

À l'automne 2016, le concessionnaire a proposé aux élus, généralement les présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), la mise en place d'un dispositif de concertation locale regroupant l'ensemble des parties prenantes concernées. C'est l'occasion de co-construire un accompagnement du déploiement pouvant se concrétiser à travers le développement de partenariats locaux, l'élaboration d'un plan de communication conjointe, autant d'actions répondant aux besoins des acteurs de proximité.

S'agissant du client, celui-ci dispose de conseillers Enedis dédiés pour répondre à toutes ses questions sur le compteur, sur les interventions ou les nouveaux services associés. Plus de 250 000 appels ont été reçus en 2016. Le client dispose également d'un espace sur le site internet d'Enedis pour s'informer sur le nouveau compteur, consulter la carte de déploiement et poser ses questions.

Le client, dont la pose du compteur nécessite sa présence, a la possibilité de :

**NOU
VEAU**

- choisir la date de son rendez-vous de pose (première prise de rendez-vous ou modification) ;
- transmettre des indications en vue de faciliter l'intervention de pose ;
- gérer successivement plusieurs rendez-vous de pose concernant plusieurs compteurs, s'il se trouve dans ce cas.

NOUVEAU

LES NOUVEAUX SERVICES OFFERTS AUX CONSOMMATEURS

Le compteur Linky permet d'offrir de nouveaux services aux consommateurs et donne ainsi la possibilité à tous de participer de manière concrète à la transition énergétique.

Le nouveau compteur offre plus de confort pour le consommateur et une réelle amélioration de la qualité du service rendu. La plupart des opérations pour lesquelles le concessionnaire a besoin aujourd'hui de prendre rendez-vous pourront être réalisées à distance sans dérangement : relevés de la consommation, mise en service lors d'un déménagement, modification de puissance...

La généralisation des nouveaux outils de comptage permet également une réduction du coût de certaines prestations réalisées par le concessionnaire. Par exemple, la mise en service d'une nouvelle ligne électrique passe de 27,30 euros à 13,20 euros; le coût d'une augmentation de puissance est divisé par dix et revient *in fine* à 3,60 euros au lieu de 36,73 euros. Autre exemple notable, la mise en service d'une ligne en urgence, le jour même, est dorénavant facturée 51,04 euros, initialement le coût de cette opération s'élevait à 127,62 euros. Autres avantages : les facturations pourront être réalisées sur la base de données réelles et non plus seulement estimées et l'installation des 35 millions de nouveaux compteurs assurera une détection et une résolution plus rapide des pannes.

Le nouveau compteur est surtout une formidable opportunité pour chacun des consommateurs de connaître ses consommations d'électricité pour mieux les maîtriser. En effet, les clients peuvent désormais accéder à leurs données de consommation en kWh depuis un site internet gratuit et sécurisé : le portail client. Cette interface web leur permet de disposer de l'historique de leurs données de consommation à J+1 sur un jour, une semaine, un mois. Ils peuvent également comparer leurs données à celles d'autres consommateurs, se fixer des objectifs de consommation et être alertés en cas de risque de dépassement. Les particuliers disposent d'informations concrètes pour agir sur leurs comportements à travers une rubrique dédiée aux éco-gestes. Plus de 25 000 espaces personnels Linky ont déjà été ouverts en 2016.

Enfin, le déploiement de cette nouvelle génération d'outil de comptage permet de répondre aux nouveaux besoins électriques des particuliers et plus globalement de la société française que sont par exemple, les énergies renouvelables, les bornes de véhicules électriques ou les éco-quartiers. C'est pour répondre à cette évolution attendue que le concessionnaire modernise le réseau de distribution électrique en déployant notamment la nouvelle génération de compteurs.

LES BÉNÉFICES POUR LES AUTRES UTILISATEURS DU RÉSEAU

Linky apporte également des avantages aux producteurs d'électricité (meilleure maîtrise des pointes de consommation pour réduire les coûts de production), aux fournisseurs (possibilité de développer de nouvelles offres).

Les collectivités locales peuvent également bénéficier de données de production et de consommation, anonymisées puis agrégées, permettant de mieux connaître le potentiel énergétique de leur territoire, de diagnostiquer leur besoin et de bâtir leur politique énergétique. Ainsi, Linky permet de rendre le service public de l'électricité plus performant, au service de tous.

Sur votre concession, le déploiement des compteurs Linky se traduit par les chiffres suivants :

COMPTEURS LINKY (CONCESSION)	
	2016
Nombre de compteurs posés	5 611
Nombre de communes concernées	1
Nombre de compteurs ouverts aux services	2 250
Nombre de comptes clients ouverts*	39
Nombre de demandes de création de compte client en attente d'activation par le client**	28

* Cumul du nombre de comptes client ouverts par les clients C5 (résidentiels ou professionnels) pour accéder à leurs données de consommation.

** Demandes enregistrées, ayant entraîné l'envoi du mot de passe provisoire et n'ayant pas encore fait l'objet d'une ouverture de compte.

PERSPECTIVES

L'installation de ces nouveaux compteurs électriques repose sur un plan de déploiement ambitieux et rigoureux qui s'intensifiera au fil des mois et des territoires. Le concessionnaire s'engage à préparer au mieux avec l'autorité concédante le processus de déploiement des compteurs communicants et à réaliser régulièrement un point de son avancement.

D'ici fin 2017, 8 millions de compteurs seront déployés sur le territoire français.

De même, le déploiement du compteur communicant Linky sera engagé dans toutes les capitales ou métropoles régionales avant fin 2017 et dans tous les départements avant fin 2018.

LINKY, le nouveau compteur communicant, est arrivé à Evreux, première commune de

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

L'Eure à bénéficier de l'installation

Le 31 août a marqué l'arrivée du nouveau compteur communicant Linky dans la ville d'Evreux. Guy Lefrand, Président du Grand Evreux Agglomération (GEA) et Maire d'Evreux, et Eric Naitzet, Directeur Territorial Enedis Normandie, en présence de Xavier Hubert, Vice Président du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE 27), ont assisté à la pose du premier compteur Linky dans la ville.



3.4. La facilitation des démarches de raccordement

Rappel : Un raccordement provisoire est pris en charge par Enedis sous réserve :

- qu'un fournisseur d'énergie ait émis une demande pour le compte du client ;
- que le client ait signé l'engagement par lequel il atteste avoir pris connaissance des dispositions relatives à la sécurité électrique de son installation temporaire, au caractère provisoire de son raccordement, aux conditions de suspension de l'alimentation électrique ;
- que le raccordement soit réalisable techniquement par Enedis.

En 2014, le site « Enedis-Connect » a été mis à la disposition des clients particuliers et professionnels pour faciliter le traitement et le suivi de leurs demandes de raccordement.

En 2015, ce site a permis aux clients de déposer des demandes de :

- raccordement neuf pour une maison individuelle d'une puissance ≤ 36 kVA ;
- modification de raccordement d'une puissance ≤ 36 kVA ;
- suppression de raccordement d'une puissance ≤ 36 kVA.

Depuis 2016, toutes les demandes de raccordement provisoire BT de puissance > 36 kVA et HTA de courtes ou de longues durées sont intégrées dans « Enedis-Connect » :

- le client qui souhaite bénéficier d'un raccordement provisoire doit comme auparavant faire sa demande au fournisseur d'énergie de son choix. Cette demande est ensuite transmise à Enedis pour réalisation du raccordement ;
- les demandeurs peuvent consulter l'avancement de ces raccordements en ligne. Ils peuvent également dématérialiser certains actes de leur relation avec Enedis (signature électronique de l'engagement, échanges avec Enedis depuis le site internet...).

ENEDIS S'EST ENGAGÉE AUX CÔTÉS DES CLIENTS DANS LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

L'État a fixé comme objectif de créer au moins 7 millions de points de recharge à l'horizon 2030 pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Les collectivités jouent un rôle important dans ce déploiement et se sont lancées dans la création de bornes de recharge (Infrastructures de recharge des véhicules électriques- IRVE), le plus souvent par l'intermédiaire des syndicats départementaux d'électricité en milieu rural, ou des métropoles (qui disposent désormais du pouvoir concédant) et des communautés d'agglomérations en milieux urbains et périurbains.

Dans ce cadre et pour accompagner les territoires dans ce déploiement, Enedis a lancé une offre expérimentale visant à leur proposer un service spécifique pour le raccordement des IRVE qui vise à concilier les initiatives locales en matière d'électromobilité et la nécessité

d'optimiser l'utilisation du réseau public de distribution d'électricité.

Cette expérimentation rentre également dans le cadre de la concertation pour la détermination des contraintes liées aux capacités des réseaux de distribution d'électricité, telle que prévue à l'article 6 du décret n°2014-1313 du 31 octobre 2014 pris pour l'application de la loi n°2014-877 du 4 août 2014 facilitant le déploiement d'un réseau d'IRVE sur l'espace public.

Enedis apporte ainsi son expertise en matière de développement et de gestion du réseau public de distribution d'électricité pour accompagner les collectivités dans le déploiement des stations de recharge.

Les acteurs privés sont également très actifs : au premier chef les particuliers – qui bénéficient d'un crédit d'impôt à hauteur de 30% depuis septembre 2014 – ainsi que de nombreux opérateurs privés comme les centres commerciaux et grands magasins, les constructeurs automobiles, mais aussi les stations-services – celles installées sur les autoroutes ayant un rôle particulier afin que les VE puissent se charger rapidement et réaliser de longs parcours, l'objectif actuel étant d'arriver à une borne tous les 80 km le long des corridors autoroutiers.

Le SIEGE et Enedis pour la mobilité électrique

Le SIEGE et Enedis signaient, en octobre 2015, une convention portant sur la pose et le raccordement de 130 bornes prévisionnelles, sur une durée d'un an. Afin d'achever la phase de déploiement, les deux parties ont décidé, d'un commun accord, de la prolongation de la convention de partenariat, pour une durée d'une année supplémentaire. Le 6 décembre, un avenant a été signé afin d'assurer le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Au fil du déploiement, les inaugurations s'organisent...

Un territoire branché

Douains. Parmi les 12 bornes de recharge pour véhicules électriques qui seront installées dans l'Agglomération, deux font leur arrivée dans la commune.

Le parcours du combattant pour recharger sa voiture électrique est bientôt terminé. Le Syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure (Siege) est engagé dans un vaste projet de déploiement de 120 bornes de recharge dans tout le département, dont 12 affectées au territoire de la Communauté d'agglomération des portes de l'Eure (Cape).

Gratuite pour l'instant

« Nous sommes dans une phase pilote, avec la pose, le raccordement et la mise en service des premières bornes », informe **Ladislav Poniatowski**. Le président du Siege est venu voir l'installation d'une borne à deux points de charge sur l'aire de covitavage de Douains. Elle fonctionnera d'ici la fin juillet, après les raccordements effectués par ERDF. Un accès entièrement gratuit a été choisi, rue de la Mare-Joyeux, au siège de la Cape.



Une station mise en place en 2017

Le coût global des 120 bornes est estimé à 1,4 M€ HT. Le syndicat finance ce projet et a obtenu de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) un soutien de 720 000 € (50 %) et de la Région 288 000 €. Pour l'usager, la recharge d'un véhicule sera gratuite, jusqu'à la mise en place, en 2017, d'une « tarification juste et efficace », avec paiement possible par carte bancaire. Un abonnement ne sera donc pas nécessaire.

DANS L'AGGLO

Quatre bornes sont prévues à Bernay, une à Gisors, une à Baille, une à Gisors, une à Pacy-sur-Eure et deux à Douains les cours.

En juillet à Douains



BERNAY : les quatre bornes de recharge pour véhicules électriques ont été inaugurées

Les quatre bornes de recharge pour véhicules électriques installées à Bernay ont été inaugurées vendredi matin, place Gustave-Héon. Le principe de gratuité a été décrété pendant quelques mois mais elles deviendront payantes à partir de 2017, pour couvrir notamment les frais de branchement annuel à ERDF (devenu Enedis) et d'entretien. « La recharge intégrale d'une Renault Zoe, par exemple, coûtera 2 € », illustre **Ladislav Poniatowski**, président du Syndicat intercommunal d'électricité et de gaz de l'Eure (Siege).

En octobre à Bernay

LE RACCORDEMENT D'INSTALLATIONS DE CONSOMMATION DE PUISSANCE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 36 KVA

Au plan national, les travaux de raccordement sont réalisés à hauteur de 90 % dans les délais convenus avec les clients.

Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

TAUX DE RÉALISATION DES TRAVAUX DANS LES DÉLAIS CONVENUS (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Consommateurs BT individuels de puissance ≤ 36 kVA (sans adaptation de réseau)	98,9%	99,0%	0,1%

Enedis en Normandie renforcera en 2017 sa relation clientèle au moment du raccordement afin d'identifier plus rapidement si des chantiers ont donné lieu à déprogrammation des travaux et afin de réagir plus vite pour reprogrammer ces chantiers et prendre en compte l'éventuelle insatisfaction des clients de la manière la plus anticipée possible.

3.5. Perspectives et enjeux

UNE DIGITALISATION DE LA RELATION CLIENT TOUJOURS PLUS PERFORMANTE

Enrichissement de l'Espace Collectivités et Concessions

Depuis début 2017, une nouvelle page d'informations sur le compteur Linky est disponible et la collectivité peut réaliser une demande de données de consommation à partir de son compte client.

La mise à disposition de données sera au cœur des développements de l'année 2017, avec la mise en ligne du catalogue des données produites par Enedis et la possibilité d'y souscrire et de les consulter sous différents formats, directement à partir du compte collectivités et concessions.

Un nouvel Espace Producteur

Un nouvel espace pour les clients producteurs individuels d'électricité équipés d'un compteur Linky communicant et disposant d'un contrat de vente en totalité de leur électricité produite va être mis en place à partir d'avril 2017. Celui-ci leur permettra de suivre leur production et de télécharger leur index d'injection.

Un nouvel Espace Entreprise

Depuis février 2017, une nouvelle version de l'Espace Client Entreprise a été mise en place. Avec une ergonomie refondue, elle permet aux entreprises d'accéder à l'historique de leurs données de consommation, mais également de visualiser leurs Points de Relève Mesure (PRM), d'accéder à une foire aux questions (FAQ) et de déposer une demande/réclamation en ligne.

Les clients en contrat direct avec Enedis (CARD) pourront quant à eux :

- visualiser leur courbe de charge sur les 24 derniers mois ;
- analyser leurs consommations et estimer le montant de leurs dépassements ;
- accéder à leurs données techniques et contractuelles ;
- télécharger **les documents associés** à chacun de leurs contrats : duplicatas de factures, feuillets de gestion et bilan de qualité de fourniture.

Mise en place du service « AppelZen »

Avec « AppelZen », il est proposé au client d'être rappelé par un conseiller Enedis au plus tôt, lorsque son temps d'attente téléphonique constaté ou estimé est d'environ 3 minutes. Ce service, en expérimentation sur 5 régions en 2016, sera généralisé pour les clients particuliers (appels raccordements, service clients et support Linky) sur le premier semestre 2017. En améliorant l'accessibilité téléphonique aux services Enedis de 4 points, « AppelZen » permet aux conseillers Enedis de servir plus rapidement les clients.

DÉPLOIEMENT NATIONAL DE L'EXPÉRIMENTATION DU SERVICE ALERTE INCIDENT RÉSEAU (AIR)

Les entreprises consommatrices d'électricité sont de plus en plus exigeantes en matière de qualité de fourniture et attendent une information précise et réactive à ce sujet. C'est pourquoi Enedis développe AIR, un service d'information sur les coupures d'électricité destiné aux clients raccordés au réseau HTA.

Ce service permet d'alerter les clients lors d'une interruption d'alimentation supérieure à 3 minutes. Les clients sont alertés par l'envoi en temps réel de SMS ou de messages vocaux signalant l'interruption de la fourniture et les évolutions de la situation, leur permettant ainsi de prendre les mesures nécessaires pour limiter l'impact de l'incident sur l'activité de leur entreprise.

Enedis a expérimenté AIR en 2016 dans les régions du Sud-Ouest et envisage son déploiement en 2017 dans d'autres régions. Une expérimentation sera également menée auprès des producteurs raccordés au réseau HTA en 2017.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES A LA SUITE DE L'ÉVOLUTION DES MODALITÉS D'ACCÈS AUX DONNÉES DE COMPTAGE

L'arrêt programmé des technologies de communication RTC et GSM conduit Enedis à préparer le déploiement, à partir de fin 2017 jusqu'à 2020, d'un nouveau boîtier pour remplacer les modems des compteurs utilisés pour les entreprises. Ce dispositif numérique, compatible avec les compteurs communicants actuels et futurs, va modifier pour les clients les modalités de l'accès aux données de comptage.

Afin de s'adapter aux évolutions technologiques tout en satisfaisant ses clients, Enedis s'appuie sur l'écoute des clients concernés, à l'aide d'une enquête diligentée auprès de 500 clients grands comptes, d'ateliers réalisés avec l'aide du CLEEE (association de grands consommateurs industriels et tertiaires français d'électricité et de gaz) et la participation de ses adhérents (grands clients multisites).

L'année 2017 sera ainsi mise à profit pour analyser les besoins actuels et futurs des clients en matière d'utilisation des données de comptage, pour construire un espace client qui réponde aux besoins exprimés, et établir un plan de déploiement adapté.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'AUTOCONSOMMATION

Les enjeux de l'autoconsommation pour Enedis

Le développement de l'autoconsommation, motivé par des aspirations éco-citoyennes et un intérêt économique, a pris son essor en 2015 et est appelé à se renforcer. Enedis s'est engagée à l'accompagner en proposant les solutions techniques et contractuelles adaptées. L'autoconsommation – c'est-à-dire le fait de produire soi-même, grâce aux énergies renouvelables ou aux micro-cogénérations, l'énergie que l'on consomme – connaît en France un succès croissant, avec un nombre de plus en plus élevé de clients qui souhaitent devenir autoconsommateurs.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

Quel que soit le mode d'autoconsommation choisi (totale, avec injection du surplus ou avec injection en totalité), il est capital pour Enedis d'identifier les installations concernées, afin de mieux répondre aux enjeux suivants :

- avoir la connaissance des flux échangés entre ces installations et le réseau, de façon à respecter les exigences de qualité vis-à-vis de ses clients et les caractéristiques techniques du réseau ;
- garantir en permanence le respect de la sécurité des biens et des personnes, en s'assurant de la conformité de l'installation à la réglementation (en particulier, la présence et le réglage de la protection de découplage) ;
- permettre d'alimenter le nouveau registre national des installations de production et des installations de stockage créé par la loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte et tenu à jour par Enedis ;
- mettre en place les comptages adaptés à la situation contractuelle de chaque installation.

Linky, une avancée majeure pour tous les clients souhaitant devenir autoconsommateurs

Afin de soutenir ce développement au service de la transition énergétique, Enedis installera dès le 1^{er} janvier 2017 des compteurs Linky à tous les nouveaux clients désirant autoconsommer une partie de leur production, tout en injectant le surplus de leur énergie produite mais non consommée sur le réseau d'électricité.

Grâce à Linky, un seul compteur permettra de mesurer tout à la fois l'électricité produite et celle consommée ; plus besoin, comme auparavant de s'équiper, à un coût parfois élevé, d'un deuxième compteur.

Linky facilitera indéniablement le développement de l'autoconsommation, offrant un service plus performant à moindre coût, avec une baisse de 600 euros TTC en moyenne sur le coût de raccordement de l'installation de production.

Cette solution a pu être proposée grâce au travail étroit de collaboration entre Enedis et l'ensemble des représentants du secteur des énergies renouvelables, en particulier au sein du Comité de concertation des producteurs.

LA SIMPLIFICATION ET LA FACILITATION DES DÉMARCHES DE RACCORDEMENT

La simplification du barème raccordement

Un projet de barème V5 simplifié fait l'objet d'échanges entre Enedis et la CRE depuis fin 2016, il devrait être mis en œuvre vers mi-2017.

Les principaux apports de cette démarche :

- l'utilisation des mêmes données pour construire cette version du barème et la régulation incitative TURPE 5 sur les coûts unitaires, ce qui facilitera la cohérence des deux approches ;
- une simplification en regard des versions antérieures car :
 - le nombre de types de factures diminuera, en passant de 164 à 73 (hors branchements provisoires), ce qui le rendra forcément plus simple d'utilisation pour le client
 - sa construction s'appuiera sur des coûts et des volumes réalisés sur la totalité du périmètre, ce qui permettra :
 - d'envisager une mise à jour annuelle en limitant ses évolutions de structure et les augmentations de prix entre deux publications ;
 - de prendre en compte plus facilement les évolutions de coûts liées aux nouvelles réglementations au fil de l'eau car elles seront évaluées *via* l'évolution des coûts unitaires dans le cadre de la régulation incitative.

La facilitation des démarches de raccordement

En 2017, les demandes de raccordement provisoire BT de puissance ≤ 36 kVA et les demandes de producteurs de taille inférieure à 36 kVA (actuellement traitées par un portail distinct) seront intégrées dans « Enedis-Connect ».

La gestion des demandes de raccordements individuels BT > 36 kVA et HTA, ainsi que les demandes de raccordements collectifs étant actuellement gérées dans des SI différents de ceux qui traitent les segments de clients évoqués précédemment, Enedis a choisi de les intégrer en 2017 dans un portail spécifique permettant de sécuriser leur recevabilité et d'assurer pour le client la transparence sur les dates d'étapes clés de son raccordement.

Enedis en Normandie poursuit par ailleurs son action de placer un interlocuteur raccordement face à chaque client du segment professionnel pour un raccordement d'une puissance inférieure à 36 kVA, tout au long du dossier de raccordement.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

Espace client | [FAQ](#) | [Documentation](#) | [Trouver un contact](#)

ENEDIS-Connect

RACCORDEMENT
[ACCÉDER À MON ESPACE CLIENT](#)
[CRÉER UN COMPTE](#)
[FAIRE UNE DEMANDE](#)
[FAQ](#)
[DOCUMENTATION](#)
[LIENS UTILES](#)

ENEDIS-Connect, votre espace raccordement

ENEDIS, entreprise de service public, est votre interlocuteur pour toutes les opérations qui touchent le réseau de distribution publique d'électricité, quel que soit votre fournisseur d'énergie.

A la demande de ses clients ou de leurs fournisseurs, ENEDIS effectue un certain nombre de prestations dont le raccordement. Vous souhaitez raccorder votre construction au réseau électrique ou modifier votre branchement ? Interlocuteurs, coûts, délais, responsabilités, démarches, ... ENEDIS-Connect, votre espace raccordement vous aide à y voir plus clair.

[En savoir plus sur ENEDIS](#)

Vous avez la possibilité de faire votre demande de raccordement en ligne sur ce site.

[Faire votre demande en ligne](#)



4. Les éléments financiers et patrimoniaux de la concession

4.1. Les éléments financiers de la concession

LES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION LIÉS À L'ACTIVITÉ D'ENEDIS

Conformément à l'article 32C du cahier des charges de concession, le Compte-Rendu annuel d'Activité du Concessionnaire présente, pour ce qui concerne le développement et l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité, les « principaux éléments du compte d'exploitation au niveau géographique compatible avec l'obtention des données comptables et financières significatives ».

Le réseau de distribution d'électricité étant interconnecté, l'organisation d'Enedis est fondée sur cette réalité physique et certaines activités du distributeur, très spécifiques et à forte technicité, sont organisées à une échelle qui dépasse le périmètre de la concession ; c'est notamment le cas des Agences de Maintenance et d'Exploitation des Postes sources (AMEPS) ou des Agences de Conduite du Réseau (ACR) qui interviennent sur plusieurs départements.

Enedis est désormais organisée en 25 Directions Régionales (DR) que viennent appuyer et animer des fonctions mutualisées aux niveaux interrégional (communes à plusieurs DR) et national.

Cette organisation vise à une optimisation des moyens techniques et financiers à la disposition d'Enedis, eu égard notamment aux objectifs de productivité qui lui sont fixés par le Régulateur.

Dans ce cadre, l'affectation à chaque concession est la suivante :

- les données disponibles à la maille de la concession lui sont affectées directement ;
- les données correspondant aux niveaux de mutualisation interrégionale ou nationale sont réparties sur les DR au prorata de leurs activités respectives. Les données comptables enregistrées au niveau de la DR concernée ou issues des mutualisations interrégionales ou nationales sont réparties vers chaque concession selon des clés de répartition.

PRODUITS D'EXPLOITATION DÉTAILLÉS (en k€) (CONCESSION)

	Cf. Note	2015	2016
<i>Recettes d'acheminement</i>	1	125 177	128 228
<i>Dont clients HTA</i>		24 324	25 589
<i>Dont clients BT ayant une puissance souscrite ≤ 36 kVA</i>		87 416	87 601
<i>Dont clients BT ayant une puissance souscrite > 36 kVA</i>		13 662	14 054
<i>Dont autres</i>		-226	985
<i>Recettes de raccordements et prestations</i>		6 002	5 602
<i>Dont raccordements</i>	2	4 225	3 896
<i>Dont prestations</i>	3	1 777	1 705
<i>Autres recettes</i>	4	3 029	2 994
Chiffre d'affaires		134 207	136 824
Autres produits		19 794	21 007
<i>Production stockée et immobilisée</i>	5	10 680	12 177
<i>Reprises sur amortissements et provisions</i>	6	8 016	7 270
<i>Reprises sur amortissements</i>		-	199
<i>Dont reprises d'amortissements de financements du concédant</i>		-	70
<i>Dont autres types de reprises</i>		-	129
<i>Reprises sur provisions</i>		-	7 071
<i>Dont reprises de provisions pour renouvellement</i>		-	693
<i>Dont reprises d'autres catégories de provisions</i>		-	6 378
<i>Autres produits divers</i>	7	1 097	1 560
Total des produits		154 001	157 831

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

CHARGES D'EXPLOITATION DÉTAILLÉES (en k€) (CONCESSION)

	Cf. Note	2015	2016
Consommation de l'exercice en provenance des tiers		74 526	75 701
<i>Accès réseau amont</i>	8	37 250	38 621
<i>Achats d'énergie pour couvrir les pertes sur le réseau</i>	9	12 102	10 575
<i>Redevances de concession</i>	10	3 902	3 755
<i>Autres consommations externes</i>	11	21 273	22 750
<i>Matériel</i>		7 508	9 311
<i>Travaux</i>		2 652	2 476
<i>Informatique et télécommunications</i>		2 147	2 210
<i>Tertiaire et prestations</i>		5 257	4 841
<i>Bâtiments</i>		2 852	2 859
<i>Autres achats</i>		856	1 053
Impôts, taxes et versements assimilés		6 235	6 898
<i>Contribution au CAS FACÉ</i>	12	2 801	2 795
<i>Autres impôts et taxes</i>	13	3 434	4 103
Charges de personnel	14	21 990	21 870
Dotations d'exploitation		27 901	32 020
<i>Dotation aux amortissements DP</i>	15	15 105	16 159
<i>Dont amortissement des financements du concessionnaire</i>		-	9 250
<i>Dont amortissement des financements de l'autorité concédante et des tiers</i>		-	6 908
<i>Dont autres amortissements</i>		-	0
<i>Dotation aux provisions DP</i>	16	1 966	1 577
<i>Autres dotations d'exploitation</i>	17	10 830	14 285
Autres charges	18	3 548	3 900
Charges centrales	19	5 630	6 339
Total des charges		139 830	146 729

TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES (en k€) (CONCESSION)

	Cf. Note	2015	2016
Montant	20	14 171	11 103

CONTRIBUTION À L'ÉQUILIBRE

Le tarif d'acheminement, qui détermine l'essentiel des recettes de distribution d'électricité, est fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Identique sur l'ensemble du

territoire français (principe de péréquation), il permet de couvrir les coûts engagés dans l'activité de distribution d'électricité et ainsi d'assurer l'équilibre économique global d'Enedis.

Si une concession se situe, proportionnellement à ses recettes régulées, au-delà de cet équilibre, figure dans le tableau ci-après le montant de la charge qui serait nécessaire pour ramener la concession au niveau moyen, également indiqué dans ce tableau. Inversement, si une concession se situe, proportionnellement à ses recettes régulées, en-deçà de l'équilibre global, le montant du produit qui serait nécessaire pour ramener la concession au niveau moyen est mentionné dans le tableau ci-dessous.

Par définition, les contributions à l'équilibre se compensent entre elles, tandis que la somme des produits et des charges affectés à l'ensemble des concessions correspond au résultat d'exploitation d'Enedis en normes françaises. Ce résultat est public et audité chaque année par les commissaires aux comptes.

La contribution à l'équilibre n'est pas une notion à caractère comptable, ni un flux financier mais elle illustre le lien essentiel entre les concessions qu'est l'unicité du tarif d'acheminement sur l'ensemble du territoire.

CONTRIBUTION À L'ÉQUILIBRE (en k€) (CONCESSION)		
	2015	2016
Total des produits - total des charges (pour rappel)	14 171	11 103
Charge supplémentaire	803	0
Produit supplémentaire	0	3 575
Total des produits - total des charges y compris contribution à l'équilibre (niveau moyen)	13 368	14 677

Note 1 - Recettes d'acheminement

Les recettes d'acheminement dépendent du niveau du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) et du volume d'énergie acheminée. Le tarif d'acheminement est fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) de façon à couvrir les coûts engagés dans l'activité de distribution d'électricité. Ce tarif est unique sur l'ensemble du territoire (principe de péréquation).

Les recettes d'acheminement, localisées à plus de 95%, comprennent :

- l'acheminement livré, relevé et facturé sur l'exercice 2016 aux clients aux tarifs réglementés de vente et aux clients ayant exercé leur éligibilité ;
- la variation de l'acheminement livré, relevé et non facturé sur l'exercice 2016, entre la clôture de l'exercice 2016 et celle de l'exercice 2015 (variation positive ou négative) ;
- la variation de l'acheminement livré, non relevé et non facturé entre les dates de

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

clôture de l'exercice et de l'exercice précédent (variation positive ou négative).

Les recettes d'acheminement indiquées sont des valeurs restituées directement au périmètre de la concession à partir des systèmes de facturation d'Enedis. La présentation des recettes d'acheminement dans le CRAC est faite selon la segmentation suivante : clients BT < 36 kVA ; clients BT > 36 kVA ; clients HTA.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2016.

Le chiffre d'affaires acheminement est de 128,228 M€ en 2016, en hausse de 3,051 M€ par rapport à 2015 (125,177 M€), soit +2,4 %.

Cette évolution reflète celle observée à la maille nationale, le chiffre d'affaires acheminement à l'échelle d'Enedis s'établissant à 12 701 M€ en 2016, en hausse de 296 M€ par rapport à 2015 (12 405 M€), soit +2.4%.

L'année 2016 a été impactée par un effet climat favorable avec des températures moyennes constatées inférieures de -0,2°C aux normales climatiques, versus un effet climat défavorable en 2015 (+0,3°C). Par conséquent, l'effet volume lié au climat représente une hausse du volume acheminé par Enedis d'environ 5,6 TWh en 2016 par rapport à 2015. A cette hausse liée aux volumes acheminés s'ajoute un effet prix favorable liée à l'indexation du Turpe 4, évolution des grilles tarifaires de +0,4% au 1er août 2015 et de +1,1% au 1er août 2016.

Note 2 - Recettes de raccordements

Les informations disponibles dans les systèmes d'information de facturation permettent de restituer, par concession, les recettes de raccordement.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2016.

Note 3 - Recettes de prestations

Ces montants correspondent aux différents éléments du catalogue de prestations d'Enedis. Les recettes des prestations sont restituées directement au périmètre de la concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2016.

Note 4 - Autres recettes

Les autres recettes correspondent aux montants comptabilisés par chaque DR dans le cadre de l'exécution de prestations annexes : prestations dans le cadre de la mixité Enedis-

GRDF, modifications d'ouvrages, études diverses, ainsi qu'une quote-part de ces mêmes recettes lorsqu'elles sont mutualisées au niveau interrégional ou national. Cette quote-part est affectée à chaque DR au prorata de ses activités.

Les autres recettes sont affectées à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2016.

Note 5 - Production stockée et immobilisée

La production stockée et immobilisée correspond aux éléments de charges internes (matériel, main d'œuvre...) concourant à la création des immobilisations et des stocks au cours d'un exercice donné.

NB : les charges externes (études et prestations intellectuelles, travaux, fournitures et matériel), affectées directement aux investissements de la concession, sont enregistrées au bilan sans transiter par le compte de résultat.

La production stockée et immobilisée correspondant à des investissements localisables au niveau de la concession lui est affectée directement. Lorsque les investissements sont mutualisés à un niveau interrégional ou national, la production stockée et immobilisée correspondante est affectée à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2016.

Note 6 - Reprises sur amortissements et provisions

Ce poste est constitué :

- des reprises d'amortissements de financements du concédant ;
- d'autres reprises d'amortissements ;
- des reprises de provision pour renouvellement (PR) ;
- d'autres types de reprises de provisions ; il s'agit essentiellement des reprises de provisions sur les charges de personnel (avantages au personnel, abondement : les charges correspondantes sont enregistrées dans la rubrique « charges de personnel ») et des reprises de provisions sur risques et litiges.

Les reprises d'amortissements de financements du concédant et reprises de PR sont essentiellement localisées par concession. Les autres produits sont affectés à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2016.

Au niveau national, la rubrique passe de 811 M€ à 839 M€, soit une hausse de 28 M€, principalement due à :

**NOU
VEAU**

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

- la reprise de la provision liée à la contribution au Fonds de Péréquation de l'Electricité (FPE) pour un montant de 28 M€, constituée à fin 2015 suite à l'annulation, le 27 juillet 2015, par le Conseil d'Etat, des arrêtés fixant les coefficients pour les années 2012, 2013 et 2014. La charge effectivement supportée par Enedis est de 48 M€ (cf. rubrique « Autres impôts et taxes ») ;
- une augmentation des reprises de provisions relative au risque d'irrecouvrabilité sur la part acheminement des facturations aux fournisseurs d'énergie pour 83 M€ (mise en oeuvre de la décision du CoRDIS publiée au JO en mars 2013). La charge effectivement supportée par Enedis est in fine de 104 M€ en 2016 versus 81 M€ en 2015 et apparaît dans la rubrique « Autres charges d'exploitation » ;
- la reprise partielle de la provision constituée au titre du changement d'identité sociale pour 29 M€.

Ces hausses sont partiellement compensées par :

- la baisse de 66 M€ des reprises de provisions sur pensions (pour rappel, en 2015, une reprise de provision pour avantages au personnel avait été réalisée pour 101 M€, suite à la signature d'un accord avec ENGIE relatif au mécanisme de compensation lié aux avantages en nature énergie) ;
- la baisse des reprises d'amortissement du financement du concédant à hauteur de 49 M€.

Note 7 - Autres produits divers

Les autres produits divers sont principalement constitués des remboursements divers effectués par des tiers (notamment les indemnités d'assurance).

Ces produits sont affectés à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2016.

Note 8 - Accès réseau amont

Ce montant concerne l'exécution du contrat d'accès au réseau de transport géré par RTE (Réseau de Transport d'Électricité). Les droits acquittés par Enedis pour l'accès à ce réseau sont établis à partir des flux transitant aux différents points d'injection sur le réseau public de distribution d'électricité (postes sources).

La facturation est effectuée conformément au tarif d'acheminement en vigueur et des choix de souscription effectués par la DR concernée.

Les charges de souscription d'accès au réseau de transport sont réparties au prorata de la consommation des clients sur le territoire de la concession au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2016.

Les charges d'accès au réseau de transport affectées à la concession sont de 38,621 M€ en 2016, en augmentation de 1,371 M€ par rapport à 2015 (37,25 M€), soit +3,7 %.

Cette évolution reflète celle observée à la maille nationale, les charges d'accès au réseau de transport à l'échelle d'Enedis s'élevant à 3 374 M€ en 2016, en augmentation de 62 M€ par rapport à 2015 (3 312 M€), soit +1,8 %.

Cette hausse est majoritairement due à un effet volume lié au climat (en cohérence avec l'évolution du chiffre d'affaires), et dans une moindre mesure à un effet prix lié à l'indexation du TURPE Transport.

Note 9 - Achats d'énergie pour couvrir les pertes sur le réseau

Les pertes sur le réseau représentent l'écart entre l'énergie injectée sur le réseau public de distribution d'électricité et l'énergie consommée par les utilisateurs finaux. On distingue généralement deux types de pertes : les pertes techniques (effet Joule généré par le transit d'électricité sur le réseau) et les pertes non techniques (énergie consommée mais non mesurée dans l'ensemble des dispositifs de comptage).

Enedis est tenue réglementairement d'acheter cette énergie. Cette activité d'achat, nécessitant un accès aux marchés de l'électricité, est centralisée au niveau national.

Les achats d'énergie pour couvrir les pertes sont affectés à chaque DR en fonction de sa part d'accès au réseau amont, puis à la concession au prorata de la consommation qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2016.

Les achats d'énergie pour compenser les pertes sur le réseau affectées à la concession sont de 10,575 M€ en 2016, en baisse de 1,527 M€ par rapport à 2015 (12,102 M€), soit -12,6 %.

Cette évolution reflète celle observée à la maille nationale, les achats d'énergie à l'échelle d'Enedis s'élevant à 1 040 M€ en 2016, en baisse de 67 M€ par rapport à 2015 (1 107 M€), soit -6 %.

Ces achats d'énergie, dont la couverture est effectuée sur plusieurs années, bénéficient d'un effet prix favorable lié à la baisse des prix de marché au regard des 3 dernières années. Néanmoins, cette évolution favorable est partiellement compensée par un effet volume lié au climat commenté ci-dessus.

Note 10 - Redevances de concession

Dans cette rubrique figurent les montants des parts R1 et R2 de la redevance annuelle de concession, effectivement versés au cours de l'année. Cette information est directement

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

enregistrée à la maille de la concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2016.

Note 11 - Autres consommations externes

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2016.

Les autres consommations externes font l'objet d'une présentation détaillée en 6 sous-rubriques :

- les **achats de matériel** sont effectués par la DR en fonction des besoins d'exploitation et d'investissement du réseau. La part relative aux investissements est affectée directement à la concession. La part relative à l'exploitation est affectée au prorata du nombre de kilomètres réseau de la concession au sein de la DR. La part relative à la gestion clientèle est affectée au prorata du nombre de clients que représente la concession au sein de la DR ;
- les **achats de travaux** sont localisés en fonction de leur utilisation pour les besoins de la concession et peuvent donc être considérés comme natifs ;
- les **achats d'informatique et télécommunication** comprennent les achats locaux par la DR concernée de petits équipements de bureautique et téléphonie, ainsi qu'une quote-part des contrats mutualisés au niveau national (infogérance...). Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR ;
- les **achats tertiaires et de prestations** couvrent les besoins locaux de la DR concernée (locations de salles et de matériel, frais de transport, études techniques, travaux d'impressions...), ainsi qu'une quote-part de ces mêmes achats, lorsqu'ils sont mutualisés au niveau national. Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR ;
- les **achats relatifs aux bâtiments** concernent les besoins locaux de la DR concernée (locations de bureaux, frais de gardiennage et de nettoyage...), ainsi qu'une quote-part de ces mêmes achats, lorsqu'ils sont mutualisés au niveau interrégional ou national. Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR ;
- les **autres achats** concernent, d'une part, divers postes relatifs aux besoins locaux de la DR concernée, ainsi qu'une quote-part de ces mêmes achats, lorsqu'ils sont mutualisés au niveau national. Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR. Les autres achats enregistrent, d'autre part, les Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP), qui sont affectées directement à la concession en fonction des RODP des communes la composant.

Lorsque les charges de ces différentes sous-rubriques concernent spécifiquement les fonctions centrales, elles sont réaffectées dans la rubrique « charges centrales ».

Note 12 - Contribution au CAS FACÉ

Enedis contribue à hauteur de 94% aux besoins de financement du « Compte d'Affectation Spéciale Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale » (CAS FACÉ).

La contribution due par Enedis pour le financement de ces aides aux collectivités pour l'électrification rurale est affectée à la concession sur la base des modalités de calcul du montant des contributions des gestionnaires de réseau au CAS FACÉ définies par l'article L. 2234-31 du CGCT, à savoir :

(Taux de contribution des GRD applicable aux kilowattheures distribués en BT dans les communes de moins de 2000 habitants x kilowattheures distribués dans les communes de moins de 2000 habitants en 2015)

+ (Taux de contribution des GRD applicable aux kilowattheures distribués en BT dans les communes de plus de 2000 habitants x kilowattheures distribués dans les communes de plus de 2000 habitants en 2015).

Cette rubrique n'a pas fait l'objet d'un changement de méthode en 2016.

Note 13 - Autres impôts et taxes

Il s'agit principalement des impôts directs suivants :

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : cette charge est affectée à la concession en fonction de la localisation des ouvrages concernés (dont les locaux, terrains, postes sources...) ;
- Imposition forfaitaire des entreprises de réseau (IFER) : cette charge est affectée à la concession en fonction de la localisation des transformateurs concernés ;
- Taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (TF) : ces charges sont affectées à la concession en fonction de la localisation des ouvrages concernés (dont notamment les bâtiments, terrains, postes sources...) ;
- Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : cette charge nationale est affectée à la concession au prorata de son chiffre d'affaires, rapporté au chiffre d'affaires national.

Cette rubrique comprend également tous les autres impôts et taxes divers (contribution au Fonds de Péréquation de l'Électricité, droits d'enregistrement, timbres fiscaux...), répartis au prorata du nombre de clients de la concession au sein de la DR concernée.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

Ne figurent dans cette rubrique ni l'impôt sur les sociétés, ni les taxes dont Enedis n'est que percepteur et qui n'apparaissent donc pas en charges (exemple : TVA).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2016.

Au niveau national, la rubrique passe de 385 M€ à 440 M€ soit une augmentation de 55 M€, principalement due :

- à la contribution au FPE supportée par Enedis pour 48 M€, représentant la contribution pour l'année 2015 et un complément pour les années 2012 à 2014 (cf. commentaire rubrique Reprises sur amortissements et provisions) ;
- à la hausse des taxes locales (Contribution Economique Territoriale, Imposition Forfaitaire sur les Transformateurs et Taxe Foncière) de 9 M€.

Note 14 - Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent principalement les salaires et les charges patronales associées. Cette masse salariale est relative aux agents travaillant sur le réseau (entretien, dépannage, conduite du réseau), à ceux chargés des relations avec les clients (activités de comptage, relève, interventions techniques, accueil, facturation et raccordement) et au personnel en charge des activités « support » (gestion et administration).

Pour tenir compte de ces différentes activités et du fait que les agents ne sont pas dédiés à une concession en particulier, les charges de personnel d'Enedis sont affectées à la concession selon les règles suivantes :

- les charges de personnel relatives à l'activité de construction d'immobilisations sont affectées selon les coûts de main d'œuvre imputés sur les affaires identifiables sur le périmètre de la concession ;
- les charges de personnel relatives à l'activité clientèle (et activités support associées) sont affectées à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR ;
- les charges de personnel relatives à l'activité réseau (et activités support associées) sont affectées à la concession au prorata du nombre de kilomètres de réseau qu'elle représente par rapport au nombre de kilomètres de réseau du territoire couvert par la DR.

Lorsque les charges de ces différentes rubriques concernent spécifiquement les fonctions centrales, elles sont réaffectées dans la rubrique « charges centrales ».

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2016.

Note 15 - Dotation aux amortissements DP

Les dotations aux amortissements DP (distribution publique d'électricité) couvrent l'amortissement des financements du concessionnaire et du concédant.

Les dotations aux amortissements DP sont générées directement par le système d'information au niveau de chaque concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2016.

Note 16 - Dotation aux provisions DP

La provision pour renouvellement est enregistrée sur les seuls ouvrages renouvelables avant la fin de la concession et pour lesquels Enedis assure la maîtrise d'ouvrage du renouvellement. Elle est assise sur la différence entre la valeur d'origine des ouvrages et leur valeur de remplacement à l'identique.

Les dotations aux provisions DP sont générées directement par le système d'information au niveau de chaque concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2016.

Note 17 - Autres dotations d'exploitation

Cette rubrique comprend les :

- dotations aux provisions pour charges liées aux pensions et obligations assimilées ;
- dotations aux autres provisions pour charges ;
- dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et biens propres ;
- dotations aux provisions pour risques et litiges.

Cette rubrique est répartie au prorata du nombre de clients de la concession au sein de la DR. Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2016.

Note 18 - Autres charges

Ce poste comprend la valeur nette comptable des immobilisations mises au rebut. Les montants ainsi concernés sont affectés directement à la concession.

Ce poste comprend également les charges sur créances clients devenues irrécouvrables, ainsi que divers éléments non systématiquement récurrents. Ces éléments sont répartis selon le nombre de clients de la concession au sein de la DR concernée.

Lorsque les charges de ces différentes sous-rubriques concernent spécifiquement les fonctions centrales, elles sont réaffectées dans la rubrique « charges centrales ».

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2016.

Au niveau national la rubrique passe de 432 M€ à 457 M€, soit une augmentation de 25 M€.

Cette hausse est liée principalement à l'impact des avoirs émis en faveur des fournisseurs

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

d'énergie dans le cadre de l'irrecouvrabilité de la part acheminement (cf. commentaire rubrique Reprises sur amortissements et provisions).

Note 19 - Charges centrales

Elles représentent la somme des différentes charges constatées au niveau des services centraux d'Enedis (cf. notes 11, 14 et 18).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2016.

Note 20 - Différence entre le total des produits et le total des charges

L'autorité concédante dispose dans le CRAC des éléments financiers d'exploitation reflétant le plus fidèlement l'activité d'exploitation et de développement des réseaux de distribution publique d'électricité sur sa concession. Pour les raisons mentionnées précédemment, ces éléments financiers ne rendent pas compte d'un équilibre économique qui serait exclusivement local.

Il s'ensuit que la différence entre le total des produits et le total des charges, que ceux-ci soient enregistrés nativement sur la concession ou qu'ils lui soient affectés, ne constitue pas en tant que tel le résultat d'exploitation d'Enedis au périmètre de la concession. En particulier, le tarif d'acheminement de l'électricité étant unique sur l'ensemble du territoire du fait de la péréquation tarifaire, les recettes d'Enedis sur la concession ne sont pas définies en fonction des coûts exposés localement mais dépendent de l'application de la grille tarifaire nationale à une structure de consommation locale.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2016.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES MODALITÉS DE RÉPARTITION RETENUES POUR LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS À RÉPARTIR

	Montant affecté directement à la concession (k€)	Montant réparti* (k€)	Clé de répartition principale des montants répartis**	Valeur de la clé principale appliquée pour la répartition (en %)
Recettes d'acheminement	127 243	985	Au prorata du localisé	1,1%
Raccordements	3 900	-4	Au prorata du nombre de clients	16,4%
Prestations	1 698	7	Au prorata du localisé	0,9%
Autres recettes	99	2 895	Au prorata du nombre de clients	16,4%
Production stockée et immobilisée	8 210	3 967	Au prorata du nombre de clients	16,4%
<i>Reprise sur amortissements et provisions</i>	608	6 662	Au prorata du nombre de clients	16,4%
<i>Dont reprises d'amortissements de financements du concédant</i>	66	4	Au prorata du nombre de clients	16,4%
<i>Dont autres types de reprises</i>	0	129	Au prorata du nombre de clients	16,4%
<i>Dont reprises de provisions pour renou- vellement</i>	542	151	Au prorata du nombre de clients	16,4%
<i>Dont reprises d'autres catégories de provisions</i>	0	6 378	Au prorata du nombre de clients	16,4%
<i>Autres produits divers</i>	0	1 560	Au prorata du nombre de clients	16,4%

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

CHARGES À RÉPARTIR

	Montant affecté directement à la concession (k€)	Montant réparti* (k€)	Clé de répartition principale des montants répartis**	Valeur de la clé principale appliquée pour la répartition (en %)
Accès réseau amont	0	38 621	Au prorata des consommations	18,1%
Achats d'énergie	0	10 575	Au prorata des consommations	18,1%
Redevances de concession	3 755	0	N/A	-
Matériel	4 768	4 544	Clé composite Investissements/ Longueur du réseau/ Nb de clients	18,5%
Travaux	2 224	252	Au prorata du nombre de clients	16,4%
Informatique et télécomm.	0	2 210	Au prorata du nombre de clients	16,4%
Tertiaire et prestations	0	4 841	Au prorata du nombre de clients	16,4%
Bâtiments	0	2 859	Au prorata du nombre de clients	16,4%
Autres achats	207	846	Au prorata du nombre de clients	16,4%
Contribution au CAS FACÉ	2 795	0	Modalités de calcul du montant des contributions des gestionnaires de réseau au CAS FACÉ	16,4%
Autres impôts et taxes	1 481	2 622	Au prorata du nombre de clients	16,4%
Charges de personnel	3 283	18 587	Clé composite Investissements / Longueur du réseau / Nb de clients	16,5%
Dotation aux amortissements DP	15 595	563	Au prorata du nombre de clients	16,4%
Dont amortissement des finance- ments du concessionnaire	8 692	558	Au prorata du nombre de clients	16,4%
Dont amortissement des finance- ments de l'autorité concédante et des tiers	6 903	5	Au prorata du nombre de clients	16,4%
Dont autres amortissements	0	0	Au prorata du nombre de clients	16,4%
Dotation aux provisions DP	1 565	11	Au prorata du nombre de clients	16,4%
Autres dotations d'exploitation	0	14 285	Au prorata du nombre de clients	16,4%
Autres charges	568	3 331	Au prorata du nombre de clients	16,4%

N/A = Non applicable.

* Au niveau d'organisation immédiatement supérieur à la concession sur l'item considéré (la DR).

** Pour les Autres impôts et taxes, plusieurs clés de répartition interviennent.

LES ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

Conformément à l'article D. 2224-40 du décret n°2016-496 du 21 avril 2016, relatif au compte-rendu annuel d'activité des concessions d'électricité, Enedis mentionne les produits et charges exceptionnels. Ils sont répartis au prorata du nombre de clients de la concession par rapport à l'ensemble des clients d'Enedis, en l'absence d'information permettant de les localiser sur la concession.

**NOU
VEAU**

ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS (en k€) (CONCESSION)

	2016
Produits	1 678
Charges	2 341
Produits - charges	-663

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES GRANDES RUBRIQUES DE CHARGES ET DE PRODUITS DU CONCESSIONNAIRE DANS LE CADRE TARIFAIRE EN VIGUEUR

Enedis présente, à titre indicatif, les taux d'évolutions des différents postes de charges et produits intégrés aux trajectoires financières retenues par la CRE dans le cadre de l'élaboration des tarifs, tels qu'ils ressortent de la délibération CRE du 13 novembre 2013 (TURPE 4). Les taux d'évolution prévus pour 2017 par rapport à 2016 sont présentés ci-dessous. Les tarifs étant des tarifs nationaux assis sur le principe de la péréquation, les évolutions des différents postes de charges et de produits ne signifient pas que les évolutions seront similaires pour chacune des concessions. S'agissant de pourcentages d'évolution nationaux, ils permettent de donner une tendance, toutes choses égales par ailleurs, mais ne tiennent pas compte des éléments spécifiques qui pourront se réaliser dans les années futures à l'échelle de la concession.

Par exemple, le niveau des raccordements ou de la production immobilisée dépendra de la dynamique territoriale propre à la concession, qui ne sera pas nécessairement similaire aux tendances nationales telles qu'elles avaient été envisagées lors de l'élaboration de la trajectoire tarifaire 2014-2017.

Les volumes acheminés et en corollaire le niveau des achats de pertes et de l'accès au réseau de transport étant très sensibles au climat, les données financières futures pourront être significativement différentes au niveau national des trajectoires utilisées pour la fixation du tarif, ce qui se traduira également dans les CRAC de la concession.

Par ailleurs, il n'est pas possible de faire des prévisions d'évolution pour la contribution à l'équilibre, dont le niveau dépendra des équilibres de la péréquation sur l'ensemble du territoire.

S'agissant des tarifs d'acheminement, conformément aux délibérations annuelles de la CRE, les grilles tarifaires ont évolué à chaque 1^{er} août. Ces évolutions ne sont, par construction, pas intégrées aux trajectoires telles qu'elles figuraient dans la délibération CRE du 13 novembre 2013.

ÉVOLUTION DES POSTES DE CHARGES ET DE PRODUITS ENEDIS – PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA DÉLIBÉRATION DE LA CRE DU 13 NOVEMBRE 2013 RELATIFS À L'ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE ENTRE 2016 ET 2017

Charges nettes d'exploitation

Les charges nettes d'exploitation d'Enedis sont constituées principalement des charges nettes de fonctionnement, des charges liées au système électrique et des produits extratarifaires.

L'évolution prévue dans la délibération de la CRE du 13 novembre 2013 est de +2,9%. Cette hausse se décompose en :

- +1,1% pour les charges nettes de fonctionnement ;
 - *Les charges nettes de fonctionnement incluent les autres achats et services (dont les redevances de concession), les charges de personnel, les impôts et taxes (dont font partie les contributions à l'électrification rurale), les autres charges et produits d'exploitation après déduction de la production immobilisée.*
- +10,7% pour les charges liées au système électrique ;
 - *Les charges liées à l'exploitation du système électrique couvrent essentiellement les achats de pertes sur les réseaux*
- +2,5% pour les produits extratarifaires.
 - *Les prévisions de recettes perçues indépendamment des tarifs d'utilisation des réseaux sont déduites des prévisions de charges d'exploitation à couvrir par les tarifs. Il s'agit principalement pour Enedis des recettes issues des prestations annexes et des contributions de raccordement.*

Accès au réseau public de transport

Le tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution couvre l'accès des gestionnaires de ces réseaux au réseau public de transport. Sur la base de la délibération de la CRE du 3 avril 2013 portant décision relative aux tarifs d'utilisation d'un réseau public d'électricité dans le domaine de tension HTB, Enedis estime que le coût de son accès au réseau public de transport devrait évoluer de + 0,3% entre 2016 et 2017.

4.2. Les informations patrimoniales

Les valeurs présentées correspondent aux ouvrages concédés en exploitation, qu'ils aient été construits sous maîtrise d'ouvrage du concédant ou du concessionnaire.

Le concessionnaire poursuit ses travaux d'amélioration de la localisation des ouvrages. En 2016, ces travaux ont concerné les compteurs Linky. Pour rappel, ils ont également permis le changement des modalités de gestion des transformateurs HTA BT qui sont désormais (depuis 2015) présentés de façon localisée.

Ces deux natures d'ouvrage (compteurs et transformateurs) peuvent être temporairement localisées dans des magasins gérés par le concessionnaire. Les valeurs en magasin associées à ces ouvrages sont réparties dans chaque concession concernée par le magasin au prorata des valeurs des ouvrages localisés de ladite concession, elles sont présentées de façon agrégée par nature d'ouvrage.

Certains autres ouvrages ne font pas l'objet d'un suivi individualisé dans le système d'information patrimonial. Les valeurs immobilisées sont donc affectées par concession en fonction de clés.

LA VALEUR DES OUVRAGES CONCÉDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016

VALEUR DES OUVRAGES CONCÉDÉS (en k€)					
	Valeur brute comptable	Amortissements	Valeur nette comptable	Valeur de remplacement	Provisions de renouvellement
Canalisations HTA	225 618	107 390	118 228	324 311	38 004
<i>Dont aérien</i>	59 036	41 557	17 479	112 517	28 489
<i>Dont souterrain</i>	166 583	65 834	100 749	211 794	9 514
Canalisations BT	260 865	96 775	164 090	340 512	10 631
<i>Dont aérien</i>	70 644	39 818	30 826	114 037	4 033
<i>Dont souterrain</i>	190 221	56 957	133 264	226 475	6 598
Postes HTA/BT	66 641	42 377	24 264	92 989	6 311
Transformateurs HTA/BT	32 584	13 691	18 893	42 252	4 928
Compteurs Linky	453	4	448	453	0
Autres biens localisés	10 057	4 340	5 717	11 109	290
Branchements/Colonnes montantes	149 839	54 116	95 723	186 547	10 342
Comptage	26 687	17 315	9 372	26 687	0
Autres biens non localisés	3 616	2 137	1 479	3 873	6
Total	776 360	338 146	438 214	1 028 733	70 511

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

La **valeur brute** correspond à la valeur d'origine des ouvrages, évaluée à leur coût de production.

La **valeur nette comptable** correspond à la valeur brute diminuée des amortissements industriels pratiqués selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des ouvrages.

La **valeur de remplacement** représente l'estimation, à fin 2016, du coût de remplacement d'un ouvrage à fonctionnalités et capacités identiques. Elle fait l'objet, au 31 décembre de l'exercice, d'une revalorisation sur la base d'indices spécifiques à la profession issus de publications officielles. L'incidence de cette revalorisation est répartie sur la durée de vie résiduelle des ouvrages concernés.

MODE ET DURÉES D'AMORTISSEMENT

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire. Pour les principaux ouvrages, les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Génie civil des postes	45 ans
Canalisations HTA et BT	40 ans ou 50 ans (*)
Postes de transformation	30 ans ou 40 ans (**)
Installation de comptage	20 à 30 ans (***)
Branchements	40 ans

Selon une périodicité régulière, Enedis s'assure de la pertinence des principaux paramètres de comptabilisation des immobilisations (durées d'utilité, valeurs de remplacement, mailles de gestion). Dans la continuité des travaux conduits de 2005 à 2007, un projet pluriannuel de réexamen des durées de vie était mené depuis 2011.

Les études ont conduit à réestimer la durée de vie des canalisations Basse Tension aériennes torsadées de 40 à 50 ans (*) (en 2011) et celle des transformateurs HTA-BT de 30 à 40 ans (**) (en 2012).

Ces modifications ont été analysées comme des changements d'estimation, pris en compte de manière prospective.

Les travaux menés en 2013 et 2014 sur les canalisations Basse Tension souterraines ont conduit au maintien, à ce stade, de la durée de vie de 40 ans pour cette technologie récente. Finalisées en 2015, les études sur les canalisations souterraines Moyenne Tension palier synthétique, ont conclu au caractère raisonnable d'un maintien, à date, de la durée de vie de 40 ans de ces dernières. Les études seront reprises ultérieurement lorsque Enedis disposera d'un recul historique plus conséquent.

(***) Certaines installations de comptage font actuellement l'objet d'un amortissement accéléré :

- pour les compteurs de puissance supérieure à 36 kVA (Tarif Jaune et Tarif Vert actuels), un programme de remplacement a été acté fin 2014 et un plan de déploiement accéléré est en cours avec un horizon 2018. En effet, la fin des tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les sites ayant une puissance souscrite supérieure à 36 kVA, depuis le 1^{er} janvier 2016, s'est traduite pour Enedis par une obligation de mise à disposition des clients, dont la puissance de raccordement est supérieure à 36 kVA, d'un matériel de comptage adapté et par le remplacement du parc de compteurs actuel devenu majoritairement inadapté au changement de grilles tarifaires induit ;
- pour les compteurs de puissance inférieure à 36 kVA (Tarif Bleu) : un amortissement accéléré est calculé au titre de leur remplacement par un compteur Linky. En 2015, celui-ci a concerné la première tranche de 3 millions de compteurs, dont le déploiement était prévu jusqu'à fin 2016. À compter du 1^{er} juillet 2016, un amortissement accéléré pour l'ensemble du parc de compteurs a été mis en œuvre en comptabilité, en cohérence avec le plan de déploiement des compteurs Linky.

LA VARIATION DES ACTIFS CONCÉDÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2016

VARIATION DE LA VALEUR DES OUVRAGES CONCÉDÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2016 (en k€) (MISE EN SERVICE)

	Valeur brute au 01/01/2016 pro forma	Apports Enedis nets	Apports externes nets (concedants & tiers)	Retraits en valeur brute	Valeur brute au 31/12/2016
Canalisations HTA	217 472	7 694	1 595	-1 143	225 618
<i>Dont aérien</i>	58 400	1 126	170	-660	59 036
<i>Dont souterrain</i>	159 072	6 569	1 424	-483	166 583
Canalisations BT	250 893	4 042	6 876	-946	260 865
<i>Dont aérien</i>	70 248	510	644	-758	70 644
<i>Dont souterrain</i>	180 645	3 532	6 233	-189	190 221
Postes HTA/BT	65 326	1 113	461	-259	66 641
Transformateurs HTA/ BT	31 899	642	320	-277	32 584
Compteurs Linky	0	453	0	0	453
Autres biens localisés	9 036	1 359	52	-390	10 057
Branchements/ Colonnes montantes	144 164	4 173	2 573	-1 070	149 839
Comptage	27 257	974	0	-1 544	26 687
Autres biens non localisés	6 005	169	3	-2 561	3 616
Total	752 053	20 619	11 880	-8 191	776 360

Les **valeurs brutes « pro forma »** correspondent au périmètre des communes adhérentes au 31 décembre 2016.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

Les **apports Enedis nets** correspondent aux ouvrages construits sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis mis en service dans l'année, ainsi qu'aux contributions financières directes d'Enedis dans le cas d'ouvrages réalisés sous maîtrise d'ouvrage du concédant (notamment la contribution d'Enedis au titre de l'article 8 et de la PCT), déduction faite le cas échéant des contributions financières externes.

Les **apports externes nets** correspondent aux ouvrages apportés par le concédant ou les tiers et mis en service dans l'année, ainsi qu'aux contributions financières externes dans le cas d'ouvrages réalisés par le concessionnaire (par exemple, lors de déplacements d'ouvrages), déduction faite le cas échéant des contributions financières directes d'Enedis.

SYNTHÈSE DES PASSIFS DE CONCESSION

Ils sont de nature différente selon que l'on considère les droits sur les ouvrages existants ou les droits sur les ouvrages futurs.

DROITS SUR LES OUVRAGES EXISTANTS (en k€) (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Contre-valeur des biens concédés (comptes 22941x et 22945x)	426 401	438 214	2,8%
Valeur nette comptable des financements Enedis (comptes 22955x)	171 807	178 656	4,0%

Les **droits sur les ouvrages existants** comprennent :

- la contre-valeur des biens qui correspond à la valeur nette comptable des ouvrages concédés et matérialise l'obligation de retour des ouvrages au concédant ;
- la valeur nette comptable des financements Enedis (ou financement du concessionnaire non amorti) : cette valeur correspond à la part non amortie des apports nets d'Enedis diminués des montants de provision pour renouvellement et d'amortissement du concédant qui sont affectés en droits du concédant lors des renouvellements et de ce fait considérés comme des financements du concédant.

DROITS SUR LES OUVRAGES FUTURS (en k€) (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Amortissement du financement du concédant (compte 229541)	110 108	115 281	4,7%

Les **droits sur les ouvrages à renouveler** correspondent à l'amortissement du financement

du concédant sur des biens pour lesquels Enedis est maître d'ouvrage du renouvellement. Le financement du concédant est défini comme les apports externes nets des concédants et des tiers. Ce montant est ensuite complété des montants de provision pour renouvellement et d'amortissement du financement du concédant affectés en financement du concédant lors des renouvellements. Pendant la durée de la concession, les droits du concédant sur les biens à renouveler se transforment donc, au remplacement effectif du bien, en droit du concédant sur les biens existants.

MONTANT DES DROITS DU CONCÉDANT (en k€) (CONCESSION)			
	2015	2016	Variation (en %)
Somme des comptes 22941x, 22945x, 229541 et 22955x	364 702	374 839	2,8%

Les **droits du concédant** correspondent aux enregistrements comptables dans les comptes 229. Ils sont spécifiques à l'existence de passifs du patrimoine concédé.

PROVISION POUR RENOUVELLEMENT (en k€) (CONCESSION)		
	2015	2016
Provision	73 183	70 511

La **provision pour renouvellement** est assise sur la différence entre la valeur d'origine des ouvrages et leur valeur de remplacement à fonctionnalités et capacité identiques. Elle est constituée sur la durée de vie des biens, pour les seuls ouvrages renouvelables avant le terme de la concession et pour lesquels Enedis est maître d'ouvrage du renouvellement, conformément à l'article 36 de la loi du 9 août 2004. Elle vient compléter l'amortissement industriel.

4.3. Les flux financiers de la concession

LA REDEVANCE DE CONCESSION

La redevance annuelle de concession a pour objet de faire financer par le prix du service rendu aux usagers, et non par l'impôt :

Les frais supportés par l'autorité concédante dans l'exercice de son pouvoir concédant.

C'est la part R1 de cette redevance, dite de « fonctionnement ». Elle couvre notamment les dépenses relatives au contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, aux conseils donnés aux usagers pour l'utilisation rationnelle de l'électricité, au règlement des litiges entre les usagers et le concessionnaire.

Une partie des dépenses effectuées par l'autorité concédante au bénéfice du réseau concédé.

C'est la part R2, dite « d'investissement » qui représente chaque année N une fraction de la différence (si elle est positive) entre certaines dépenses d'investissement effectuées et certaines recettes perçues par l'autorité concédante durant l'année N-2.

Les montants de la redevance de concession au titre de l'exercice 2016

MONTANTS DES PARTS R1 ET R2 (en €) (CONCESSION)			
	2015	2016	Variation (en %)
Part R1	1 004 287	991 930	-1,2%
Part R2	2 898 098	2 762 584	-4,7%

LA PART COUVERTE PAR LE TARIF (PCT)

Les travaux de raccordement qui ont fait l'objet d'une remise d'ouvrages au concessionnaire à compter du 1^{er} janvier 2010 sont éligibles à la Part Couverte par le Tarif (PCT) versée par Enedis (*voir ci-après*). Corrélativement, la part R2 de la redevance à compter de l'exercice 2010 est calculée sans prendre en compte les travaux de raccordement.

Les montants de PCT mentionnés dans le tableau ci-après pour la concession correspondent aux montants versés par Enedis au cours de l'exercice 2016 :

Montant de PCT	Montant (en €)
Au titre des raccordements mis en service en 2015	335 982
Au titre des raccordements mis en service en 2016	332 131

LES AIDES À L'ÉLECTRIFICATION RURALE DANS LE CADRE DU CAS FACÉ

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une ressource contractuelle versée directement par Enedis, il convient de noter que l'autorité concédante bénéficie chaque année, pour le financement des travaux d'électrification rurale réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage, d'aides versées dans le cadre du « Compte d'Affectation Spéciale Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale » (CAS FACÉ).

Le montant des aides à l'électrification rurale attribué au titre de 2016 à votre département est le suivant :

DÉPARTEMENT

Montant (en k€)

5 156

Les aides accordées sont financées par les gestionnaires des réseaux publics de distribution au travers de leurs contributions annuelles au CAS FACÉ, conformément à l'article L. 2224-31 du CGCT. Enedis, principal contributeur, couvre environ 94 % des aides versées par le CAS FACÉ. Le montant de sa contribution annuelle au titre de 2016 s'est élevé à 354,8 M€.

LA PARTICIPATION AU TITRE DE L'ARTICLE 8

Conformément aux dispositions de l'article 8 du cahier des charges, le concessionnaire participe au financement des travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages existants sur le territoire de la concession.

MONTANT DE LA PARTICIPATION (en €) (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Article 8 « travaux environnement »	750 000	750 000	0,0%





Annexes au compte-rendu de l'activité d'Enedis

1. Les indicateurs de suivi de l'activité	118
2. La liste détaillée des travaux réalisés en 2016	128
3. Vos interlocuteurs chez Enedis	142

1. Les indicateurs de suivi de l'activité

1.1. Le réseau et la qualité de desserte

SITUATION GLOBALE DU RÉSEAU AU 31 DÉCEMBRE 2016

RÉSEAU HTA (en m) (CONCESSION)			
	2015	2016	Variation (en %)
Réseau souterrain	3 241 366	3 331 186	2,8%
Réseau torsadé	20 645	21 541	4,3%
Réseau aérien nu	4 568 359	4 521 706	-1,0%
Réseau total aérien	4 589 005	4 543 248	-1,0%
Total réseau HTA	7 830 371	7 874 434	0,6%
Taux d'enfouissement HTA	41,4%	42,3%	2,2%

POSTES HTA/BT (en nb) (CONCESSION)			
	2015	2016	Variation (en %)
Postes situés dans une commune rurale*	6 693	6 714	0,3%
Postes situés dans une commune urbaine*	3 052	3 071	0,6%
Total postes HTA/BT	9 745	9 785	0,4%
<i>Dont postes sur poteau</i>	4 195	4 157	-0,9%
<i>Dont postes cabines hautes</i>	186	181	-2,7%
<i>Dont postes cabines basses</i>	417	416	-0,2%
<i>Dont autres postes</i>	4 947	5 031	1,7%

* Au sens de la classification INSEE de la commune. Par ailleurs, le sous-total « Dont autres postes » comprend, à titre d'exemple, les postes en immeuble.

RÉSEAU BT (en m) (CONCESSION)			
	2015	2016	Variation (en %)
Réseau souterrain	3 433 202	3 544 209	3,2%
Réseau torsadé	3 741 400	3 725 445	-0,4%
Réseau aérien nu	849 168	793 661	-6,5%
<i>Dont fils nus de faibles sections</i>	343 026	314 413	-8,3%
Réseau total aérien	4 590 568	4 519 106	-1,6%
Total réseau BT	8 023 770	8 063 315	0,5%
Taux d'enfouissement BT	42,8%	44,0%	2,7%

DÉPARTS ALIMENTANT LA CONCESSION (CONCESSION)

	2015	2016
Longueur moyenne des 10 % des départs les plus longs (km)	69	66
Nombre moyen d'OMT* par départ HTA aérien	5	5

* Organe de manœuvre télécommandé.

Le tableau ci-après présente par tranche d'âge de 10 ans, les lignes HTA et BT, ainsi que les postes HTA/BT de la concession :

OUVRAGES PAR TRANCHE D'ÂGE (en km ou en nb de postes) (CONCESSION)

	Réseau HTA	Réseau BT	Postes HTA/BT
< 10 ans	895	1 687	1 849
≥ 10 ans et < 20 ans	820	1 322	1 200
≥ 20 ans et < 30 ans	1 635	1 786	1 993
≥ 30 ans et < 40 ans	2 502	1 584	2 959
≥ 40 ans	2 022	1 684	1 784

Nota : S'agissant des postes HTA/BT, les informations figurant dans le tableau ci-dessus et extraites des bases de données techniques d'Enedis, sont calculées à partir de la date de construction du génie civil des postes.

LES OUVRAGES MIS EN SERVICE EN 2016

En 2016, les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'Enedis se caractérisent de la manière suivante :

CANALISATIONS HTA MISES EN SERVICE (en m) (CONCESSION)

	2015	2016
Souterrain	48 720	74 634
Torsadé	0	0
Aérien nu	1 909	867
Total	50 629	75 501
Dont pour information		
Extension	6 818	17 818
Renouvellement*	12 186	25 098
Renforcement	31 625	32 585

* L'information qui est communiquée dans cette partie correspond principalement à du renouvellement pour obsolescence et à des déplacements d'ouvrages.

ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS

CANALISATIONS BT MISES EN SERVICE (en m) (CONCESSION)

	2015	2016
Souterrain	22 798	23 987
Torsadé	9 384	9 298
Aérien nu	2	0
Total	32 184	33 285
Dont pour information	-	-
<i>Extension</i>	18 199	15 339
<i>Renouvellement*</i>	9 115	14 116
<i>Renforcement</i>	4870	3830

* L'information qui est communiquée dans cette partie correspond principalement à du renouvellement pour obsolescence et à des déplacements d'ouvrages.

LES PERTURBATIONS DANS LA CONTINUITÉ DE FOURNITURE ET LE NOMBRE DE CLIENTS AFFECTÉS

Les perturbations liées à des incidents sur le réseau

COUPURES LIÉES À DES INCIDENTS (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Nombre d'incidents HTA pour 100 km de réseau	3,0	2,8	-8,1%
<i>Dont réseau aérien</i>	1,7	1,8	10,9%
<i>Dont réseau souterrain</i>	0,6	0,3	-43,5%
Nombre d'incidents BT pour 100 km de réseau	3,7	6,8	85,6%
<i>Dont réseau aérien</i>	1,2	2,4	99,0%
<i>Dont réseau souterrain</i>	1,0	1,4	39,8%
Nombre de coupures sur incident réseau	1 123	1 318	17,4%
<i>Longues (> à 3 min)</i>	532	770	44,7%
<i>Brèves (de 1 s à 3 min)</i>	591	548	-7,3%

Les perturbations liées à des travaux sur le réseau

COUPURES POUR TRAVAUX (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Nombre de coupures pour travaux	848	912	7,5%
Nombre sur réseau BT	350	334	-4,6%
Nombre sur réseau HTA	498	578	16,1%
Temps moyen	18	22	17,5%

Le nombre de clients affectés par ces perturbations

NOMBRE DE CLIENTS BT (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 min), toutes causes confondues	178	287	61,2%
Dont nombre de clients BT affectés par plus de 6 coupures longues suite à incident situé en amont du réseau BT	0	-	-
Affectés par plus de 30 coupures brèves (de 1 s à 3 min), toutes causes confondues	2 730	-	-
Coupés pendant plus de 3 heures, en durée cumulée sur l'année, toutes causes confondues	36 153	39 170	8,3%
Dont nombre de clients BT coupés plus de 3 heures, en durée cumulée sur l'année, suite à incident situé en amont du réseau BT	20 012	19 665	-1,7%
Coupés pendant plus de 6 heures consécutives, toutes causes confondues	6 617	7 323	10,7%

Nota : Les indicateurs de continuité d'alimentation figurant dans le tableau ci-dessus font partie des indicateurs à produire dans les comptes-rendus annuels d'activité en application du protocole d'accord signé le 26 mars 2009 par la FNCCR, Enedis et EDF. Sauf mention explicite dans le libellé de l'indicateur, les informations communiquées portent sur le nombre de clients BT affectés par une ou plusieurs interruptions de fourniture, quelle que soit la nature (incident ou travaux) de la coupure et son origine (notamment : en amont du réseau concédé, réseau HTA, réseau BT).

La fréquence des coupures

FRÉQUENCE DES COUPURES (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Fréquence des coupures longues (> à 3 min), toutes causes confondues	0,9	0,8	-17,7%
Fréquence des coupures brèves (de 1 s à 3 min), toutes causes confondues	2,1	1,7	-16,2%

LES DÉPARTS EN CONTRAINTE DE TENSION

Un départ BT est en contrainte de tension lorsqu'il comporte au moins un client pour lequel le niveau de tension à son point de livraison sort de la plage de variation admise par rapport à la tension nominale (+10% ou -10%).

Le taux de départs BT indiqué dans le tableau ci-dessous correspond au pourcentage de départs BT de la concession en contrainte de tension.

Il est également précisé le pourcentage de départs HTA desservant la concession pour lesquels il existe au moins un point de livraison HTA (poste HTA/BT ou client HTA) pour lequel la chute de tension est supérieure à 5 % de sa tension contractuelle.

DÉPARTS EN CONTRAINTE DE TENSION (en %) (CONCESSION)		
	2015	2016
Taux de départs BT > 10 %	0,4%	0,2%
Taux de départs HTA > 5 %	7,5%	5,3%

1.2. Le raccordement des clients

LE RACCORDEMENT DES CONSOMMATEURS

Au niveau national, après avoir baissé ces dernières années, l'activité raccordement se stabilise en 2016 (+1% contre -6% en 2015).

Au périmètre de votre concession, cette activité s'est caractérisée par le nombre de raccordements ci-après :

NOMBRE DE RACCORDEMENTS NEUFS RÉALISÉS (CONCESSION)			
	2015	2016	Variation (en %)
En BT et de puissance $\leq$ à 36 kVA	2 086	2 040	-2,2%
<i>Dont raccordements BT individuels sans adaptation de réseau</i>	1 903	1 835	-3,6%
<i>Dont raccordements BT collectifs sans adaptation de réseau</i>	0	13	-
<i>Dont raccordements BT individuels et collectifs avec adaptation de réseau</i>	183	192	4,9%
En BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA	84	68	-19,0%
En HTA	8	5	-37,5%
Nombre total des raccordements neuf réalisés	2 178	2 113	-3,0%

LE DÉLAI MOYEN DE RACCORDEMENT D'INSTALLATIONS DE CONSOMMATION DE PUISSANCE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 36 KVA

Au plan national, le délai moyen de réalisation des travaux (avec et sans adaptation de réseaux) est de 58 jours calendaires.

L'anticipation par Enedis des demandes de raccordement dès la délivrance des permis de construire, permet une meilleure organisation des travaux, en rallongeant parfois les délais, tout en respectant au plus près la date convenue avec le client de mise à disposition de l'électricité. Malgré les évolutions réglementaires (le décret anti-endommagement dit DT-DICT, la coordination sécurité sur les chantiers, l'émergence des contraintes amiante) qui structurellement allongent les délais, Enedis a contenu l'évolution à la hausse de ce délai moyen de travaux.

Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS

DÉLAI MOYEN DE RÉALISATION DES TRAVAUX (en jours calendaires) (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Concernant les travaux de raccordement des consommateurs individuels BT ≤ 36 kVA	55	56	2,1%

L'ENVOI DES DEVIS DE RACCORDEMENT

La procédure de raccordement des clients consommateurs de puissance inférieure ou égale à 36 kVA sans extension de réseau, fixe le délai de transmission du devis au demandeur à 3 mois maximum lorsque les dispositions concernant l'anticipation du raccordement ont été mises en œuvre et à 10 jours calendaires dans les autres cas.

Ainsi le délai moyen constaté en 2016 pour l'ensemble de ces raccordements (avec et sans adaptations de réseaux) est de 38 jours ouvrés du fait de la généralisation de l'anticipation des demandes de raccordements dès la délivrance des permis de construire.

En ce qui concerne les raccordements d'installations de production de puissance inférieure à 36 kVA (avec et sans adaptations de réseaux) à partir d'énergie renouvelable, le délai moyen constaté en 2016 au niveau national est de 29 jours (24 jours en 2015 pour les puissances inférieures à 3 kVA sans adaptation de réseau).

Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

CONSOMMATEURS BT INDIVIDUELS DE PUISSANCE ≤ 36 KVA (sans adaptation de réseau) (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Taux de devis envoyés dans les délais	33,9%	81,8%	141,4%
Délai moyen d'envoi du devis (en jours calendaires)	31	21	-31,1%

PRODUCTEURS BT DE PUISSANCE ≤ 36 KVA (sans adaptation de réseau) (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Taux de devis envoyés dans les délais	87,6%	88,5%	1,0%
Délai moyen d'envoi du devis (en jours calendaires)	24	24	0,8%

LE RACCORDEMENT DES PRODUCTEURS

Le nombre de raccordements d'installations de production de puissance inférieure ou égale à 36 kVA a augmenté de 0,4% avec 14 217 raccordements réalisés en 2016, contre 14 154 en 2015.

Au périmètre de votre concession, l'activité de raccordement d'installations de production de puissance inférieure ou égale à 36 kVA est caractérisée par les données suivantes :

RACCORDEMENTS D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION INDIVIDUELLES NEUVES RÉALISÉS (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Raccordements sans adaptation de réseau	100	132	32,0%
Raccordements avec adaptation de réseau	7	3	-57,1%

1.3. La qualité des relations et des services

LA SATISFACTION DES CLIENTS CONCERNANT LA GESTION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Le dispositif d'enquêtes de satisfaction par segment de clientèle d'Enedis permet notamment de mesurer l'appréciation globale portée par les clients sur l'action du distributeur et son évolution dans le temps.

L'année 2016 est marquée par le changement de méthodologie de recueil de la satisfaction clients.

Au premier semestre, comme par le passé, les enquêtes ont eu lieu par téléphone et « à froid », c'est-à-dire en moyenne 45 jours suivant l'interaction avec Enedis.

Au second semestre, les enquêtes ont été réalisées par SMS ou par e-mail et « à chaud », c'est-à-dire moins de 48 heures suivant l'interaction.

De plus, alors que les enquêtes du premier semestre ne ciblait que les principales interactions des clients avec Enedis (raccordement, relève, mise en service), désormais la nouvelle enquête est réalisée après toutes interactions des clients avec le distributeur.

Par ailleurs, une nouvelle enquête a été mise en place concernant la qualité de fourniture d'électricité auprès des clients n'ayant pas eu d'interactions avec Enedis.

	Méthodologie utilisée au premier semestre 2016 « à froid »	Nouvelle méthodologie utilisée au deuxième semestre 2016 « à chaud »
Segment	Particuliers - Professionnels - Entreprises	Particuliers - Professionnels - Entreprises
Rythme	Mensuel	Quotidienne
Temporalité	À J+45 en moyenne après l'interaction client : perçu client différé	À J+2 en moyenne après l'interaction client : perçu client quasi temps réel
Clients interrogés	Échantillon par segment	Tous les clients par segment
Support	Téléphone	SMS et e-mail
Format	Long : 30 questions, environ 20 min	3 à 4 questions courtes
Expression client	Dirigée	Libre

Ce nouveau système d'enquêtes permet de fournir les résultats de satisfaction globale vis-à-vis d'Enedis et des résultats de satisfaction spécifiques au raccordement et à la qualité de fourniture.

Afin de calculer les résultats 2016 pour la satisfaction globale et la satisfaction raccordement, à partir des résultats du premier semestre obtenus selon la méthode « à froid » et du second semestre obtenus selon la méthode « à chaud », une méthodologie de redressement statistique a été utilisée pour obtenir des résultats pouvant être comparés à ceux de 2015.

LES INDICATEURS DE LA QUALITÉ DE SERVICE AUX UTILISATEURS DU RÉSEAU

PRESTATIONS ET INTERVENTIONS TECHNIQUES (en %)

	2015 (<i>Région Enedis</i>)	2016 (<i>Concession</i>)
Taux de mise en service sur installation existante dans les délais standards ou convenus	96,9%	96,4%
Taux de résiliation dans les délais standards ou convenus	99,4%	99,5%

LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE CLIENTS

Catégorie	Tension	Niveau de puissance*	Clients	
			Contrats	Prestations couvertes
C1	HTA	> 250 kW	CARD	Acheminement
C2		< 250 kW	Contrat unique	Acheminement + Fourniture
C3				
C4	BT	> 36 kVA		
C5		≤ 36 kVA		

2. La liste détaillée des travaux réalisés en 2016

Vous trouverez ci-après, la liste détaillée des investissements réalisés par Enedis en 2016.

2.1. Les travaux de raccordement des consommateurs et des producteurs

Détail des actions principales en matière de travaux de raccordement des consommateurs et des producteurs.

(voir liste ci-après)

2.2. Les travaux au service de la performance du réseau

Liste et description des opérations principales en matière de renforcement des réseaux, modernisation des réseaux, sécurisation des réseaux et prévention des aléas climatiques.

(voir liste ci-après)

2.3. Les travaux liés aux exigences environnementales et réglementaires

Liste et description des opérations concernant ces travaux : environnement, sécurité et obligations réglementaires, modification d'ouvrages à la demande de tiers.

(voir liste ci-après)

Les travaux de raccordements des consommateurs et des producteurs

Commune	Libellé de l'affaire	Montant des dépenses en 2016 (en K€)
BOSGOUET, BOURG-ACHARD, HONGUEMARE-GUENOUVILLE	22DEV04 LIDL 2Hoguemare dep Bg Hachard	319
BOURGTHEROULDE-INFREVILLE	27-FRCE EUROPE IMMO-COLLECTIF	76
HEUBECOURT-HARICOURT, TILLY, TOURNY	PRODHTA EOL PARC EOLIEN DE TOURNY 13.8MW	75
PACY-SUR-EURE	27-PACY SUR EURE-COLLECTIF	75
BOURGTHEROULDE-INFREVILLE	27 - MAIRIE - CLOS DU BOURG - COLLECTIF	58
VERNON	27-ZAC FIESHI -EAD-viab ilots 1-2-6	53
GRAVIGNY	27 - CLOS DES BRUYERES - COLLECTIF	50
EVREUX	27 - GPI SAS - COLLECTIF	48
LOUVIERS	27-EURE HABITAT-COLLECTIF	47
LOUVIERS	22DEV04 comp aqua - Port de FOULONNIERE	45
VERNON	27 - LOG. FAM. DE L'EURE - COLLECTIF	44
PONT-AUDEMER	27-ZAC DE LA FONDERIE/HEMA-COLLECTIF	44
ALIZAY	- 27-GPMR-ALIZAY-EP-C5	40
SAINT-GERMAIN-VILLAGE	27-STGERMAINVILLAGE-LotGABRIEL-38lots	38
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	- PROD BT - PV - EARL DU SOULANGER - 157	37
SERQUIGNY	27 - DANNEELS - C4	36
LES ANDELYS	27-Les andelys accostage 2-C4-250 kVA	36
ACQUIGNY	- ER 27003 POSTE 07 VALLON DES FAULX	35
CARSIX	27 -27131 P0011 - CARSIX	30
ALIZAY	27-SOCIETE SNPM-TB=>TJ-C4	30
LA CHAPELLE-REANVILLE	- 27-SARL CIFORBAT-RTE DU STADE-COLLECTIF	30
EVREUX	Nexity SCI Evreux La Madeleine	30
GISORS	27 - NEXITY - COLLECTIF	29
LES ANDELYS	27-Les andelys accostage 1-C4-250 kVA	29
VAL-DE-REUIL	27-VALDEREUIL-SILOGE-Logt+commerces	28
VERNON	27-AMF PROMOTION-COLLECTIF	27

ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS

Les travaux de raccordements des consommateurs et des producteurs

Commune	Libellé de l'affaire	Montant des dépenses en 2016 (en K€)
BOURG-ACHARD	FFL - LA MONCELLERIE - COLLECTIF	27
SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON	27 - 27517 - ST AUBIN SUR GAILLON 2	27
EVREUX	27-IMMOBILIERE CARREFOUR-COLLECTIF	26
TILLY	27 - APEER IME - C4	25
GISORS	27-LE DOMAINE DE ST LUC-COLLECTIF	25
VERNON	ZAC Fieschi tranche conditionnelle 2 HTA	25
HENNEZIS	PROD - Leroux	24
BOURGTHEROULDE-INFREVILLE	27 - SECOMILE - 19 LOTS - COLLECTIF	24
VAL-DE-REUIL	Tranche 2 Ecovillage - Val de reuil	23
SAINT-MACLOU	- 27 - 27561 P 0006 - SAINT MACLOU	23
VERNON	27-SYNDIC DE LA COPROPRIETE-COLLECTIF	23
LES ANDELYS	27-ORANGE-SITE 279362-TV=>TB	23
BOIS-JEROME-SAINT-OUEN	GROUX : Racc. PARC EOLIEN DE TOURNY	22
EMANVILLE	- PROD C4 - EMANVILLE	22
HEUDREVILLE-SUR-EURE	- 27 - 27225 - HEUDREVILLE SUR EURE	22
LE BOULAY-MORIN	27-LE PARC DE L EGLISE-COLLECTIF	22
VERNON	27681P0093 EREFF VERNON rue du grévarin	21
SERQUIGNY	PROD PV BT-DANNEELS BENOIT-PV-89.2kW - 2	21
GAILLON	- 27-LE COADOU-AP-108<144-C4	21
NOYERS	PRODBT-LAURENT RIAULT- NOYERS-PV 200 KW	20
BOURGTHEROULDE-INFREVILLE	27 - LABO AREIA - AP 108 -> 240	19
LA SAUSSAYE	27616 ER CREA PSSA CASES COMMERCIALES	19
VERNEUIL-SUR-AVRE	Ext BT-les gens du voyage- Boissy/Vern	19
SAINT-MARCEL	27-LIDL-C4	19
GISORS	27-SCCV LE CLOS DE L'ORME-COLLECTIF	19
PORT-MORT	Extension HTA + pose poste	18

Les travaux de raccordements des consommateurs et des producteurs

Commune	Libellé de l'affaire	Montant des dépenses en 2016 (en K€)
PONT-AUDEMER	PRODBT-RISLE ENERGIE-PONT AUDEMER-130 KW	18
JONQUERETS-DE-LIVET	27-SAVARY-JONQUERETS-C4	18
VAL-DE-REUIL	Eco village Val de Reuil	18
VRAIVILLE	27 - 27700 - CREA - VRAIVILLE	18
GISORS	PA02728415G0003-GISORS-TERRES A MAISONS	17
SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON	27 - 27517 - ST AUBIN SUR GAILLON	17
PERRIERS-SUR-ANDELLE	27-GEST PATRICK-COLLECTIF	17
GRAVIGNY	27-IMNOMA 18 LOTS - COLLECTIF	17
LOUVIERS	FFL - MSTC BATIMENT - 2 COLLECTIFS	17
FOURGES	er 27262t0006 fourges	17
LOUVIERS	27-LOUVIERS-SILOGE HILDEVERT 57nc	17
MARCILLY-LA-CAMPAGNE	- 27 - SOUFFLET AGRICULTURE - C4	17
BEAUMONT-LE-ROGER	27-MAIRIE DE BEAUMONT LE ROGER -HABITAT-	17
LOUVIERS	EURE-MEGNEUX ANDRE-COLLECTIF	16
BEUZEVILLE	27-ESTUAIRE DE LA SEINE-16 LOTS-COLLECT	16
BOURG-ACHARD	27 - SECOMILE - 27 LOTS - COLLECTIF	16
GRAVIGNY	27 - CLOS DES BRUYERES 2 - COLLECTIF	16
CONTEVILLE	27 - 27169 P007/P0014 - CONTEVILLE	16
PONT-DE-L'ARCHE	- 27-LE PARC DES REMPARTS-COLLECTIF	16
SAINT-ANDRE-DE-L'EURE	27-GAEC DU BUISSON FALLU-TV->TB-C5	16
GISORS	27 - LIARD MARLENE - C5	16
GRAVIGNY	- 27-IMNOMA-COLLECTIF TRANCHE 2	16
BOURG-ACHARD	27-SCI LBA-COLLECTIF	16
HEUDEBOUVILLE	27 - SCI DE LOUVIERS - C4	16
GASNY	27-MR BESSON-MOREAU-HABITAT-C5	16
CONCHES-EN-OUCHE	27-POLE D ECHANGE GARE DE CONCHES-C4	15

Les travaux de raccordements des consommateurs et des producteurs

Commune	Libellé de l'affaire	Montant des dépenses en 2016 (en K€)
SAINT-PIERRE-DU-MESNIL	22DEV05 Biogaz Adeline 250 kW Ferriere	15
LA CROISILLE	- 27-COM COM DU PAYS DE CONCHES-C5	15
BRETEUIL	27-SCI NOURS-COLLECTIF	15

Les travaux au service de la performance du réseau

Commune	Libellé de l'affaire	Montant des dépenses en 2016 (en K€)
LE BEC-HELLOUIN, FRENEUSE-SUR-RISLE, GLOS-SUR-RISLE, PONT-AUTHOU, SAINT-PHILBERT-SUR-RISLE	22 REM17 93 ² en ZB - Freneuse de VIEVRE	763
FERRIERES-HAUT-CLOCHER	- TILLEUL : GARANTIE TRANSFORMATION	739
LA CROISILLE, FERRIERES-HAUT-CLOCHER, GAUDREVILLE-LA-RIVIERE, GLISOLLES	022 RFO02 DU/U dép Jume St André de l'Eure	600
LE TORPT	LOUVET : Garantie Transformateur	559
CAUGE, GAUVILLE-LA-CAMPAGNE, PARVILLE, SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT	22 CLI08 Effacemt ZB Parville de Cambolle	437
SAINT-MARCEL		431
AJOU, BARC, BARQUET, BERVILLE-LA-CAMPAGNE, FAVEROLLES-LA-CAMPAGNE, PORTES	022 RFO02 DU/U dép Grand de Logerie	427
BONNEVILLE-APTOT, GLOS-SUR-RISLE, SAINT-PHILBERT-SUR-RISLE, THIERVILLE	22 RFO02 Déd La Haye de Boscherville	322
CHAMBRAY, HOULBEC-COCHEREL	22 CLI08 PAC Baliveau C.REANVILLE	314
BERNAY, SAINT-AUBIN-LE-VERTUEUX	22 CLI08 PAC Broglie LOGERIE	257
LIEUREY, SAINT-ETIENNE-L'ALLIER	22 CTA04 Dedoublement Lieurey Pt Audemer	249
MANNEVILLE-SUR-RISLE, SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE	22CTA04 Effct 34 ² Alm-Vernier P-AUDEMER	225
BEUZEVILLE, BOULLEVILLE, SAINT-PIERRE-DU-VAL	22 CLI08 54 ² Alm Fiquefleur de Louvet	200
TRIQUEVILLE	22 CLI08 148 ² en ZB - Lande de Louvet	196
BOURNAINVILLE-FAVEROLLE	22 CTA04 dédoub dépt Asnières de Logerie	166
HONGUEMARE-GUENOUVILLE, LE LANDIN	22 CLI08 75 ² en ZB - Heurtauville de GANTERIE	153
BEAUFICEL-EN-LYONS, FLEURY-LA-FORET	22CTA04 Bouclage+AC3M-Lonchamp ETREPAGNY	152
CHAMBLAC	22 REM24 PDV zone 2 - Broglie de LOGERIE	150
LA ROUSSIERE	22 REM24 PDV zone 3 - Broglie de LOGERIE	145
SAINT-OUEN-DES-CHAMP, SAINT-THURIEN	22 REM17 Quillebeuf tranche 1 Pt Audemer	139
EVREUX, FAUVILLE, GRAVIGNY, HUEST	22 REM17 147 ² ZB Vern d'Evreux Tranche 1	137
ACLOU, FONTAINE-LA-SORET	XPI CTA04 bouclage Boisney de Serquigny	135
SERQUIGNY	SERQUIGNY : AMEPS - Ren. DJ T411+T412	129
CHAMBRAY, LA CHAPELLE-REANVILL, SAINTE-COLOMBE-PRES-VERNON	22 CLI08 Eff ZB Colombe de Chapelle Ranv	129
BERTHENONVILLE, BUS-SAINT-REMY, CHATEAU-SUR-EPTE, FOURGES, GASNY	22 RFO02 DU/U départ Trésor des Groux	124

ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS

Les travaux au service de la performance du réseau

Commune	Libellé de l'affaire	Montant des dépenses en 2016 (en K€)
PONT-AUDEMER	22REM18 CPI Av de l'Europ ZUP de Pont Au	123
LA HAYE-LE-COMTE	- 22REM24 PDV ZONE B-SURVILLE FOULONNIER	119
BROGLIE	22 REM24 PDV zone 1 - Broglie de LOGERIE	118
LA TRINITE-DE-REVILLE	22 CTA04 PAC ZB Montreuil de LOGERIE	117
EPINAY	22 CTA05 OMT Dépt Epinay de LOGERIE	115
BERNAY	22 REM18 CPI incident rue Leprevost	111
EVREUX	27229P81 Renou BT OPER CAR rue Joséphine	110
EVREUX	EVREUX : Ren. DJ HTB T411+412	110
MARTOT	SYP BOUCL ANTENNE-MARTOT DE VAUDRE	106
PITRES	MANOIR : RETROFIT DJ FPR	102
VERNON	Renouvellement BT Place BARETTE OPER CAR	98
FAUVILLE, FONTAINE-SOUS-JOUY, SASSEY	22 CTA04 Déd Col de C.Rean depuis Evreux	97
FLANCOURT-CATELON	22REM24 PDV zone 2-Boquetot de GANTERIE	95
CONCHES-EN-OUCHÉ, EVREUX, LOUVIERS, MENNEVAL, PONT-DE-L'ARCHE, VERNON, VAL-DE-REUIL	renouv tab hta prog 2016 eure	92
VERNON	Renforcement BTA "CHANTEREINE Suite C "	91
EVREUX	27229P0058 Renouvellement CPI rue henri	87
PONT-AUDEMER	SYP Renouv BT OPERCAR Av de l'Europe	82
LE BOULAY-MORIN	- 22 REM24 PDV ZONE 2 - AVIRON DE CAMBOL	82
AVIRON	22 REM24 PDV zone 1 - Aviron de CAMBOLLE	82
SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON	22 REM17 34² en ZB - St Aubin de GAILLON	78
FONTAINE-HEUDEBOURG, HEUDREVILLE-SUR-EURE	22 REM17 Bourg ZB Kayser FOULONNIERES	76
LES ANDELYS, COURBEPINE, EVREUX, RUGLES, VERNEUIL-SUR-AVRE, VIRONVAY	AMEPS NORMANDIE : ASSUJETT. TR 2016	76
VERNON	Renouvellement BT Place de l'ancienne HA	74
SACQUENVILLE	- 22 REM17 EFFACEMENT 34² AVIRON DE CAMB	73
CONCHES-EN-OUCHÉ	27165P26 Renf BT suite SIG GRAND PARC	73
LES ANDELYS	22REM18 Rnvt CPI prom prés-Hospi ANDELYS	62

Les travaux au service de la performance du réseau

Commune	Libellé de l'affaire	Montant des dépenses en 2016 (en K€)
SERQUIGNY	22 RFO02 Beaumont de SERQUIGNY	61
GISORS	27284P0031 RENOU rue pablo picasso	57
GROSSEOEUVRE	22REM17 Rnvt Ppale 34²AM-Guichain EVREUX	57
EVREUX	ACR NORMANDIE : Evolutions Sitr 2016	56
LES ANDELYS	22 RFO02 Dédoubl Saussaye des ANDELYS	53
VERNON	Renouvellement BT OPER CAR Rue POTARD	52
CONCHES-EN-OUCHE	27165P0006 Renou BT Rue Gustave Anceaume	51
EVREUX, GRAVIGNY	27299P21_229P23 Renf BT AVENUE ARISTIDE	50
ECAQUELON	22REM24 PDV zone 3-Bouquetot de GANTERIE	48
ETREPAGNY	ETREPAGNY : RETROFIT DJ FPR	46
EPREVILLE-EN-ROUMOIS	22REM24 PDV zone 1-Bouquetot de GANTERIE	46
SAINT-MARCEL	22 CTA04 Bouclage Gaillon du PS MARAIS	46
LES ANDELYS	27016P04 RENF BTA "NEHOU suite Cont I Si	46
LA TRINITE-DE-THOUBERVILLE	22 REM24 PDV zone 1-Bosgouet de GANTERIE	46
RUGLES	27502P09 RENF BT 48Cu et 54 Am Rue H	45
VERNON	Renouvellement BT Rue des PONTONNIERS OP	45
EVREUX	VEHICULE ELECTRIQU DR NORMANDIE	44
GISAY-LA-COUDRE	22 CTA05 OMT - Gisay de Ferrière	43
ROUTOT	XPI P0019 Renou BT Rte de Criquet	42
VERNON	22REM18 CPI Coord Voirie Rouy de C.Reanv	41
BEUZEVILLE	22CTA04 Dedoublement départ LOUVET ouest	41
VERNON	22 REM18 CPI cabl vetuste Valmeux VERNON	41
LE VIEIL-EVREUX	22 REM17 Coord SIEGE dépt Misère d'Evreu	38
EVREUX	27229P0234 Renou BT RUE ALFRED NOBEL (Co	35
CONTEVILLE	SYP ligne vetuste et CPI conteville	35
BEUZEVILLE	27065P0038 renfbt les faulques	35

ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS

Les travaux au service de la performance du réseau

Commune	Libellé de l'affaire	Montant des dépenses en 2016 (en K€)
SAINTE-BARBE-SUR-GAILLON	27519P03-04 RenoBT Mesnil Behier	34
MARTOT	SYP BOUCL ANT MARTOT DU VAUDREUIL	33
SAINT-AUBIN-LE-GUICHARD	27515P0003 Renforcement BT La Soudiere	33
LOUVIERS	Renouvellement BT Av Général de GAULE	33
LES ANDELYS	27016P05 renoubt papier vetuste parvis n	32
PERRUEL	22 CTA04 Effct PAC bois Vascoeuil LECERF	29
LES BAUX-DE-BRETEUIL	22 CTA05 OMT de boucl PS Rugl et Ferrière	29
FAUVILLE	22 REM17 Eff 75²Alm BA105 d'Evreux	29
GISORS	22 CTA05 OMT Dépt GI Nord de Trie Châtea	27
NOTRE-DAME-DE-L'ISLE	27440p0014 RSI Rempl ac3t notre dame de	27
GOUVILLE	22 REM17 tronconnement Le Chesne de Danv	26
LE MESNIL-FUGUET	22 REM24 PDV zone 3 - Aviron de CAMBOLLE	25
TILLEUL-DAME-AGNES	22 REM17 Ant vétuste Sebecour de Tilleul	25
DAMVILLE	022 REM17 Effat FS Damville de Damville	25
DOUDEAUVILLE-EN-VEXIN, LE THIL	22 RFO02 Prolongt Gymnase d'Etrepagny	24
AMECOURT	22 CTA04 Remplt RC + ACT Bezu de Etrepag	23
SAINT-AUBIN-DE-CELLON, SAINT-GEORGES-DU-MESNIL	- 22 CTA05 OMT DÉPT GIVERVILLE DE LOGERI	22
FOURGES	RSI 27262P0003 REMP RC PAR PSSA FOURGES	22
EVREUX	CABLAGE EVREUX MONOD	22
BOSQUENTIN	22REM24 PDV zone 2-Longchamp d'ETREPAGNY	22
EVREUX	ACR HN : Evolutions Sitr 2015	22
EVREUX	CABLAGE EVREUX BENET	21
MORGNY	27417P0005 RenoBT nu La Lande perrin	21
EVREUX	22REM18 Coord Voirie Alline d'Evreux	21
AUTHEUIL-AUTHOUILLET	- 27025P0003 RENOU RESEAU BT RTE D'EVREU	20
ROMILLY-SUR-ANDELLE	27493p22 renfbt suite sig	20

Les travaux au service de la performance du réseau

Commune	Libellé de l'affaire	Montant des dépenses en 2016 (en K€)
LA CHAPELLE-DU-BOIS-DES FAULX	22 REM17 Coord SIEGE Tournevi de Camboll	20
PONT-AUDEMER	27467p0019 rsi poste dortmund tab hta bt	20
COURDEMANCHE	27181p0011remp d'un rc par pssa	20
BEUZEVILLE	27065P0037 renfbt belle londe suite sig	20
BAILLEUL-LA-VALLEE	27035P09 RenouBT LA BOUVERIE	20

ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS

Les travaux liés aux exigences environnementales et réglementaires

Commune	Libellé de l'affaire		Montant des dépenses en 2016 (en K€)
ARNIERES-SUR-ITON	Modifications d'ouvrages pour motif de sécurité	AMELIORATIONS TERRES	337
LES ANDELYS	Traitement PS - PCB & désamiantage	Désamiantage PS	84
VAL-DE-REUIL	Traitement PS - PCB & désamiantage	VAUDREUIL : Désamiantage PS	80
ETREPAGNY	Article 8	27226P11 P12 P03 EREFF Route du Thil	62
CRASVILLE	Article 8	27184P0001 EREFF Rte de Louviers	54
GARENNES-SUR-EURE	Article 8	27278P0010 P01 EREFF Rue Edouard Branly	50
BEAUMONT-LE-ROGER, GROSLEY-SUR-RISLE	Article 8	27051P0004 EFF ER coordin HTA Enedis	50
PREY	Article 8	- 27478P0009 EREFF RUE DE GÉNÉRAL DE GAU	49
MOUFLAINES	Modif d'ouv.à la demande de cl, de tiers, de RTE	- DO BT POUR AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	44
SAINT-QUENTIN-DES-ISLES	Modifications d'ouvrages pour motif de sécurité	22DFEISEC24 Programme IACM Eure 2016	43
JONQUERETS-DE-LIVET	Modifications d'ouvrages pour motif de sécurité	22 SEC24 mise en conf Epinay de Logerie	40
LOUVIERS	Article 8	27375P79 P37 EREFF Rue du Bal Champêtre	39
BOURG-ACHARD	Modif d'ouv.à la demande de cl, de tiers, de RTE	27-DEPARTEMENT DE L'EURE-RD 313-DO	38
EVREUX	Modif d'ouv.à la demande de cl, de tiers, de RTE	- 27-VILLE D EVREUX-DO	38
LE BOULAY-MORIN	Modif d'ouv.à la demande de cl, de tiers, de RTE	22 DEP01 Pb Distance Dépt Aviron de Camb	38
BEUZEVILLE	Article 8	27065P0008 P0009 EREFF Rue Louis Gillain	34
LERY	Article 8	27365P0010 EREFF Rue delaunay	31
LE MANOIR	Modif d'ouv.à la demande de cl, de tiers, de RTE	27 - LE MANOIR - Do BT	30
EVREUX	Article 8	27229P0031 EREFF Rue des Marronniers	29
SAINT-GERMAIN-SUR-AV	Article 8	- 27548 EFF LES JONCS	25
IVRY-LA-BATAILLE	Article 8	27355P0010 P0007 EREFF Rue d'Ezy	25
TRIQUEVILLE	Modif d'ouv.à la demande de cl, de tiers, de RTE	27 - FOUQUER - DO	25
LE NEUBOURG	Article 8	27428P40 P51 EREFF Rue de Pont de l'Arch	24
GROSSOEUVRE	Modif d'ouv.à la demande de cl, de tiers, de RTE	- 27 - DO HTA - SILOGE -	23
GUICHAINVILLE	Article 8	27306P0018 EREFF rue de la dime	22
LES ANDELYS	Modif d'ouv.à la demande de cl, de tiers, de RTE	DEP HTA suite PC (Dossier BCE)	22

Les travaux liés aux exigences environnementales et réglementaires

Commune	Libellé de l'affaire		Montant des dépenses en 2016 (en K€)
MESNIL-VERCLIVES	Modif d'ouv.à la demande de cl, de tiers, de RTE	27 - MAIRIE MESNIL-VERCLIVES - DO	21
VERNON	Article 8	27681P17 P85 EREFF Rue des Champsbourgs	21
MANDRES	Article 8	"- EFFACEMENT BT "" ECORCHEVILLE ""	20
ORMES	Article 8	27446P0001 EREFF routes de creches	20
VAL-DE-REUIL	Modif d'ouv.à la demande de cl, de tiers, de RTE	27-CONSEILIS-DO HTA	19
CAILLOUET-ORGEVILLE	Article 8	- 27123P0002 EREFF RUE DU BUISSON DE MAI	16
LE SACQ	Article 8	- 27503P0002 EREFF RUE DE LA CHAPELLE	16
HAUVILLE	Modifications d'ouvrages pour motif de sécurité	RSI 27316P0006 Rpct du cu par t70	16
PONT-AUDEMER	Modif d'ouv.à la demande de cl, de tiers, de RTE	FFL - KAUDREN GUY - DO HTA	16
CONDE-SUR-RISLE	Modifications d'ouvrages pour motif de sécurité	27167P0010RSI CONDE SUR RISLE	16
SAINT-ETIENNE-L'ALLIER	Modifications d'ouvrages pour motif de sécurité	27538p0008 RSI ST ETIENNE L ALLIER	16
PONT-AUDEMER	Modif d'ouv.à la demande de cl, de tiers, de RTE	27 - intermarche pont audemer - DO	15
GRANDVILLIERS	Article 8	27297P0001 EREFF le village	15
LES DAMPS	Article 8	- 27196P0002 EREFF RUE DU STADE	15
ROUTOT	Modifications d'ouvrages pour motif de sécurité	27500p0006 rsi routot rplt cu par t70	15
SAINT-ANDRE-DE-L'EURE	Article 8	27507P0041 EREFF Rue du General Morin	15
VERNON	Article 8	27681P0009 EREFF Rue Gamilly	14
PIENCOURT	Modif d'ouv.à la demande de cl, de tiers, de RTE	27 - SELLERS - DO	14
TOURNEVILLE	Modifications d'ouvrages pour motif de sécurité	27652p0002 rsi tourneville	14
MARAIS-VERNIER	Modif d'ouv.à la demande de cl, de tiers, de RTE	27-LETAC GILLES-DO	13
ACQUIGNY	Article 8	- 27003P0014 ERRENF ROUTE D'EVREUX	13
VAUX-SUR-EURE	Article 8	27674P0006 EREFF Rte de Boncourt	13
JUIGNETTES	Article 8	27359P0001 EREFF Le Bourg - RD 54 Tr2	13
LANDEPEREUSE	Modifications d'ouvrages pour motif de sécurité	27362p0002 rsi landepereuse	13
RUGLES	Modifications d'ouvrages pour motif de sécurité	27502p0044 rsi rugles	13
PONT-AUDEMER	Modif d'ouv.à la demande de cl, de tiers, de RTE	27 - EPF NORMANDIE - DO	13

ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS

Les travaux liés aux exigences environnementales et réglementaires

Commune	Libellé de l'affaire	Montant des dépenses en 2016 (en K€)
BOSNORMAND	Modif d'ouv.à la demande de cl, de tiers, de RTE 27 - CHARLIER - DO	13
TOURNY	Modif d'ouv.à la demande de cl, de tiers, de RTE 27-MAIRIE DE TOURNY-DO	13
BEAUMONT-LE-ROGER	Modifications d'ouvrages pour motif de sécurité 27051p0012 rsi remp cu par t70	12
HEBECOURT	Article 8 27324P0003 EREFF Rue des Haquettes	11
LE GROS-THEIL	Modif d'ouv.à la demande de cl, de tiers, de RTE 27 - EARL C LHERMEROULT - TB - TJ - C4	11
MANNEVILLE-SUR-RISLE	Article 8 27385P0008 EREFF chemin du hameau bourdo	11
EVREUX	Modif d'ouv.à la demande de cl, de tiers, de RTE 27 - MAIRIE D'EVREUX - DO	11
LA HAYE-DU-THEIL	Modif d'ouv.à la demande de cl, de tiers, de RTE 27-MME VALLEE -LA HAYE DU THEIL-DO	11
PLASNES	Modif d'ouv.à la demande de cl, de tiers, de RTE - 27-BOURGAULT-DO	11
LA HAYE-AUBREE	Modif d'ouv.à la demande de cl, de tiers, de RTE 27 - Stephane BLOHORN - DO	10
CONCHES-EN-OUCHE	Malten Réseau HTA 22 MAL05 Equipement DDD PS de TILLEUL	10
FATOUVILLE-GRESTAIN	Modifications d'ouvrages pour motif de sécurité 27233p0008 rsi fatouvill g rpct prcs	10
SAINT-DENIS-DU-BEHELAN	Modif d'ouv.à la demande de cl, de tiers, de RTE 27-SAMPERS MARC-DO	10
BOURGTHEROULDE-INFREVILLE	Modif d'ouv.à la demande de cl, de tiers, de RTE FFL - LE FOND DU VAL - DO BT	10
COURTEILLES	Modif d'ouv.à la demande de cl, de tiers, de RTE 27-MR LIZEE-DO	9
COURCELLES-SUR-SEINE	Modif d'ouv.à la demande de cl, de tiers, de RTE 27-CREATION VOIRIE POUR ZA-DO	9
SAINT-PIERRE-DE-SALES	Modifications d'ouvrages pour motif de sécurité 27592P0006 Renou BT Rte de Berthouville	8
CRIQUEBEUF-SUR-SEINE	Article 8 - 27188P0003 EREFF 4 AGES	8
HONGUEMARE-GUENOUVILLE	Modifications d'ouvrages pour motif de sécurité 27SEC24 Mise en conformité Dpt Hauville	8
LE THUIT-SIGNOL	Modif d'ouv.à la demande de cl, de tiers, de RTE 27-MR ARTU-GUY DE MAUPASSANT-DO	8
SAINT-CYR-LA-CAMPAGNE	Modif d'ouv.à la demande de cl, de tiers, de RTE FFL - HOOG - DO HTA	7
PINTERVILLE	Modifications d'ouvrages pour motif de sécurité 27456p0006 rsi pinterville rplt cu par t	7
TOSNY	Modif d'ouv.à la demande de cl, de tiers, de RTE 022 F860 DEPLACEMENT PDL LAFARGE LES AND	7
PONT-DE-L'ARCHE	Modif d'ouv.à la demande de cl, de tiers, de RTE - 27-PEAN-DO	7
PONT-AUDEMER	Modif d'ouv.à la demande de cl, de tiers, de RTE 27-SARL KERFER-DO	7



3. Vos interlocuteurs chez Enedis

Vos interlocuteurs	Fonction	Coordonnées téléphoniques	Courriel
PRIEZ Rémi	Attaché Territorial	02 32 22 25 61 06 99 81 23 57	remi.priez@enedis.fr
LAFON Valérie	Attachée Territoriale	02 32 22 25 13 06 99 62 66 03	valerie.lafon@enedis.fr
JUPILLE Pascal	Attaché Territorial	02 32 22 25 62 06 07 36 45 11	pascal.jupille@enedis.fr
JAFFRÉZOU Corinne	Appui Territoire et Concession	02 32 22 25 67 06 24 72 09 05	corinne.jaffrezou@enedis.fr
FIGUEIREDO Céline	Chargée de Communication	02 32 22 25 64 06 99 06 87 53	celine.figueiredo@enedis.fr

Direction Territoriale de l'Eure
CS 60390 – 27003 EVREUX cedex
colloc-27@enedis.fr
Fax : 02 32 22 25 69
Tél : 02 32 22 25 65

Les Points Conseils – Evreux, Bernay et Les Andelys

La Direction Territoriale de l'Eure met à la disposition exclusive des collectivités locales trois Points Conseils pour apporter conseil et appui aux projets liés à Enedis.

Elles peuvent prendre rendez-vous avec leur Interlocuteur Privilégié ou contacter le 02 32 22 25 65 pour connaître le planning de permanences.

L'ORGANISATION RÉGIONALE ET TERRITORIALE D'ENEDIS





COMPTE-RENDU
DE L'ACTIVITÉ
D'EDF POUR LA
FOURNITURE
D'ÉLECTRICITÉ
AUX TARIFS
RÉGLEMENTÉS DE
VENTE SUR VOTRE
TERRITOIRE



1. Faits marquants 2016 et perspectives 2017	146
1.1. Les faits marquants 2016	146
1.2. Les perspectives et enjeux pour 2017	156
2. Les clients de la concession	160
2.1. Les tarifs réglementés de vente	160
2.2. Les caractéristiques des clients de la concession	165
3. La qualité du service rendu aux clients	168
3.1. La satisfaction des clients	168
3.2. Les conditions générales de vente	174
3.3. La relation avec les clients	176
3.4. Le conseil tarifaire et l'accompagnement des clients pour les aider à maîtriser leur consommation	183
3.5. La facturation	187
3.6. Le traitement des réclamations	193
4. La solidarité au cœur des valeurs et des engagements d'EDF	196
4.1. L'aide au paiement	198
4.2. L'accompagnement social des clients	201
4.3. La prévention par des actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et de l'amélioration de l'habitat	208
4.4. Les actions locales de médiation sociale et de solidarité réalisées par EDF	210
5. Les éléments financiers de la concession	212
5.1. Le chiffre d'affaires	212
5.2. Les coûts commerciaux	213

1. Faits marquants 2016 et perspectives 2017

1.1. Les faits marquants 2016

EDF AU CONGRÈS DE LA FNCCR

EDF a participé au Congrès de la FNCCR qui s'est tenu à Tours du 21 au 23 juin 2016, un rendez-vous très important pour les autorités concédantes et leurs partenaires.

Intervenant le 22 juin devant les congressistes, Jean-Bernard Lévy, le président d'EDF, a rappelé les missions de service public exercées par EDF au profit des clients bénéficiaires des tarifs réglementés de vente d'électricité, ainsi que les relations nouées de longue date par EDF avec ses autorités concédantes.

Jean-Bernard Lévy s'est félicité avec Xavier Pintat, président de la FNCCR, des travaux engagés pour établir un nouveau modèle national de contrat de concession adapté à l'environnement, créé notamment par la transition énergétique.

Le président d'EDF a par ailleurs mis en exergue la modernisation de la relation client grâce aux innovations permises par le digital. Il a également rappelé la place de la lutte contre la précarité énergétique dans l'action d'EDF au service de ses clients et des territoires.



La table-ronde sur l'avenir du service public de l'électricité, à laquelle EDF a participé, a permis d'échanger sur les changements apportés par les dernières lois (en particulier la loi du 17 août 2015 *relative à la transition énergétique pour la croissance verte*, dite loi TECV), notamment vis-à-vis des clients en situation de précarité.

Nicolas Clodong, directeur à l'Action Énergétique Territoriale d'EDF, a par ailleurs insisté sur la qualité de service attachée à la fourniture aux tarifs réglementés de vente avec, par exemple, l'accompagnement par EDF des clients dans leurs efforts de maîtrise des consommations et des factures.



EDF ET FRANCE URBAINE SIGNENT UN ACCORD

Un accord a été conclu par EDF avec France Urbaine, le 29 juin 2016, par lequel les parties prenantes se sont accordées sur les principes qui guideront les négociations contractuelles entre le concessionnaire et les collectivités adhérentes de France Urbaine. Il s'agit de la première étape d'un dialogue appelé à se poursuivre pour ensemble améliorer la qualité des relations entre les collectivités concédantes et leur concessionnaire dans l'intérêt des clients du service concédé.



UN CADRE RÉGLEMENTAIRE CLARIFIANT LE CONTENU DU CRAC

Le CRAC transmis cette année à l'autorité concédante est le premier établi par le concessionnaire en application du décret n°2016-496 du 21 avril 2016 *relatif au compte-rendu annuel d'activité des concessions d'électricité*, prévu par l'article 153-III de la loi TECV du 17 août 2015. Ce décret clarifie le contenu du CRAC, notamment sur les éléments financiers à communiquer par le concessionnaire.

La préparation de ce décret a fait l'objet d'une concertation approfondie entre la FNCCR, France Urbaine, l'AdCF, Enedis et EDF.



MOUVEMENTS TARIFAIRES : TROIS DATES IMPORTANTES EN 2016

15 juin 2016 : annulation par le Conseil d'État de l'arrêté du 28 juillet 2014 supprimant l'augmentation prévue des tarifs réglementés de vente (TRV) au 1^{er} août 2014 (+5% pour le Tarif Bleu) et de l'arrêté du 30 octobre 2014 relatif à l'évolution des TRV au 1^{er} novembre 2014 (+2,5% pour le Tarif Bleu résidentiel et +3,7% pour le Tarif Vert).

- 1^{er} août 2016 : entrée en vigueur de l'évolution des TRV déterminée par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et acceptée par les ministres compétents.
- 1^{er} octobre 2016 : arrêtés de régularisation tarifaire pour la période du 1^{er} août 2014 au 31 octobre 2014 et la période du 1^{er} novembre 2014 au 31 juillet 2015.

Pour en savoir plus, rendez-vous en rubrique 2.1.



EDF ENGAGÉE DANS LA QUALITÉ DE LA RELATION CLIENT

Le 9 février 2016, EDF a remporté le premier prix du Podium de la relation client BearingPoint- TNS Sofres, dans la catégorie « Entreprises de service ». Ce prix illustre l'engagement d'EDF au service de ses clients, dans son exigence quotidienne pour les satisfaire, dans l'innovation numérique, et dans les conseils personnalisés en faveur des économies d'énergie.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

Ce prix a été décerné à EDF à l'occasion de la 12^e édition du Podium de la relation client, dont le thème était : « Expérience client : le choc de simplification ! ».

Sylvie Jéhanno, directrice des clients Particuliers d'EDF, a témoigné : *« Je suis très fière de recevoir ce 1^{er} prix du Podium de la relation client dans le secteur 'Entreprises de service'. Il récompense nos 5 000 salariés du marché des clients particuliers qui sont engagés quotidiennement au service de nos clients. La confiance et la satisfaction de nos clients, portées par une dynamique d'innovation, sont résolument au cœur de notre métier. Merci à tous nos clients ! »*



T'CHAT CONSO : UN RENDEZ-VOUS INTERACTIF AVEC LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS

La Direction des Relations Externes, Consommateurs et Solidarité d'EDF a convié, le 24 mai 2016, les associations de consommateurs à son deuxième Tchat Conso.

Ainsi, 250 personnes ont pu regarder, écouter et intervenir en direct pour poser des questions aux experts d'EDF.

Parmi les associations de consommateurs représentées figuraient UFC Que Choisir, Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV) et l'Indecosa-CGT.

Ce format innovant permet à EDF de maintenir une relation de qualité avec les consommateurs, en répondant en toute transparence à leurs préoccupations.

RENCONTRES AVEC LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS DE NORD OUEST

Au cours de l'année 2016, le Service Consommateurs Nord Ouest a réuni une trentaine d'associations de consommateurs du territoire autour de réunions d'information, afin d'aborder les thèmes majeurs suivants :

- La trêve hivernale
- Le Chèque Energie (expérimentation du dispositif sur le département du Pas-de-Calais)
- La solution numérique E-équilibre pour suivre ses consommations et recevoir des conseils sur les économies d'énergie
- Le site internet « EDF Particuliers »

A l'issue de ces réunions, les associations ont évoqué la relation privilégiée avec le Service Consommateurs ainsi que leur satisfaction concernant la qualité des différentes présentations, l'organisation de ces rencontres et la clarté des informations données.

**MERCREDI 12 OCTOBRE 2016 : EDF
RENCONTRE LES ASSOCIATIONS DE
CONSOmmATEURS DE NORMANDIE
POUR LEUR FAIRE DÉCOUVRIR LA
NOUVELLE SOLUTION E.QUILIBRE**

EDF s'emploie à entretenir des relations étroites et durables avec les associations de consommateurs, qui sont les relais clés sur de nombreux de sujets auprès des consommateurs.



En octobre 2016, EDF a organisé une rencontre avec les associations de consommateurs de la Normandie, en présence d'Alain LARUELLE, Directeur EDF Commerce Région Nord-Ouest, et des conseillers clients EDF, au Centre de Relation Clients de Bihorel. Les associations présentes – telles que la Confédération Syndicale des Familles, Familles de France, Familles Rurales, Idecosa CGT, UFC Que Choisir ou encore l'Union Départementale des Associations Familiales, ont pu échanger et s'informer sur des sujets relatifs à la consommation d'énergie, mais aussi se familiariser avec la nouvelle solution e.quilibre d'EDF, qui permet au client d'être acteur de sa propre consommation en régulant lui-même ses dépenses énergétiques.

La solution e.quilibre, qu'est-ce que c'est ?

La solution « e.quilibre » a été développée afin de répondre aux attentes des clients, de plus en plus désireux de maîtriser leur consommation énergétique. Elle se traduit par un tableau de bord permettant au client d'avoir une visibilité personnalisée sur sa consommation en énergie. Il peut ainsi comparer sa consommation avec celle de foyers similaires ou encore identifier les équipements qui consomment le plus afin d'adapter ses habitudes de consommation. Les clients équipés d'un compteur Linky™ peuvent même se fixer un objectif annuel de consommation et le suivre au fil de l'année. Ils sont, s'ils le souhaitent, alertés par e-mail ou sms en cas de dépassement de cet objectif.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

Christophe VIVIER,
Responsable du Service
Consommateurs Nord-
Ouest



EN 2016, LE SERVICE CONSOMMATEURS NORD OUEST CONTINUE DE S'ENGAGER AUPRÈS DES CONSOMMATEURS

L'une des principales missions du Service Consommateurs régional Nord Ouest – rattaché à la Direction des Relations Externes, Consommateurs et Solidarité d'EDF – est d'animer les associations de consommateurs présentes sur les 2 régions : Hauts-de-France et Normandie. Une trentaine d'associations

est présente sur le territoire Nord Ouest et attend d'EDF écoute, transparence dans les informations transmises et une bonne dose de pédagogie. La mise en place de ce service répond à une réelle demande de la part des différentes associations.

Ce qui évolue en 2016 pour le Service Consommateurs

L'année 2016 s'inscrit dans la continuité de 2015 en termes de service aux consommateurs. En 2015, EDF lançait son dispositif de réponses aux réclamations via internet. Aujourd'hui, ces réclamations numériques représentent en moyenne 23% des activités du service. En fin d'année, elles atteignaient même jusqu'à 30% de ses activités.

Le T'chat Conso, rendez-vous interactif avec les associations de consommateurs, mis en place en 2015 par EDF, a été réédité cette année. Il perdurera en 2017 puisqu'il est prévu de l'organiser, dès le 29 mai, autour de « l'écoute des clients réclamants chez EDF » c'est-à-dire de la présentation des services de l'entreprise en termes de traitement des réclamations : service consommateurs, médiation EDF etc.



CERTIFICATION ISO 9001 ET 14001 POUR EDF COMMERCE

La Direction Commerce d'EDF a été certifiée à nouveau en 2016 pour son système de management de la qualité et de l'environnement. Cette démarche est au service de la création de valeur et de la satisfaction client.

Cette certification est une reconnaissance par un organisme tiers, en l'occurrence l'Afnor Certification, de la conformité du système de management de la Direction Commerce à des exigences spécifiées dans les normes ISO 9001 pour la qualité et ISO 14001 en ce qui concerne la partie environnementale. Ces deux normes internationales ayant évolué en 2015, l'enjeu pour la Direction Commerce a été de s'adapter à de nouvelles exigences.

La certification est renouvelée pour 3 ans et, garantie du sérieux de la démarche, des audits de surveillance seront réalisés en 2017 et 2018.

La certification n'est pas obligatoire, mais relève de la volonté de l'entreprise de mettre en œuvre un dispositif pour structurer un système de management répondant aux exigences

d'un référentiel international (les normes). Pour la Direction Commerce, il s'agit en premier lieu d'une démarche pour structurer les activités sous la forme de processus permettant d'atteindre les objectifs avec, en ligne de mire, la satisfaction client.



EDF INNOVE POUR SES CLIENTS SOURDS ET MALENTENDANTS

Tous les clients ont droit à la même qualité de service : c'est l'ambition de la solution numérique « e.sourds », développée pour accueillir les clients sourds et malentendants. En Visio, s'il maîtrise la langue des signes, ou en Tchat, un client peut désormais échanger simplement et en direct avec son conseiller EDF.

La déficience auditive est le premier handicap en France avec près de 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes, soit près de 5% des clients d'EDF. Si, depuis de nombreuses années, EDF propose une solution pour accueillir les clients souffrant de ce handicap, le dispositif a connu une formidable avancée.

Plus moderne, plus numérique, la nouvelle solution d'accessibilité proposée en 2016 garantit un traitement équitable des clients : elle permet à l'ensemble des clients sourds ou malentendants, pratiquant ou non la Langue des signes français (LSF), d'être mis en relation directe avec un conseiller, en toute autonomie, *via* Visio et/ou Tchat, depuis le site internet particulier.edf.fr.

EDF PERÇUE COMME UN VÉRITABLE PARTENAIRE DE L'ACTIVITÉ DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Dans le cadre de sa politique de solidarité et de lutte contre la précarité énergétique, EDF travaille de façon étroite et constante avec les travailleurs sociaux et les personnels des structures d'aide sociale.

En 2016, EDF a mené, une enquête de satisfaction auprès des services sociaux des collectivités avec lesquels l'entreprise est en relation : conseils départementaux, CCAS, CIAS, UDCCAS... Du 12 février au 9 mars 2016, 906 personnes (environ 100 par région) ont été interviewées par téléphone pendant une vingtaine de minutes.

L'action et les équipes Solidarité d'EDF sont très bien perçues par les travailleurs sociaux :

- 89% sont satisfaits de l'action d'EDF, et 1 personne sur 5 est très satisfaite ;
- plus de 9 personnes sur 10 estiment que cette action répond à leurs attentes, qu'elle est efficace et qu'elle s'inscrit dans le cadre de la mission de service public d'EDF ;
- plus de 9 personnes sur 10 déclarent que leurs interlocuteurs sont efficaces (97%), à leur écoute (96%), indispensables à leur activité (95%) et font le maximum pour trouver des solutions à leurs demandes (93%).

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

Sylvie Jéhanno, Directrice Clients Particuliers d'EDF, en qualité de présidente de l'UNPIMMS, Benoît Bourrat, Directeur général de l'UNPIMMS, et Jean-Pierre Frémont, Directeur Collectivités d'EDF.



EDF INVESTIT DANS LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE AUX CÔTÉS D'ACTEURS ENGAGÉS

EDF a renouvelé son partenariat avec l'Union Nationale des PIMMS, le 1^{er} juin 2016, au Salon des Maires, pour les trois prochaines années. Ce partenariat permet à EDF de contribuer à fournir des réponses concrètes aux situations de précarité énergétique, dans la fidélité à ses engagements de service

public, en apportant un appui aux structures de médiation sociale.



EDF Collectivités était présente au Congrès de l'Union Nationale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale (UNCCAS), les 29 et 30 septembre 2016, à Clermont-Ferrand. Une conférence sur le thème de la lutte contre la précarité énergétique a été animée, le 30 septembre, par Nicolas Clodong, directeur à l'Action Énergétique Territoriale d'EDF, et Michel Gonord, responsable des partenariats solidarité d'EDF.

« C'est un travail de partenariat qui nécessite plusieurs années d'investissements, de compréhension aussi pour accompagner au mieux les travailleurs sociaux sur le terrain », a rappelé Michel Gonord. Lors de la conférence, plusieurs acteurs locaux ont témoigné de leur engagement conjoint avec EDF au service des populations les plus fragiles.

Joëlle Martinaux, présidente de l'UNCCAS, a rappelé que le sens du service public n'était pas une vaine parole chez EDF dont elle connaissait l'investissement depuis toujours.



MAI 2016 : LANCEMENT DE L'EXPÉRIMENTATION DU CHÈQUE ÉNERGIE DÉCIDÉE PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Concernée comme tous les fournisseurs, EDF met en œuvre l'expérimentation du chèque énergie auprès de ses clients éligibles, dans les quatre départements retenus par le décret n°2016-555 du 6 mai 2016 relatif au chèque énergie : l'Ardèche, l'Aveyron, les Côtes-d'Armor et le Pas-de-Calais.

EDF prend en compte les chèques énergie reçus et exploitables pour le règlement des factures des clients bénéficiaires, ainsi que les attestations reçues et exploitables pour mettre en œuvre les protections prévues par ailleurs par la réglementation.

EDF a participé à une réunion de la Commission « Consommateurs » de la FNCCR en octobre 2016 pour partager avec la Fédération les premiers éléments de retour d'expérience.



EDF PARTENAIRE DES ASSOCIATIONS

EDF a renouvelé en 2016 son partenariat avec la Croix-Rouge française pour la lutte contre la précarité énergétique. Annie Burlot-Bourdil, Directrice générale de la Croix-Rouge française, Pierre Bénard, Président de Croix-Rouge insertion*, et Jean-Pierre Frémont, Directeur Collectivités d'EDF, se sont retrouvés, le 11 mai 2016, pour signer la nouvelle convention de partenariat.

* Croix-Rouge insertion est une initiative de la Croix-Rouge française pour faire du développement de l'emploi dans les territoires un axe majeur de la lutte contre la précarité.



EDF PARTENAIRE DES BAILLEURS SOCIAUX

EDF était présente au 77^e Congrès de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH), qui s'est tenue à Nantes, du 27 au 29 septembre 2016.

Cette année encore, le Congrès USH a réuni de nombreux organismes HLM, élus, professionnels de l'habitat et industriels, pour trois jours d'échanges autour de la politique du logement et de l'habitat social. Plus de 300 exposants étaient présents.

EDF a eu l'occasion de montrer que l'entreprise partage des ambitions et des actions communes avec l'USH, notamment en matière de lutte contre la précarité énergétique.



Au programme sur le stand EDF : signatures de conventions, conférences et animations autour des économies d'énergies.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

Alain LARUELLE, Directeur Commerce Nord Ouest et Patrick PLOSSARD, Président de l'USH Haute Normandie



JUILLET 2016 : NOUVEAU PARTENARIAT ENTRE EDF ET L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT (USH) DE HAUTE-NORMANDIE POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le 13 juillet 2016, EDF et l'USH de Haute-Normandie confirmaient leur engagement en faveur de l'efficacité énergétique par la signature d'un nouveau partenariat 2016-2017 contribuant à lutter contre la précarité énergétique des ménages et à promouvoir le développement économique des territoires.

Cet engagement a été officialisé par Patrick PLOSSARD, Président de l'USH et Alain LARUELLE, Directeur d'EDF Commerce Nord-Ouest.

Face aux enjeux énergétiques des années à venir, le Grenelle de l'Environnement s'est fixé des objectifs forts en termes de rénovation thermique et de construction de logements neufs performants. Dans ce sens sont nés les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) en 2005. Ils sont obtenus sous réserve de contribuer à l'objectif national d'économie d'énergie déterminé par la loi « Grenelle II ».

Dans ce contexte, EDF et l'USH de Haute-Normandie, association qui regroupe 36 Bailleurs sociaux, s'étaient déjà engagés en 2015 au travers d'une convention intégrant le dispositif des CEE. Depuis 2015, 344 opérations de travaux ont déjà pu être réalisées sur un ensemble de 23 000 logements, pour une économie d'énergie de 1 810 GWh Cumac, soit l'équivalent de 840 000 tonnes de CO₂ évitées.

Le nouveau partenariat a pour objet d'intégrer les CEE précarité et grande précarité, s'inscrivant ainsi dans la lignée des actions déjà menées en faveur de la transition énergétique. Il prévoit une économie d'énergie encore plus importante afin d'atteindre un résultat complémentaire de 2500 GWh Cumac économisés – soit, approximativement, la consommation annuelle de 14 000 logements tout électrique.

**EDF ENGAGÉE EN FAVEUR DE
L'INSERTION PROFESSIONNELLE
DES JEUNES ET DES TRAVAILLEURS
HANDICAPÉS SUR LE TERRITOIRE NORD-
OUEST**

En septembre 2017, EDF Commerce accueillera 59 étudiants en alternance dont un alternant handicapé. Ces alternants sont principalement accueillis sur des métiers de Conseillers Client et au sein de fonctions support. EDF cherche à accroître le nombre d'alternants handicapés accueillis et travaille sur ce sujet avec plusieurs associations.



L'entreprise s'investit dans la reconnaissance et la valorisation du handicap. 6,3 % des salariés de Commerce Nord Ouest sont reconnus travailleurs handicapés. A chaque nouvelle reconnaissance, EDF fait un don de 2 500 € à une association de travailleurs handicapés. Enfin, EDF a signé un contrat de restauration méridienne avec un atelier de travailleurs handicapés en Picardie et, pour inciter ses décideurs à travailler avec eux, a relayé en interne une brochure recensant les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) des régions Hauts-de-France et Normandie



UN ANNIVERSAIRE : LES 70 ANS D'EDF

Dans une rubrique consacrée à des faits marquants qui ont jalonné l'année 2016, il est difficile de passer sous silence une date importante : avril 1946- avril 2016, EDF a fêté ses 70 ans. C'est aussi 70 ans de relations entre EDF et ses partenaires privilégiés que sont les collectivités territoriales et plus particulièrement celles qui ont la compétence d'autorité concédante, qui ont été créées, pour certaines d'entre elles, depuis plus longtemps encore, puisque c'est la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie qui a fondé le régime de la concession et le rôle des communes et de leurs groupements.

1.2. Les perspectives et enjeux pour 2017

EDF POURSUIT L'ACCOMPAGNEMENT DE TOUS SES CLIENTS CONCERNÉS PAR LE DÉPLOIEMENT DU COMPTEUR LINKY™ ASSURÉ PAR ENEDIS

Afin d'accompagner au mieux ses clients concernés par le déploiement du compteur Linky™ assuré par Enedis, EDF poursuit ses efforts dans deux directions :

1. l'information des clients ;
2. la formation des conseillers clients.

1. L'information des clients

L'information des clients repose sur deux piliers :

- la mise à disposition sur les espaces digitaux d'EDF (sites particuliers, entreprises, collectivités, appli, sites mobiles) d'informations sur l'arrivée de Linky™ : l'installation, la facture, les possibilités offertes par le nouveau compteur dans la relation avec EDF, sont autant de questions qui trouvent leurs réponses sur ces sites. Ces espaces ont été mis en place dès 2015. Ils se sont enrichis en 2016 avec, par exemple, des informations personnalisées dans l'espace Client sur les différentes étapes du déploiement ;
- un programme relationnel personnalisé, pour accompagner chaque client : un premier contact avant le changement du compteur, puis un second lorsque le client peut bénéficier de toutes les fonctionnalités développées par EDF grâce aux compteurs communicants. Ce programme relationnel concerne aussi bien les clients Particuliers que les clients Entreprises (comprenant les Professionnels) et les clients Collectivités.

2. La formation des conseillers clients

Pour que les clients trouvent auprès d'EDF les réponses à leurs questions et à leurs demandes, au cours du déploiement ou après l'installation du compteur Linky™, EDF forme ses conseillers clients aux changements apportés par les compteurs communicants dans la relation avec le fournisseur :

- sur le marché des clients Particuliers, en 2016, les appels des clients ont été orientés vers des conseillers clients spécialement formés ; à fin 2016, ce sont 500 conseillers clients qui ont été formés sur le territoire national. Au cours de 2017, la formation va être généralisée à l'ensemble des conseillers clients ;
- sur le marché des clients Entreprises et Collectivités, les conseillers clients ont été également formés aux spécificités associées au compteur Linky™.

Toutes ces actions sont menées en veillant au respect de l'indépendance d'Enedis, en charge du déploiement des compteurs communicants.

EDF PROPOSE AUX CLIENTS ÉQUIPÉS DU COMPTEUR LINKY™ DES FONCTIONNALITÉS SUPPLÉMENTAIRES

1. La solution digitale « e.quilibre » (cf. 3.4)

La solution propose des fonctionnalités avancées pour les clients équipés d'un compteur Linky™ :

- e.quilibre est plus précis, en particulier les consommations sont mises à jour tous les mois, sans intervention du client ;
- le client peut se fixer un objectif annuel de consommation ;
- le client, s'il le souhaite, est alerté en cas de dépassement de cet objectif, par SMS ou courriel.

2. La facturation

EDF propose aux clients Particuliers équipés d'un compteur Linky™ « la mensualisation sans surprise ».

Ainsi, le client ayant opté pour une mensualisation de sa facture (cf. 3.5) et dont les index sont télérelevés mensuellement grâce à Linky™, peut, s'il le souhaite, être alerté, par courriel ou SMS, en cas d'augmentation ou de diminution de sa consommation réelle par rapport à la consommation estimée pour le calcul de sa mensualité.

Grâce à la fréquence mensuelle du télérelevé d'index, il n'est ainsi plus nécessaire d'attendre le relevé du distributeur à 6 mois pour constater une dérive de consommation.

Dans son message d'alerte, EDF fournit au client une estimation de l'impact de la dérive de consommation sur la prochaine facture de régularisation, et propose un montant de mensualité ajustée pour maîtriser cette facture. Le client décide d'accepter ou de refuser cette nouvelle mensualité *via* le canal digital.

LA MODERNISATION DU CADRE CONTRACTUEL DES RELATIONS ENTRE EDF ET LES AUTORITÉS CONCÉDANTES

EDF a poursuivi en 2016 ses échanges avec la FNCCR et France Urbaine, en vue de disposer, dès 2017, d'un modèle national de cahier des charges de concession modernisé, adapté au cadre législatif et réglementaire, favorisant la qualité des relations entre concessionnaire et concédant et permettant aux parties prenantes d'inscrire le service concédé dans la transition énergétique.

Deux nouveaux chapitres sont prévus dans le nouveau modèle de contrat :

- les engagements environnementaux et sociétaux du concessionnaire, avec, en particulier, l'accompagnement des clients de la concession pour les aider à mieux maîtriser leurs consommations et leurs factures ;

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

- la communication des données relatives à la concession en cohérence avec le cadre réglementaire et notamment la proposition d'une dématérialisation du CRAC : le compte-rendu est accessible à partir d'un «espace AODE» privé et sécurisé.

EDF propose d'ores et déjà un tel espace aux collectivités concédantes :

3 COMPTES-RENDUS ANNUELS DE CONCESSION

Année	Document	Télécharger
2015	CRAC_2015_21.pdf	Télécharger
2014	CRAC_2014_21.pdf	Télécharger
2013	CRAC_2013_21.pdf	Télécharger

Espace AODE

Login

Merci de remplir les champs ci-dessous pour accéder aux pages.

Identifiant :

Mot de passe : [Mot de passe oublié ?](#)

L'espace AODE d'EDF est désormais accessible sur : <https://www.aode.edf.fr> (après ouverture d'un compte utilisateur auprès de votre interlocuteur).



2. Les clients de la concession

2.1. Les tarifs réglementés de vente

LA DÉFINITION DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE (TRV)

En sa qualité de concessionnaire, EDF assure la fourniture d'électricité aux clients aux tarifs réglementés de vente (TRV). Ces clients correspondent à des consommateurs finals domestiques et non domestiques pour leurs sites souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères (kVA) (Art. L. 337-7 du code de l'énergie).

Nota : pour mémoire, en application de l'article L. 337-9 du code de l'énergie, issu de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 (dite « loi NOME »), les sites de puissance supérieure à 36 kVA ne peuvent plus bénéficier de tarifs réglementés depuis le 1^{er} janvier 2016.

Le choix est ouvert à tous ces clients, pour les sites de puissance inférieure ou égale à 36 kVA :

- de rester ou de revenir aux TRV (sur simple demande et sans délai, pour les TRV qui peuvent être proposés aux clients) ;
- ou d'exercer leur éligibilité en souscrivant un nouveau contrat à prix de marché avec le fournisseur d'électricité de leur choix.

En application de l'article L. 337-6 du code de l'énergie, les TRV sont établis par addition des composantes suivantes :

- le coût d'approvisionnement en énergie, lequel se décompose en :
 - un coût d'approvisionnement de la part relevant de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH),
 - un coût d'approvisionnement du complément de fourniture, relevant des achats sur les marchés de gros de l'électricité ;
- le coût d'approvisionnement en capacité, établi à partir des références de prix qui seront fournies par le mécanisme d'obligation de capacité prévu aux articles L. 335-1 et suivants du code de l'énergie ;
- le coût d'acheminement, qui traduit l'utilisation des réseaux de transport et de distribution d'électricité ;
- le coût de commercialisation ;
- la rémunération de l'activité de fourniture.

Les TRV sont dits intégrés : ils incluent la part « acheminement » correspondant au Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE). Le client règle tous les éléments de la facture (y compris les taxes et contributions) à EDF, fournisseur d'électricité aux TRV. La part « acheminement » est reversée par EDF à RTE et Enedis. Les taxes et contributions sont reversées à leurs bénéficiaires.

Les catégories et options tarifaires

Les catégories tarifaires sont définies en fonction de la tension de raccordement et de la puissance souscrite par le client pour le site concerné.

Le Tarif Bleu est proposé aux consommateurs finaux pour leurs sites situés en France métropolitaine et raccordés en Basse Tension (tension de raccordement inférieure ou égale à 1 kV), dont la puissance maximale souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA. C'est désormais le tarif de la quasi-totalité des clients de la concession.

Cette tarification distingue le Tarif Bleu résidentiel et le Tarif Bleu non résidentiel. Cinq options tarifaires sont distinguées :

- Base ;
- Heures Pleines / Heures Creuses ;
- Tempo⁽¹⁾ ;
- EJP⁽²⁾ ;
- Éclairage public⁽³⁾.

(1) Option tarifaire en extinction pour les usages non résidentiels

(2) Option tarifaire en extinction pour tous les usages

(3) Option réservée aux sites faisant un usage d'éclairage public

Nota : En application de l'art. R. 337-18 du code de l'énergie :

- les clients raccordés en Basse Tension de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Tarif Jaune ou Vert (bornes postes) peuvent conserver leur tarif, qui est désormais en extinction ;
- le Tarif Vert peut être proposé aux clients raccordés en HTA de puissance souscrite inférieure ou égale à 33 kW (36 kVA).

LES MOUVEMENTS TARIFAIRES DE 2016

Les TRV ont évolué le 1^{er} août 2016, à la suite de la délibération de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) du 13 juillet 2016, confirmée par l'arrêté du 28 juillet 2016 des ministres en charge de l'Énergie et de l'Économie pour une entrée en vigueur au 1^{er} août 2016.

Ces évolutions des TRV se traduisent par :

- une baisse de 0,5% HT (*) en moyenne pour les clients particuliers au Tarif Bleu résidentiel ;
- une baisse de 1,5% HT en moyenne pour les clients professionnels au Tarif Bleu non résidentiel.

Pour les clients au Tarif Jaune ou Vert, l'évolution est la suivante :

- une baisse de 8,8% HT en moyenne pour les clients professionnels au Tarif Jaune ;
- une baisse de 9,7% HT en moyenne pour les clients professionnels au Tarif Vert (A5).

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

Les évolutions précitées ne tiennent pas compte des régularisations tarifaires mentionnées *infra*.

(*) HT : hors taxes et contributions, c'est-à-dire hors :

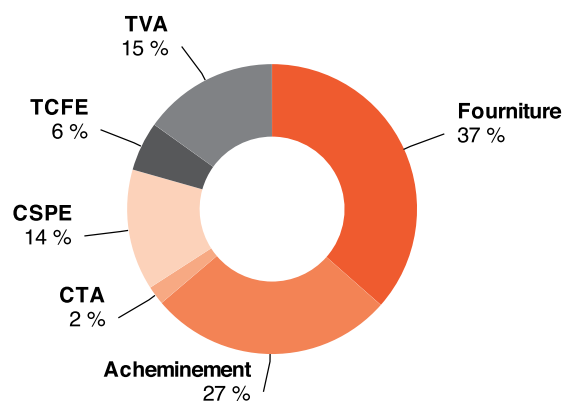
- **CTA** : Instituée par les pouvoirs publics, la contribution tarifaire d'acheminement est prélevée en complément du tarif d'acheminement associé au contrat de fourniture. Elle assure le financement d'une partie des retraites des personnels affectés aux activités régulées des industries électriques et gazières (opérateurs de réseaux). Tous les fournisseurs et toutes les offres sont concernés par cette contribution.
- **CSPE** : Acquittée par tous les consommateurs d'électricité, quel que soit leur fournisseur, la CSPE contribue au financement des charges de service public de l'électricité. Au nombre de ces dernières figure le financement des mesures de soutien aux énergies renouvelables.
- **TCFE** : Les taxes sur la consommation finale d'électricité ont pour bénéficiaires les collectivités locales (communes, EPCI, syndicats d'énergie, départements) qui décident du taux dans les limites fixées par la loi. Les TCFE sont des accises, c'est-à-dire qu'elles sont uniquement basées sur la quantité d'électricité consommée. Tous les fournisseurs et toutes les offres sont concernés par ces taxes.
- **TVA** : La taxe sur la valeur ajoutée s'applique sur la part fixe et sur la part variable de la facture d'électricité. Pour les sites de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA :
 - taux réduit de 5,5% sur la part fixe de la facture HTVA (abonnement et CTA) ;
 - taux de 20% sur la part variable de la facture HTVA (facturation de l'énergie, TCFE et CSPE).

Les taxes représentent au total et en moyenne 36% d'une facture TTC au Tarif Bleu résidentiel (cf. graphique ci-après).

Ce mouvement tarifaire se traduit de façon différente selon les profils de consommation :

- pour un client « Particulier » au Tarif Bleu, l'évolution moyenne sur la facture est une baisse de 0,5% HT, soit une baisse de 0,4% TTC, ce qui représente 3 euros TTC par an en moyenne ;
- pour un client « Professionnel » au Tarif Bleu, l'évolution moyenne sur la facture est une baisse de 1,5% HT, soit une baisse de 1,1% HTVA.

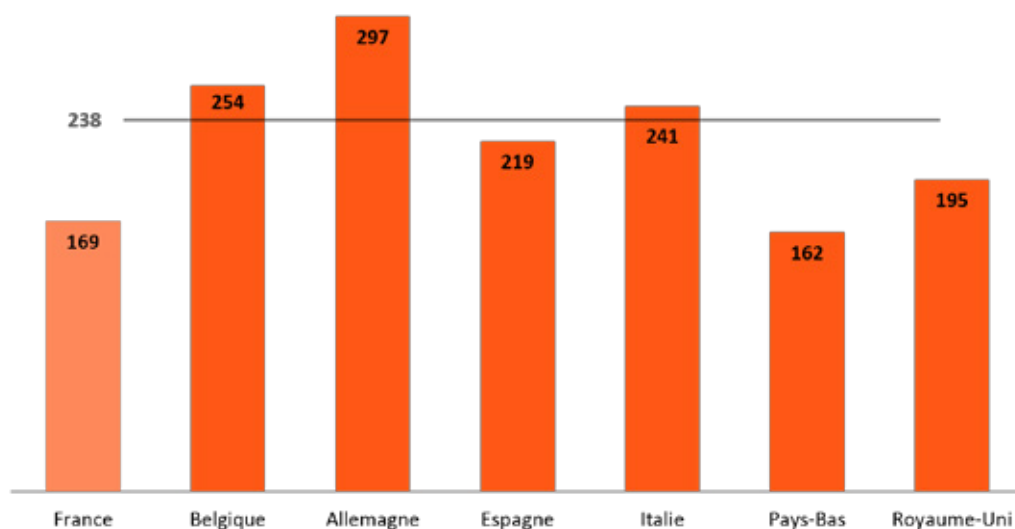
FACTURE MOYENNE TTC AU TARIF BLEU RÉSIDENTIEL



En prenant en compte le mouvement tarifaire mentionné ci-dessus, les ménages français paient leur électricité (toutes offres confondues et toutes taxes comprises) en moyenne 29% moins cher que dans les autres pays de la zone Euro.

Facture moyenne annuelle TTC d'un client résidentiel en France consommant 4,95 MWh par an estimée à partir de prix Eurostat S1 2016 : $169 \text{ €/MWh} \times 4,95 \text{ MWh} = 837 \text{ € TTC / an}$.

PRIX TTC EN €/MWh DE LA CLIENTÈLE RÉSIDENTIELLE S1 2016
TRANCHE DC : 2,5 MWh < CONSOMMATION < 5 MWh



Graphique construit à partir des données Eurostat S1 2016 disponibles le 9 novembre 2016. Le prix hors France (238) a été obtenu en soustrayant le prix France (pondéré par la consommation France) du prix Zone Euro.

Les régularisations tarifaires à la suite des décisions du Conseil d'État

Par arrêté du 20 juillet 2012, les pouvoirs publics ont fait évoluer les TRV de l'électricité de + 2% HT en moyenne pour tous les consommateurs d'électricité au Tarif Bleu. Cette évolution

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

concernait la période du 23 juillet 2012 au 31 juillet 2013. Une association de fournisseurs alternatifs a demandé au Conseil d'État d'annuler cet arrêté. Par sa décision du 11 avril 2014, le Conseil d'État, estimant que la hausse de 2012 était insuffisante pour couvrir les coûts d'électricité, a annulé l'arrêté attaqué et a enjoint aux ministres de prendre un nouvel arrêté tarifaire.

Les pouvoirs publics ont ainsi décidé une augmentation supplémentaire et rétroactive de 5% HT en moyenne pour les clients au Tarif Bleu, correspondant à la période du 23 juillet 2012 au 31 juillet 2013, s'appliquant aux clients qui avaient un contrat au Tarif Bleu durant cette période. EDF a donc été dans l'obligation d'appliquer une régularisation tarifaire à tous les clients concernés, qui s'est échelonnée entre mars 2015 et juin 2016.

EDF met en œuvre, depuis le début de l'année 2017, une nouvelle régularisation tarifaire consécutive à une nouvelle décision du Conseil d'État : ce dernier a annulé, le 15 juin 2016, d'une part, l'arrêté tarifaire du 28 juillet 2014 supprimant l'augmentation prévue des TRV au 1^{er} août 2014 (+5% pour le Tarif Bleu), et d'autre part, l'arrêté tarifaire du 30 octobre 2014 augmentant les TRV au 1^{er} novembre 2014 (+2,5% pour le Tarif Bleu et +3,7% pour le Tarif Vert).

À la suite de ces annulations, deux arrêtés de régularisation tarifaire ont été publiés au *Journal Officiel* le 2 octobre 2016, le premier couvrant la période comprise entre le 1^{er} août 2014 et le 31 octobre 2014, le second couvrant la période comprise entre le 1^{er} novembre 2014 et le 31 juillet 2015.



EDF a mis une information détaillée à la disposition des clients sur son site internet :

<https://particulier.edf.fr/fr/accueil/contrat-et-conso/factures-et-documents/comprendre-facture/regularisation-tarifaire.html>

2.2. Les caractéristiques des clients de la concession

Le concessionnaire présente ci-après les principales caractéristiques de la fourniture d'électricité sur la concession en 2016.

La concession regroupe désormais des sites de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA. En effet, les sites de puissance supérieure à 36 kVA ne peuvent plus bénéficier de tarifs réglementés.

La très grande majorité des sites en concession sont au Tarif Bleu. Quelques sites de puissance inférieure ou égale à 36 kVA peuvent substituer au Tarif Jaune ou Vert (*cf. Annexe*).

Eu égard aux exigences de protection des données (client), certaines données peuvent être masquées dans le CRAC, document public ('s' pour 'secrétisé' en lieu et place de la valeur, au sens du décret n°2016-973 du 18 juillet 2016).

Les recettes sont exprimées dans les tableaux ci-dessous hors contributions (CTA, CSPE) et hors taxes (TCFE, TVA).

Clients au Tarif Bleu (résidentiels et non résidentiels)

TARIF BLEU (CONCESSION)			
	2015	2016	Variation (en %)
Nombre de clients*	266 437	258 524	-3,0%
Énergie facturée (en kWh)	1 786 181 536	1 726 039 789	-3,4%
Recettes (en €)	179 877 904	173 522 435	-3,5%

* Nombre de clients = nombre de sites.

Les deux tableaux qui suivent présentent la répartition des clients au Tarif Bleu par option tarifaire, en nombre de clients et en énergie facturée.

TARIF BLEU Nombre de clients par option (CONCESSION)			
	2015	2016	Variation (en %)
Base	108 798	105 567	-3,0%
HP-HC	143 926	142 002	-1,3%
EJP TEMPO	7 271	7 018	-3,5%
Éclairage public	6 442	3 937	-38,9%
Total	266 437	258 524	-3,0%

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

TARIF BLEU Énergie facturée (kWh) par option (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Base	417 682 835	404 839 316	-3,1%
HP-HC	1 253 991 555	1 225 394 250	-2,3%
EJP TEMPO	73 055 614	71 319 061	-2,4%
Éclairage public	41 451 532	24 487 162	-40,9%
Total	1 786 181 536	1 726 039 789	-3,4%

Les deux tableaux qui suivent présentent la répartition des clients par option tarifaire et par plage de puissance souscrite.

TARIF BLEU RÉSIDENTIEL Nombre de clients (CONCESSION 2016)

	Base	HP-HC	EJP TEMPO	Total	Variation vs. 2015
3 kVA	7 580	0	0	7 580	-5,1%
6 kVA	64 222	44 548	0	108 770	-2,6%
9 kVA	13 030	58 965	1 632	73 627	-0,6%
12 kVA et plus	6 229	32 975	4 330	43 534	-1,4%
Total	91 061	136 488	5 962	233 511	-1,9%

TARIF BLEU NON RÉSIDENTIEL Nombre de clients (CONCESSION 2016)

	Base	HP-HC	EJP TEMPO	Total	Variation vs. 2015
3 kVA	2 647	1	0	2 648	-4,1%
6 kVA	4 230	877	0	5 107	-6,5%
9 kVA	2 202	1 025	109	3 336	-5,9%
12 kVA et plus	5 427	3 611	947	9 985	-3,2%
Total *	14 506	5 514	1 056	21 076	-4,6%

* Pas de ventilation par puissance souscrite pour l'option Éclairage public.

Le tableau qui suit présente la dynamique des souscriptions et résiliations sur l'exercice pour le Tarif Bleu résidentiel.

FLUX DE CLIENTS TARIF BLEU RÉSIDENTIEL (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Nombre de clients ayant souscrit un contrat	24 975	23 526	-5,8%
<i>Dont nombre de souscriptions sans interruption de fourniture</i>	13 855	12 743	-8,0%
Nombre de clients ayant résilié leur contrat	29 299	28 880	-1,4%

3. La qualité du service rendu aux clients



LES 9 ENGAGEMENTS EDF & MOI POUR LES CLIENTS PARTICULIERS

EDF a pris 9 engagements clients « EDF & MOI » dédiés à la relation avec ses clients et propose ainsi des réponses simples et claires aux attentes de ses clients Particuliers.

Ces engagements s'inscrivent dans une démarche d'amélioration constante du service proposé par EDF à ses clients, pour une relation personnalisée et une meilleure maîtrise des consommations.

En les affichant en toute transparence, EDF offre à ses clients la possibilité d'évaluer la qualité de la relation sur des promesses concrètes.



Pour aller plus loin, sur [edf.fr](https://particulier.edf.fr)

<https://particulier.edf.fr/fr/accueil/offres/choisir-edf/engagements.html>

3.1. La satisfaction des clients

La clientèle est répartie en trois segments : les clients « Particuliers », « Collectivités territoriales » et « Entreprises » (y compris « Professionnels » : PME, PMI, artisans, commerçants, professions libérales et agriculteurs exploitants, entreprises tertiaires...). Chacune de ces catégories fait l'objet d'une enquête de satisfaction spécifique.

Les indicateurs de satisfaction présentés ci-après, pour chaque catégorie de clients, sont mesurés au niveau national afin de garantir la pertinence de l'échantillon et donc la fiabilité des résultats. En effet, retenir une maille plus restreinte reviendrait à analyser la satisfaction sur une population de clients plus faible, non représentative, et conduirait à produire des résultats avec un niveau d'incertitude important.

Par ailleurs, le traitement de la relation client est réalisé à l'échelle nationale pour la Direction de Marché des clients « Particuliers » (sans différenciation géographique) et à l'échelle de chaque entité régionale de la Direction Marché d'Affaires (pour les clients « Entreprises » et « Collectivités territoriales »). Ces choix d'organisation rendent sans objet une mesure de la

satisfaction à une maille départementale ou équivalente.

LES CLIENTS RÉSIDENTIELS (PARTICULIERS)

Chaque année, la Direction de Marché des clients « Particuliers » d'EDF fait réaliser une enquête mensuelle auprès des clients ayant récemment été en contact avec EDF.

Cette enquête permet de mesurer de manière précise, dans le mois qui suit l'interaction, la satisfaction du client quant au traitement de sa demande. Les canaux automatisés disponibles pour les clients (site internet, site mobile, application EDF & MOI) sont désormais intégrés dans les résultats de satisfaction.

L'indicateur synthétique de satisfaction présenté ci-après est composé des clients qui se déclarent « Très satisfaits » ou « Assez satisfaits » de leur contact avec EDF, quel que soit le canal : téléphone, boutiques et canaux automatisés.

SATISFACTION DES CLIENTS RÉSIDENTIELS (PARTICULIERS)*

	2015	2016
National	90%	90%

* Taux de satisfaction concernant la fourniture (Très Satisfaits et Assez Satisfaits).

Sur le marché des clients « Particuliers », la satisfaction globale s'est maintenue à un haut niveau en 2016. Les performances sont excellentes sur tous les canaux et pour toutes les situations clients.

Ce sont plus de 9 clients sur 10 qui se déclarent satisfaits sur la durée, depuis 2013.

Le niveau se maintient également sur la part des clients qui se déclarent « Très satisfaits ». En 2016, ils sont plus de 58% à se déclarer « Très satisfaits » du traitement de leur demande.

Les efforts pour améliorer la satisfaction client sont nombreux sur l'ensemble des canaux. À titre d'illustration, sur les canaux digitaux, le site internet *particulier.edf.fr* a fait « peau neuve » et des améliorations ont été apportées, en particulier sur l'ergonomie et l'accès aux informations, ou encore un accès facilité à la solution *e.quilibre* pour mieux suivre ses consommations.

LES CLIENTS NON RÉSIDENTIELS

Afin de mieux rendre compte de la satisfaction sur le nouveau périmètre des clients non résidentiels (sites de puissance inférieure ou égale à 36kVA) il est proposé, à partir de cette année, l'indicateur ci-après.



COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

SATISFACTION DES CLIENTS NON RÉSIDENTIELS

	2016
National	83%

Cet indicateur est calculé au niveau national, à partir des enquêtes de satisfaction réalisées auprès des clients « Collectivités territoriales » et « Entreprises » ci-dessous.

LES CLIENTS « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

L'enquête de satisfaction auprès des clients « Collectivités territoriales » est réalisée au téléphone par un institut de sondage indépendant.

En 2016, 880 collectivités territoriales ont été retenues dans les panels d'enquêtes. Les personnes ayant répondu à ces enquêtes ont été principalement des décideurs en matière d'énergie. Une répartition homogène des clients enquêtés a été respectée pour chacune des typologies : communes et intercommunalités, conseils régionaux et départementaux.

L'indicateur de satisfaction est calculé au niveau national, sur la base du pourcentage de clients « Collectivités territoriales » qui donnent globalement une note supérieure ou égale à 6 sur 10 à EDF Collectivités.

Les sujets de l'enquête concernent notamment la qualité des contacts avec EDF Collectivités lors des douze derniers mois, les informations sur les dossiers en cours de traitement, la clarté des conseils donnés, la fiabilité de la facturation, le traitement des réclamations, ainsi que la satisfaction globale.

En 2016, la satisfaction des collectivités territoriales vis-à-vis de la relation commerciale avec EDF Collectivités se maintient à un niveau élevé avec 86% de clients « Satisfaits », stable par rapport à 2015.

Les collectivités territoriales apprécient tout particulièrement leur interlocuteur commercial (avec un niveau de satisfaction élevé à 96%) et la qualité de la facturation jugée 'compréhensible' et 'adaptée à leur besoin' (pour 88% d'entre elles).

Les « Collectivités territoriales » expriment également une grande satisfaction vis-à-vis des facilités offertes par la diversité des canaux de contact, dont l'espace Client personnalisé, et vis-à-vis de la qualité des contacts avec EDF Collectivités (taux de satisfaction de 91%).

SATISFACTION DES CLIENTS « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

	2015	2016
National	87%	86%

Au cours de l'année 2016, des actions ont été mises en œuvre pour améliorer la qualité de service et de relation aux clients « Collectivités territoriales ».

Environ un million de courriels et 50 000 courriers ont été envoyés aux collectivités territoriales :

- pour les informer sur les modifications des conditions contractuelles, sur les évolutions des taxes, sur le portail Chorus Pro (développé par l'État pour la dématérialisation des factures de la sphère publique) ou encore sur les évolutions des solutions proposées par EDF ;
- pour leur adresser des newsletters et un magazine (« Le Magazine ») trimestriels, enrichis d'informations pédagogiques sur les innovations, d'interviews d'élus et de témoignages concrets.

Le site www.edfcollectivites.fr a fait l'objet d'une refonte en 2015 qui s'est poursuivie en 2016, avec notamment la mise en place d'une Foire aux questions (FAQ), et de modules de sondage qui permettent aux internautes de donner leur avis.

À la suite de l'analyse de besoins réalisée en 2015, les clients « Collectivités territoriales » disposent aujourd'hui de nouveaux espaces Client qui améliorent l'accès aux solutions digitales et à l'information.

En 2016, plus de 60% des collectivités disposent d'un espace Client et près de 15% des demandes de ces collectivités sont réalisées directement en ligne. Le taux de satisfaction globale exprimé vis-à-vis de cette interface dédiée est également de 86%.

LES CLIENTS « ENTREPRISES »

Chaque année, la Direction de Marché « Entreprises et Professionnels » (devenue au 1^{er} janvier 2016 la Direction « Marché d'Affaires ») fait réaliser :

- une enquête dite « sur événement », menée chaque mois auprès de clients ayant récemment été en contact avec un conseiller EDF. Cette enquête permet de mesurer de manière précise, dans le mois qui suit, la satisfaction résultant du traitement de leur contact ;
- deux baromètres de satisfaction réalisés par des instituts de sondage : le premier baromètre est réalisé par téléphone auprès des petites et grandes entreprises et le second fait l'objet de rendez-vous en face à face avec les clients dits « Grands Comptes ».

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

L'indicateur de satisfaction est calculé sur la base du pourcentage des clients « Entreprises et Professionnels » qui donnent globalement une note supérieure ou égale à 6 sur 10 à EDF. Les sujets de l'enquête concernent notamment les contacts avec EDF lors des douze derniers mois, le suivi du client, les informations et les conseils, la facturation, les réclamations et la satisfaction globale.

En 2016, la satisfaction globale des entreprises vis-à-vis d'EDF Entreprises a progressé.

Des actions ont été mises en œuvre par EDF Entreprises, notamment avec la refonte de l'espace Client Internet afin d'améliorer l'accessibilité et le suivi client.

Les clients « Entreprises et Professionnels » apprécient particulièrement la qualité des contacts avec leur fournisseur, son professionnalisme et la qualité de la facturation.

Ils attendent qu'EDF Entreprises apporte davantage de conseils pour les aider à maîtriser leurs consommations d'énergie et leur donne une meilleure visibilité sur le traitement de leurs demandes.

SATISFACTION DES CLIENTS « ENTREPRISES »

	2015	2016
National	80%	82%

Au cours de l'année 2016, les actions suivantes ont été mises en œuvre pour améliorer la qualité de service et de relation aux clients « Entreprises » :

- la communication et l'information par courrier et par courriel se sont poursuivies : plus de 100 000 courriers environ et 7 millions de courriels ont été envoyés aux entreprises dans le cadre de communications commerciales, de newsletters « Énergie news » ou « Votre Énergie » ou d'évolutions réglementaires ;
- des informations sont aussi à présent disponibles au travers de nos comptes LinkedIn, Viadeo, Google + et Twitter (@EDF_Entreprises) ;
- l'espace visiteur sur www.edf.fr/entreprises est désormais bien utilisé par les clients qui ont ainsi accès à une information adaptée à leur besoin du moment : presque 3 millions de visites d'entreprises ont été enregistrées en 2016, soit un niveau de performance en constante progression ;
- comme pour les clients « Collectivités territoriales », tous les clients « Entreprises » peuvent également accéder à un nouvel espace Client spécialement conçu pour faciliter leur gestion au quotidien ;
- un nouveau canal de contact (tchat) a également été testé auprès de certains clients pour en mesurer l'intérêt.



En 2016, plus d'un million de clients « Entreprises » disposent d'un espace Client et plus de 400 000 nouveaux espaces ont été créés.

Ces derniers peuvent ainsi réaliser directement en ligne plusieurs actes comme :

- télécharger leur facture (400 000 en 2016) ;
- réaliser directement une demande ;
- souscrire à la facture électronique ;
- signer électroniquement leur contrat.

3.2. Les conditions générales de vente

Les conditions générales de vente d'électricité (CGV) pour les clients au Tarif Bleu résidentiel ont évolué le 3 octobre 2016 pour tenir compte de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires. Elles intègrent également la nouvelle dénomination du distributeur, Enedis.

PRINCIPALES MODIFICATIONS DES CGV TARIF BLEU RÉSIDENTIEL

Les principales modifications apportées aux CGV des clients au Tarif Bleu résidentiel sont les suivantes :

Article 3-1 Souscription du contrat, date de prise d'effet :

Le délai prévisionnel de livraison de l'électricité est désormais précisé : 5 jours ouvrés pour un raccordement existant et 10 jours ouvrés pour un nouveau raccordement.

Article 3-1 Souscription du contrat, droit de rétractation :

L'article mentionne plus précisément le point de départ du délai de rétractation, ainsi que l'hypothèse selon laquelle il tombe un jour férié ou chômé.

Article 7-4 Contestation et régularisation de facturation - Régularisation par EDF :

La régularisation des factures ne peut porter sur aucune consommation antérieure de plus de 14 mois au dernier relevé ou autorelevé sauf dans les deux cas suivants :

- lorsque le distributeur a signifié au client par lettre recommandée avec accusé de réception le défaut d'accès à son compteur ou l'absence de transmission par le client d'un index relatif à sa consommation réelle ;
- en cas de fraude.

Article 12 Modes de règlement de litiges :

Il est désormais explicitement indiqué que les clients ne doivent pas nécessairement passer par tous les niveaux de traitement des réclamations internes pour saisir le médiateur national de l'énergie. En outre, dans le cas où le différend avec EDF n'a pas fait l'objet d'une réponse satisfaisante ou n'a pas été résolu dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la réclamation, le client dispose d'un nouveau délai de 10 mois pour saisir directement et gratuitement le médiateur national de l'énergie.

Article 14 Correspondance et informations :

Il est fait référence à la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel à laquelle les clients peuvent s'inscrire gratuitement sur le site bloctel.gouv.fr.



Les CGV des clients Particuliers sont disponibles sur edf.fr :

https://particulier.edf.fr/content/dam/2-Actifs/Documents/Offres/CGV_tarif_bleu.pdf

Les CGV des clients au Tarif Bleu non résidentiel n'ont pas été modifiées en 2016. Les CGV appliquées sont celles qui sont entrées en vigueur le 1^{er} novembre 2015, et qui sont notamment consultables sur internet.



Les CGV des clients non résidentiels sont disponibles sur edf.fr :

https://www.edf.fr/sites/default/files/contrib/entreprise/cgv-tarifs-reglementes/2-CGV_Tarif_Bleu_Clients_Non_Residentiels_1ernovembre2015.pdf

3.3. La relation avec les clients

LE MODE DE VIE DES CLIENTS CHANGE, EDF S'Y ADAPTE POUR LEUR SIMPLIFIER LA VIE

L'équipement des Français en connexion à internet, en téléphonie mobile, smart phones et tablettes et les usages d'internet se développent de façon massive : les attentes et les comportements des clients évoluent :

- 83% des Français ont une connexion à internet à domicile ;
- 92% des Français disposent d'un téléphone mobile ;
- 58% des Français sont équipés d'un smart phone (en forte hausse).

Source : Baromètre numérique 2015 établi par le CREDOC pour le Conseil général de l'économie (CGE) et l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP)

Pour répondre à cette tendance sociétale, EDF propose aujourd'hui un dispositif de contact multicanal basé sur la proximité, la simplicité et la modernité, permettant ainsi à ses clients de joindre EDF à tout moment, par internet ou en utilisant leur téléphone mobile.

Grâce à la mise en place de ces canaux numériques accessibles 24h/24 – 7j/7, les clients peuvent :

- accéder à l'ensemble des informations et explications concernant leur contrat de fourniture d'électricité ;
- suivre mensuellement leurs consommations d'énergie en kWh et en euros, et les comparer à celles des foyers similaires, ainsi qu'à celles des foyers les moins consommateurs ;
- réaliser simplement toutes leurs opérations de gestion courante relatives à leur contrat de fourniture d'électricité : consultation et règlement de la facture, relevé de compteur, changement de coordonnées personnelles ou bancaires ;
- souscrire et/ou résilier leur contrat.

En 2016, les clients ont été accueillis au téléphone, du lundi au samedi de 8h à 21h.

Par ailleurs, pour aller au-devant de ses clients en situation de précarité, EDF s'appuie aussi sur des accueils physiques de partenaires, comme les structures de médiation sociale.

UNE RELATION DE PLUS EN PLUS DIGITALE

Pour les clients Particuliers

Sur le site edf.fr (rubrique « Particuliers »), les clients peuvent prendre connaissance des offres d'électricité aux TRV et souscrire un contrat, enregistrer leur relevé de compteur, consulter et payer leur facture, en obtenir un duplicata, émettre en ligne une réclamation ; les clients peuvent ainsi faire part d'une insatisfaction en quelques clics et, s'ils le souhaitent, ils peuvent ensuite être mis en relation avec un conseiller, par tchat ou par téléphone.

VISITES SUR LE SITE INTERNET « PARTICULIERS » D'EDF (NATIONAL)

	2015	2016	Variation (en %)
Nombre de pages vues (sur l'année)	352 645 017	318 197 112	-9,8%

EDF propose aux clients de la concession 5 outils digitaux :

#1 L'espace client personnalisé : sur son espace Client, le client peut souscrire son contrat d'électricité, payer sa facture, modifier ses informations personnelles, suivre et comprendre ses consommations.

Plus de 12 millions de clients possèdent leur espace Client en ligne sur le site internet EDF.

#2 L'application EDF & MOI : grâce à cette application sur smart phone, les clients peuvent désormais créer directement leur espace Client, payer leur facture, modifier leur RIB ou leurs données personnelles, transmettre leur relevé de consommation. Les clients qui ont opté pour la facturation électronique peuvent consulter leurs factures au format PDF.

En 2016, l'application a fait l'objet de plus de 3 millions de téléchargements et d'environ 16 millions de visites.

#3 La solution e.quilibre : accessible depuis l'espace Client, e.quilibre est une solution numérique qui permet de mieux comprendre et maîtriser sa consommation d'électricité (cf. 3.4).

#4 Le T'Chat Réclamations : cette fonctionnalité permet au client de dialoguer en direct avec un conseiller d'EDF à partir de la réclamation émise (cf. 3.6).

#5 La facture électronique : avec ce mode de facturation, le client peut télécharger ses factures directement depuis son espace Client et de consulter son historique sur 5 ans (cf. 3.5).

ESPACES CLIENT « PARTICULIERS » SUR EDF.FR (NATIONAL)

	2015	2016	Variation (en %)
Nombre d'espaces client activés au 31 décembre	10 347 786	11 887 112	14,9%

Pour les clients non résidentiels

Sur le site edf.fr (rubrique « Entreprises »), des actions ont été mises en œuvre en 2016 pour améliorer et simplifier la qualité de service et de la relation aux clients « Entreprises » sur le territoire de la concession, comme le développement de formulaires en ligne, des modules de sondages permettant aux internautes de faire part de leur niveau de satisfaction.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

Plus d'un million de clients « Entreprises » bénéficient d'un espace Client et utilisent la complémentarité des canaux de contacts mis à leur disposition pour joindre EDF Entreprises et effectuer une demande (téléphone, courrier, courriel, web).

Parallèlement à la mise à disposition des nouveaux espaces Client, EDF a souhaité en 2016 interroger à nouveau ses clients sur leurs attentes et les solutions qui pourraient leur être utiles sur un smart phone en vue de prochaines améliorations.

UNE RELATION HUMAINE MAINTENUE ENTRE EDF ET SES CLIENTS

EDF affirme des engagements forts vis-à-vis de ses clients à la fois en termes de proximité, de disponibilité, de qualité de service et de satisfaction.

Le canal téléphonique

Le canal téléphonique offre aux clients la possibilité d'un contact direct avec un conseiller au prix d'un appel local *via* des numéros commençant par 09 (non surtaxés) disponibles pour tous les clients.

L'accueil téléphonique au sein d'EDF est assuré par un réseau de centres de relation clients (CRC), pilotés et animés par un service national dédié, fonctionnant en réseau sur l'ensemble de la zone de desserte nationale d'EDF.

Ce mode d'organisation constitue une garantie pour la fiabilité du service rendu dans le traitement des appels des clients de chaque concession.

Les CRC assurant l'accueil téléphonique des clients de la concession sont tous localisés en France. Il s'agit d'un choix délibéré d'EDF.

Par ailleurs, il est rappelé qu'un numéro gratuit (service et appel) est à la disposition des clients relevant du Tarif de Première Nécessité (TPN).

APPELS TÉLÉPHONIQUES DES CLIENTS « PARTICULIERS » (NATIONAL)

	2015	2016	Variation (en %)
Nombre d'appels traités par EDF au cours de l'année	26 146 410	24 273 748	-7,2%

De plus, EDF met à disposition de ses clients un numéro d'appel dédié aux économies d'énergies, le 39 29 (prix d'un appel local + 5 cts €/minute) : les experts d'EDF répondent à toutes les questions des clients de manière personnalisée pour les conseiller au mieux sur les économies d'énergie à réaliser, pour les aider à trouver des solutions, et pour les

accompagner dans leur projet de rénovation.

En complément des canaux privilégiés, mentionnés ci-dessus, et de points d'accueil physique du fournisseur, EDF est également partenaire de très nombreuses structures de médiation sociale mutualisées avec d'autres opérateurs. Pour EDF, les structures de médiation revêtent une importance majeure. Elles permettent de renouer le contact avec les ménages en situation de précarité, de trouver une solution pour le règlement de leurs factures, d'informer les clients sur les conseils en économie d'énergie et de faciliter leurs démarches administratives.

EDF est partenaire de 190 points d'accueil de médiation et de nombreuses associations : le Secours Catholique, le Secours Populaire, SOS Familles Emmaüs, la Croix-Rouge et d'autres associations agissant en proximité avec les clients, tels que : Unis-Cité, la Fédération SOLIHA (issue de la fusion des Mouvements PACT et Habitat & Développement) ou encore le Comité National de Liaison des Régies de Quartier (CNLRQ).

EDF a assuré la présidence de l'Union nationale des PIMMS de juin 2012 à juin 2016.

La relation d'EDF avec ses clients peut également passer par les bureaux de poste : les clients ont en effet la possibilité de régler leur facture en espèces dans le bureau de poste de leur choix, sans aucun frais. Les modalités pratiques font l'objet d'une information disponible sur le site *edf.fr* ou sur simple appel du client auprès d'EDF.

Les clients peuvent également entrer en contact avec EDF par courrier : le concessionnaire a organisé ses équipes de manière à traiter les demandes lui arrivant par courrier avec une promesse d'accusé réception rapide et de délai de réponse adapté au niveau de complexité de la demande.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE



Les structures de médiation sociale partenaires d'edf sur le territoire Nord Ouest

EDF noue des partenariats avec des Structures de Médiation Sociale (SMS), structures mutualisées entre les grands acteurs du service au public, qui permettent d'asseoir une présence territoriale et de recréer du lien avec les clients en difficulté.

- Sur le territoire Nord-Ouest, EDF est ainsi partenaire d'un réseau de **11 structures de médiation sociale (29 sites)**

Les médiateurs au sein de ces structures sont disponibles pour **renouer le contact avec les familles en situation de précarité**, pour faciliter les démarches de la vie quotidienne et notamment celles liées à l'énergie, pour trouver des solutions au paiement de leurs factures ou encore donner des conseils en économie d'énergie

EDF confie à ses structures partenaires une mission de médiation auprès de clients identifiés en difficulté, accompagne les médiateurs (information autour de sa politique solidarité, plans d'apurement, adéquation des tarifs aux besoins des clients) ou intervient lors des réunions de sensibilisation autour de la maîtrise de l'énergie au moyen d'outils ludo-pédagogiques, par exemple, tels que le jeu « Mon appart, ma conso »

Sur le département de l'Eure, EDF est partenaire du PIMMS Seine Eure avec 2 points d'accueil situés à Louviers et Val de Reuil.

LE PIMMS Seine Eure fêtera ses 10 ans en novembre 2017

Sur le département de l'Eure, EDF est partenaire du PIMMS Seine Eure avec 2 points d'accueil situés à Louviers et Val de Reuil. La structure accueille plus de 13 000 personnes par an, soit une moyenne journalière de 60 personnes et a mis en œuvre différentes actions au cours de l'année 2016 : Garantie Jeunes, participation au salon des droits organisé par l'agglomération Seine Eure, organisation d'un atelier autour de la Maîtrise de la Demande d'Énergie à l'occasion de « PIMMS EN FETE »

Les implantations d'EDF Commerce sur le territoire Nord Ouest



COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

La confiance du client dans ses échanges avec son fournisseur est primordiale, en particulier dans le contexte de la circulation d'un grand nombre de données rendue possible par les compteurs communicants.

EDF a élaboré et rendu publique en 2016 **une charte d'utilisation des données** qui lui sont confiées par ses clients Particuliers.

Cette charte exprime l'éthique d'EDF dans la gestion de ces données. Elle s'articule autour de 4 axes :

- **l'information** des clients sur la finalité des traitements de leurs données à caractère personnel ;
- **la pédagogie** pour aider les clients à comprendre l'usage qui peut être fait de leurs données ;
- **la sécurité** avec un contrôle d'EDF dans l'accès aux données à caractère personnel ;
- **la responsabilité** avec un personnel sensibilisé et la désignation d'un correspondant Informatique et Libertés au sein d'EDF.



La charte est consultable sur le site internet d'EDF :

https://particulier.edf.fr/content/dam/2-Actifs/Documents/Autres/EDF_Charte_Usage_Donn%C3%A9es_Jan%202016.pdf

3.4. Le conseil tarifaire et l'accompagnement des clients pour les aider à maîtriser leur consommation

LE CONSEIL TARIFAIRE

Le conseil tarifaire (également désigné : conseil énergie) consiste à proposer le contrat de fourniture le plus adapté au client sur la base d'une estimation de consommation à la mise en service ou sur la base de la consommation réelle en vie courante du contrat.

L'estimation de la consommation se base sur les caractéristiques du logement, ainsi que sur la situation personnelle et les équipements du client.

Pour effectuer un conseil tarifaire, EDF utilise un outil de diagnostic construit à partir de l'analyse de clients « types » et élaboré par les services de R&D d'EDF. Il fait régulièrement l'objet de mise à jour et d'optimisation pour assurer des résultats cohérents et la satisfaction des utilisateurs.

Chaque mise en service fait l'objet d'un tel conseil. En relation courante, ce dernier permet d'analyser et d'adapter le contrat du client sur la base de sa consommation réelle ou sur la base d'une consommation estimée si sa situation a évolué.

Au-delà de l'estimation de consommation et de la préconisation d'un contrat adapté, cet accompagnement permet également, pour les clients mensualisés, de proposer ou d'ajuster les mensualités afin d'éviter une facture de régularisation trop élevée, et de facturer le client au plus juste.

EDF conseille également les clients non résidentiels lors de la souscription du contrat de fourniture en les aidant à évaluer les besoins de leur(s) site(s) (en particulier du point de vue de la puissance et de la formule tarifaire d'acheminement- FTA à souscrire).

Pour aller plus loin :

- 10% des clients Particuliers déménagent chaque année ;
- plus de 39% des demandes de mobilité (résiliations et mises en service) parviennent à EDF entre juin et septembre ;
- 9 millions de contacts par an en lien avec les déménagements des clients (traités sur les différents canaux de la relation client) ;
- près de 90% des clients sont « Satisfaits » du conseil tarifaire.

Le nombre de conseils tarifaires dispensés par EDF

Il est rendu compte ci-après des conseils tarifaires délivrés à la mise en service et dans le cadre de la relation courante avec le client. Ne sont pas comptabilisés les conseils tarifaires que le client peut obtenir par lui-même à partir du canal digital : la solution *e.quilibre* permet ainsi au client de vérifier à tout moment l'adéquation de son tarif.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

CONSEILS TARIFAIRES (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Nombre de conseils tarifaires	31 981	28 460	-11,0%

« E.QUILIBRE », LA SOLUTION DIGITALE D'EDF POUR ACCOMPAGNER LES CLIENTS PARTICULIERS

e.quilibre est la solution digitale proposée par EDF pour aider les clients à mieux comprendre et à agir sur leur consommation d'électricité.

Avec *e.quilibre*, le client peut suivre, mois par mois, ses consommations estimées d'électricité en kWh et en euros. Le suivi de sa consommation est d'autant plus précis que le client saisit régulièrement les relevés de son compteur (une fois par mois par exemple).

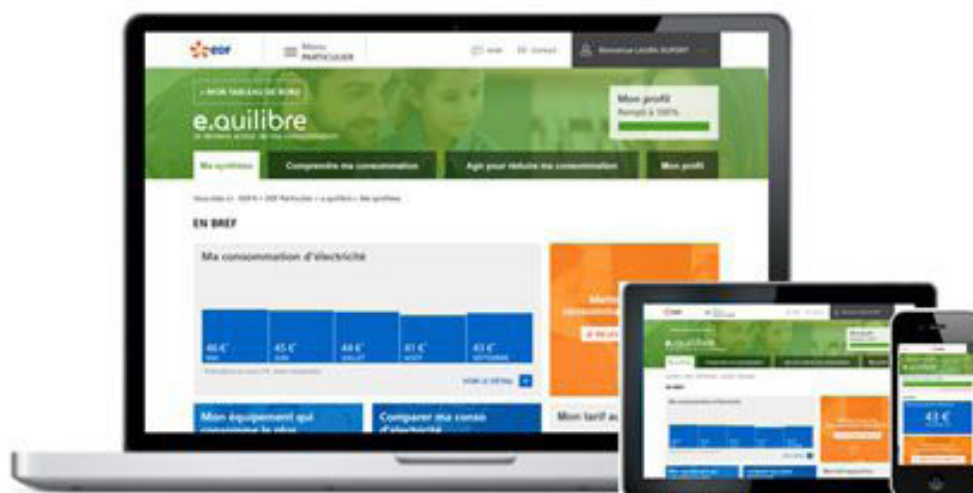
La solution *e.quilibre* lui permet également de comparer sa consommation estimée à celle de l'année passée, à celle de foyers similaires*, ou encore à celle des foyers les plus économes afin d'encourager des comportements toujours plus vertueux.

En remplissant son profil à 100%, le client peut identifier les équipements électriques qui consomment le plus chez lui (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, cuisson...) et découvrir des conseils adaptés à sa situation pour l'aider à diminuer sa consommation au quotidien.

Le client équipé d'un compteur Linky™ bénéficie d'une mise à jour mensuelle de sa consommation d'électricité sur *e.quilibre* (sans intervention de sa part). Il a également la possibilité de se fixer un objectif annuel de consommation et de le suivre grâce aux alertes par SMS ou courriels.

La solution *e.quilibre* est incluse dans le contrat d'électricité. Elle est accessible depuis l'espace Client.

* Habitations du même type, avec le même nombre d'occupants et dans la même zone climatique.



Pour aller plus loin : 1 million, c'est le nombre d'utilisateurs de la solution e.quilibre au 31 décembre 2016 (donnée nationale).



La solution e.quilibre sur edf.fr :

<https://particulier.edf.fr/fr/accueil/contrat-et-conso/economies-energie/comprendre-reduire-consommation-electrique-gaz.html>

LA SENSIBILISATION AUX ÉCO-GESTES

EDF mène auprès de ses clients des actions de sensibilisation aux gestes du quotidien permettant de réaliser des économies d'énergie :

- sur internet : depuis le nouveau site particulier.edf.fr, les clients ont accès à une rubrique *Accueil > Mon contrat, ma conso > Comment faire des économies ?* Un outil de simulation « éco-gestes » est mis à la disposition des clients pour leur permettre de calculer l'économie qu'ils pourraient réaliser en mettant en œuvre des gestes simples ;
- la solution *e.quilibre* permet de suivre sa consommation et d'agir (*cf. supra*) : les clients ont accès à des éco-gestes personnalisés ;
- une brochure éco-gestes : elle est remise aux clients lors de contacts physiques, par exemple à l'occasion de foires et de salons ;
- des courriels sont envoyés aux clients afin de leur expliquer, de manière pédagogique, les éco-gestes quotidiens pour leur permettre de réaliser des économies d'énergie (par exemple : « Prenez les bonnes résolutions et adoptez les bons réflexes conso ! ») ; des courriels sont aussi envoyés dans des circonstances climatiques exceptionnelles (par exemple : « Vague de froid, adoptons chacun les gestes économes en énergie »).

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

L'appli « Éco-Gestes » est à la disposition des clients qui souhaitent réduire leur consommation énergétique. Ces derniers accèdent ainsi à des conseils pratiques et peuvent créer un espace personnel pour programmer des alertes. Instructive et utile, cette application présente des solutions simples pour agir et adopter des réflexes durables.

3.5. La facturation

EDF s'attache à ce que la facture du client reflète au plus près sa consommation et qu'elle ne génère pas de mauvaises surprises. Cela repose sur la qualité de la relève, l'accès au compteur, les non-absences à la relève ou une compensation par la collecte d'index autorelevés ou communiqués par les clients et le système d'alerte auprès des clients en cas de facture « inhabituelle ».

LES MODALITÉS DE FACTURATION

Le concessionnaire propose aux clients des rythmes de facturation adaptés à leurs besoins, et des modalités de paiement souples et personnalisées, qui sont précisés dans les conditions générales de vente.

Pour les clients particuliers

Différents rythmes de facturation sont proposés aux clients.

FRÉQUENCE DE FACTURATION (CONCESSION)						
				2015	2016	Variation (en %)
Nombre de clients facturés annuellement*				155 383	157 059	1,1%
Nombre de clients facturés bimestriellement				75 186	69 946	-7,0%

* Les clients facturés annuellement sont des clients mensualisés et prélevés.

La mensualisation

La consommation annuelle est estimée avec le client à partir d'un conseil tarifaire. Elle est répartie sur 11 mois. En début de période, le client reçoit un calendrier de paiement avec les montants et les dates des prélèvements à venir. En fin de période, le distributeur vient relever le compteur du client. Ce relevé donne lieu au calcul de la facture annuelle, appelée facture de régularisation.

Outre les écarts de consommation, la facture de régularisation peut comprendre les montants d'éventuelles mensualités impayées.

Ce service permet au client de lisser son budget sur l'année, sans tenir compte des variations saisonnières de sa consommation.

Si une dérive de consommation est constatée à l'occasion de la relève à 6 mois ou consécutive à une transmission d'index, EDF met en place un dispositif d'information des clients (courrier, SMS, courriel...) visant à les informer de cette dérive, voire à leur proposer un ajustement de leur échéancier.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

ÉTABLISSEMENT DES FACTURES (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Nombre total de factures émises	-	645 903	-
Nombre de factures établies sur la base du relevé effectué par le client	93 121	90 554	-2,8%
Nombre de factures établies sur la base d'une télé-opération sur compteur Linky™*	-	1 080	-

* Il s'agit du nombre de factures établies depuis un point de livraison (PDL) équipé d'un compteur communicant Linky™.

Dès lors que le compteur Linky™ est installé et est communicant, EDF peut établir des factures sur index réel. L'accompagnement des clients concernés par le déploiement des compteurs Linky™ est décrit en 1.2.

La facturation électronique

La facture électronique est une modalité sûre, gratuite et écologique, qui permet au client de consulter, télécharger et imprimer sa facture depuis son espace client, 24h/24 et 7j/7. Ses factures sont automatiquement conservées pendant 5 ans.

Le jour de l'émission de la facture, le client reçoit une alerte par courriel et peut la consulter sur son espace client. Le client peut ainsi prendre connaissance très rapidement du montant de sa facture et de son contenu au plus près de son émission et ainsi interagir avec les services d'EDF en cas d'interrogation ou de difficulté.

FACTURATION ÉLECTRONIQUE (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Nombre de clients bénéficiaires	37 878	46 176	21,9%

**NOU
VEAU**

Pour les clients non résidentiels

Nous proposons ci-après, pour les clients non résidentiels, les indicateurs présentés plus haut pour les clients Particuliers.

FRÉQUENCE DE FACTURATION (CONCESSION)

	2016
Nombre de clients facturés annuellement*	2 577
Nombre de clients facturés bimestriellement	20 542

* Les clients facturés annuellement sont des clients mensualisés et prélevés.

ÉTABLISSEMENT DES FACTURES (CONCESSION)

2016

Nombre total de factures émises	115 232
Nombre de factures établies sur la base du relevé effectué par le client	1 842
Nombre de factures établies sur la base d'une téléopération sur compteur Linky™*	975

* Il s'agit du nombre de factures établies depuis un point de livraison (PDL) équipé d'un compteur communicant Linky™.

FACTURATION ÉLECTRONIQUE (CONCESSION)

2016

Nombre de clients bénéficiaires	338
---------------------------------	-----

Avec ce mode de facturation, les factures sont mises à la disposition du client sous format électronique (reconnues comme originales par l'administration fiscale) sur son espace client sécurisé en remplacement du support papier. Elles sont disponibles 24h/24, 7j/7 et archivées pendant 3 ans sur l'espace Client.

Nota : En facturation papier, une copie de la facture envoyée par courrier postal au client est disponible au format PDF sur son espace Client.

Dématérialisation des factures

Depuis le 1er janvier 2017, EDF, comme toutes les grandes entreprises, envoie ses factures de manière dématérialisée à toutes les administrations publiques (État, collectivités locales, hôpitaux, établissements publics...).

La facturation électronique, rendue obligatoire par l'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014, permettra, à moyen terme, de dématérialiser 100 millions de factures chaque année en France.

Les bénéfices attendus sont multiples : financier, organisationnel, environnemental, ainsi qu'en termes de qualité et de sécurité de la transmission des données.

EDF met à la disposition des clients non résidentiels *un bilan annuel* : ce document, établi une fois par an, donne une vision synthétique et détaillée, par site desservi du client, des consommations et des montants facturés sur l'année antérieure, téléchargeable et archivé sur l'espace Client.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

LES DIFFICULTÉS DE PAIEMENT DES CLIENTS PARTICULIERS

L'Accompagnement Énergie sur la concession

L'Accompagnement Énergie, lancé par EDF début 2010, permet d'apporter une solution personnalisée (incluse dans le tarif réglementé de vente) à tout client qui informe EDF de sa difficulté à payer sa facture d'électricité.

Dans le cadre d'un Accompagnement Énergie, le conseiller d'EDF :

- vérifie que la facture a bien été établie sur la base d'un index réel et que le client bénéficie du tarif qui correspond à son mode de consommation ;
- donne au client des conseils en matière d'économies d'énergie ;
- engage avec le client un échange sur les conditions de règlement pouvant passer par l'attribution d'un délai de paiement et la proposition d'un mode de paiement plus adapté à sa situation ;
- informe le client sur les tarifs sociaux, le cas échéant ;
- oriente le client, si nécessaire, vers les services sociaux.

Le client bénéficie du maintien de son alimentation électrique à la puissance souscrite pendant la démarche de constitution du dossier de demande d'aide auprès des services sociaux, et dans l'attente de sa réception, dans les conditions du décret n°2008-780 du 13 août 2008 *relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau*. L'objectif majeur est d'éviter, dans la mesure du possible, la suspension de fourniture pour impayés.

ACCOMPAGNEMENT ÉNERGIE (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Nombre de clients bénéficiaires	8 866	10 453	17,9%

La relance des clients Particuliers de la concession dans les situations d'impayés des factures d'électricité

Les envois dont il est rendu compte ci-dessous correspondent à la lettre de relance prescrite par les dispositions du décret n°2008-780 du 13 août 2008 *relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau* :

« Lorsqu'un consommateur d'électricité, de gaz, de chaleur ou d'eau n'a pas acquitté sa facture dans un délai de 14 jours après sa date d'émission ou à la date limite de paiement, lorsque cette date est postérieure, son fournisseur l'informe par un premier courrier qu'à défaut de règlement dans un délai supplémentaire de 15 jours sa fourniture pourra être réduite ou interrompue pour l'électricité, ou interrompue pour le gaz, la chaleur ou l'eau, sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles. »

RELANCE DES CLIENTS PARTICULIERS (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Nombre de lettres uniques de relance envoyées	119 868	99 665	-16,9%

Les clients de la concession en situation de réduction de puissance

Cette disposition ne concerne que des clients n'ayant pas réglé leur facture et ayant fait l'objet d'un déplacement pour impayé.

Deux cas de réduction de puissance peuvent se produire :

- durant la période de trêve hivernale, pour des clients ne bénéficiant pas des tarifs sociaux ou n'ayant pas perçu une aide versée par un fonds de Solidarité Logement dans les 12 derniers mois : limitation à 3 kVA pour les clients disposant d'une alimentation supérieure à 3 kVA et limitation à 2 kVA pour des clients disposant d'une alimentation égale à 3 kVA ;
- hors période de trêve hivernale, limitation à 1 kVA pour les clients non présents lors du déplacement pour impayé du technicien du distributeur.

RÉDUCTIONS DE PUISSANCE (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Nombre de clients en situation de réduction de puissance à fin d'année	802	1 014	26,4%
Nombre de réductions de puissance effectuées pendant la période hivernale	912	1 242	36,2%

Les clients de la concession en situation de coupures pour impayés

COUPURES POUR IMPAYÉS (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Nombre de coupures demandées par le fournisseur au gestionnaire de réseau	6 802	8 545	25,6%
Nombre de coupures effectives réalisées par le gestionnaire de réseau	2 182	2 097	-3,9%
Taux de coupures effectives par rapport à celles demandées (%)	32,1%	24,5%	-23,5%

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

RÉSILIATIONS DE CONTRAT À L'INITIATIVE DU FOURNISSEUR SUITE À COUPURE (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Nombre de résiliations	977	866	-11,4%

Les clients de la concession en situation de coupure effective réalimentés au titre de la trêve hivernale

En application de l'article L.115-3 du code de l'action sociale et des familles, EDF réalimente au début de la période de protection hivernale (1^{er} novembre) les clients en situation de coupure effective.

RÉALIMENTATIONS AU TITRE DE LA PÉRIODE HIVERNALE (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Nombre de clients en situation de coupure effective réalimentés	-	443	-

Nota : L'indicateur ci-dessus a été ajusté pour le CRAC 2016 afin de correspondre à l'ensemble des réalimentations réalisées sur la période concernée.

3.6. Le traitement des réclamations

L'ATTENTION PORTÉE AUX RÉCLAMATIONS DES CLIENTS

Sur le marché français de l'électricité, le fournisseur reste l'interlocuteur privilégié du client pour l'accueil et le traitement de sa réclamation. EDF veille à la satisfaction de ses clients et se met en situation de recueillir et de traiter toutes leurs réclamations.

Les réclamations traitées par EDF peuvent être réparties comme suit :

- un tiers des cas sont de la seule responsabilité du fournisseur EDF (modes de paiement, qualité des ventes, problématiques contractuelles...) ;
- deux tiers des cas relèvent d'autres problématiques (comptage, qualité de la fourniture, mise en service/résiliation...).

Un client qui souhaite adresser une réclamation à EDF peut le faire *via* différents canaux, notamment par téléphone, sur internet (formulaire et tchat) et par courrier.

Si le conseiller clientèle d'EDF peut traiter la demande (téléphone et tchat), la réponse est immédiate. Dans le cas contraire, en particulier lorsque des renseignements complémentaires doivent être recueillis auprès du distributeur, la demande est prise en charge par des équipes spécialisées qui recontactent le client dans un délai de 30 jours maximum.

Si le client n'est pas satisfait de la réponse apportée, il a la possibilité de faire appel auprès :

- du Service Consommateurs dans un premier temps,
- du Médiateur EDF si aucun accord n'a pu être trouvé.

Ainsi, sur l'année, 336 000 réclamations écrites (dont 188 000 par courrier et 148 000 par internet) ont été reçues en première instance, et 30 000 réclamations écrites reçues en deuxième instance par le Service Consommateurs (chiffres nationaux d'EDF).

Le traitement des réclamations intervient dans un contexte où les consommateurs restent très exigeants et très bien informés sur les canaux d'accès à leurs différents fournisseurs de service. S'agissant des canaux d'accès, il est précisé qu'EDF a créé, en 2016, une adresse électronique : serviceclient@edf.fr augmentant ainsi les possibilités de contacts pour les clients.

L'année 2016 est marquée par une stabilité du volume des réclamations au niveau national.

Cette stabilité peut s'expliquer par :

- la disparition des griefs relatifs à la régularisation tarifaire (*cf.* 2.1) ;
- la poursuite du mouvement de modification des horaires heures pleines/heures creuses initié par le distributeur ;
- des problèmes d'édition de factures, d'échéanciers et de lettres de relance.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

**NOU
VEAU**

LES RÉCLAMATIONS ÉCRITES DES CLIENTS PARTICULIERS

Pour la première fois cette année, EDF communique également les réclamations qui lui parviennent *via* internet, en complément des réclamations reçues par courrier.

RÉCLAMATIONS ÉCRITES (CONCESSION)

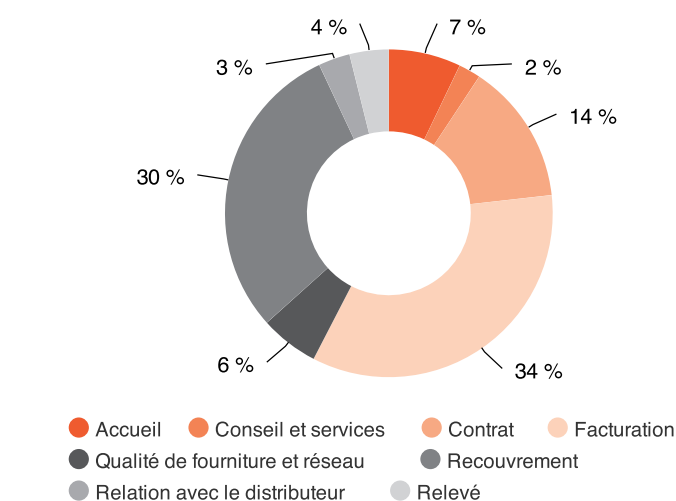
	2015	2016	Variation (en %)
Courrier	2 891	1 793	-38,0%
Internet	-	1 249	-

RÉPONSE AUX RÉCLAMATIONS ÉCRITES (%)

	2015	2016	Variation (en %)
Taux de réponse sous 30 jours*	95,0%	95,3%	0,3%

* Courrier et internet pour l'année 2016.

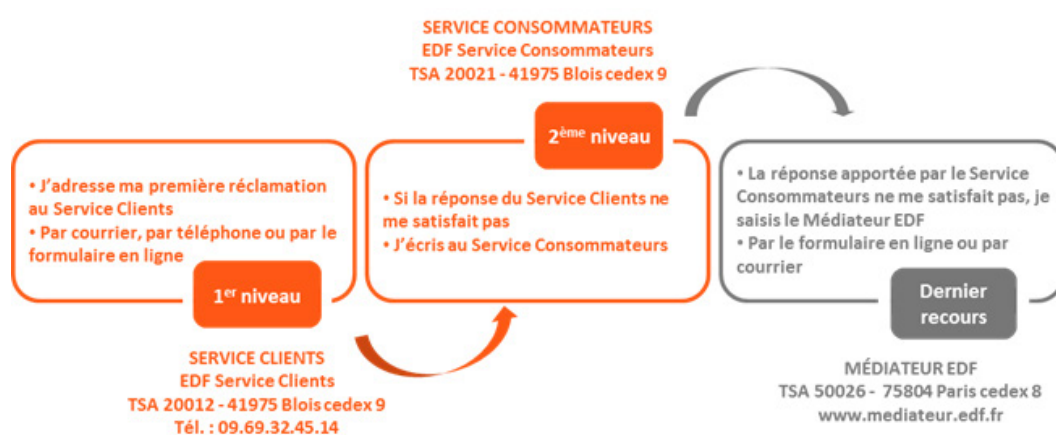
RÉPARTITION PAR MOTIF DES RÉCLAMATIONS ÉCRITES* 2016



* Courrier et internet.

Le soin apporté par le concessionnaire au traitement des réclamations constitue un facteur de satisfaction des clients.

Le dispositif d'EDF s'articule autour de 3 instances de traitement :



Les clients ont par ailleurs la possibilité de solliciter le Médiateur national de l'énergie (MNE).

Afin d'améliorer la qualité et les délais de traitement des réclamations, EDF déploie ses actions dans les directions suivantes :

- augmentation du nombre des conseillers dédiés au traitement des réclamations pour les clients qui ont fait le choix de « réclamations » sur le service vocal interactif ;
- poursuite et remise en forme des formations à destination des conseillers pour améliorer la relation lors du traitement des dossiers de réclamations, au téléphone et en différé ;
- maintien d'un pilotage serré, dans le cadre de la politique d'engagements, des délais de réponse annoncés aux clients lors d'un traitement différé et de l'amélioration des délais de traitement ;
- simplification pour le client du parcours « réclamations » sur le site internet d'EDF (clients Particuliers) ;
- consolidation des expérimentations sur le suivi et le traitement des réclamations sur les réseaux sociaux.

Pour aller plus loin, au niveau national, en 2016 :

Plus de 45% des clients sont « Très satisfaits » du traitement de leur réclamation.

Source : Baromètre Satisfaction Clients Particuliers.

4. La solidarité au cœur des valeurs et des engagements d'EDF

Pour mémoire : depuis la loi n°2013-312 du 15 avril 2013, dite « loi Brottes », la mise en œuvre du Tarif de Première Nécessité (TPN) ne relève plus du périmètre de la concession.

L'engagement social a toujours été au cœur de la responsabilité d'entreprise d'EDF, qui conduit, depuis plus de 30 ans, une politique dédiée à ses clients en situation de précarité.

C'est pour cette raison qu'au-delà de la mise en œuvre rigoureuse des dispositifs réglementaires, EDF s'engage dans des actions volontaires en lien avec les acteurs de la solidarité dans les territoires.

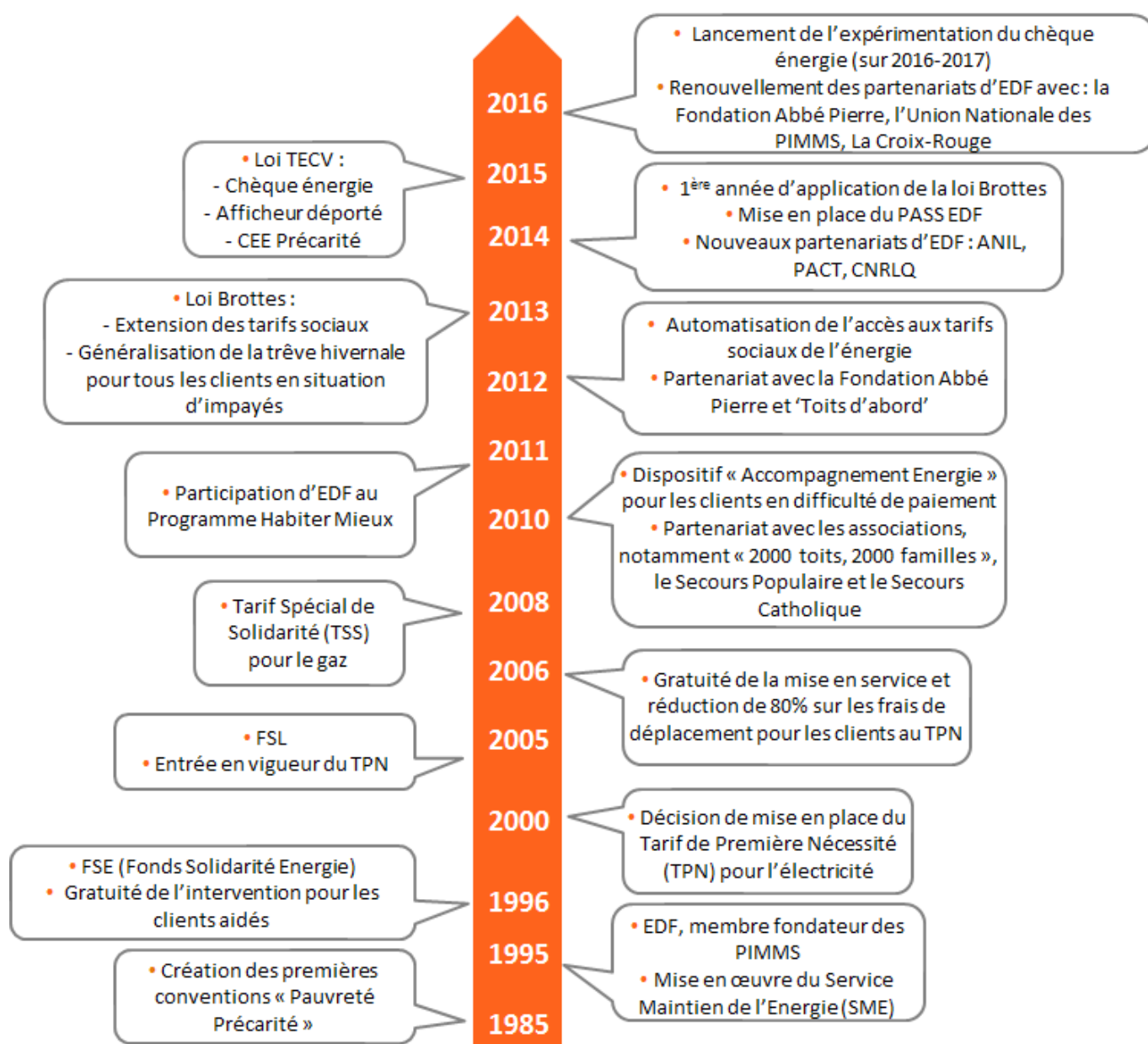
Dans l'environnement socio-économique actuel, EDF a plus que jamais la conviction que la réponse aux enjeux énergétiques d'une collectivité ne peut s'exonérer de cet engagement social.

Cet engagement se traduit pour EDF, non seulement par la garantie d'une mise en œuvre proactive et rigoureuse de tous les dispositifs réglementaires – avec plus de 2 millions de foyers bénéficiaires des tarifs sociaux, une protection hivernale de tous les clients Particuliers, une information des mairies par courrier sur les clients d'EDF en difficulté – mais aussi par un engagement volontariste sur les territoires.

Cette démarche accompagne l'action des pouvoirs publics et comprend les trois volets suivants :

1. **L'aide au paiement** qui intègre la mise en œuvre des tarifs sociaux de l'énergie ainsi que le cofinancement de l'aide apportée par les collectivités territoriales, au travers des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour le paiement des factures d'énergie des ménages précaires ;
2. **L'accompagnement**, au travers duquel EDF mobilise ses collaborateurs afin qu'ils apportent des solutions adaptées aux clients en difficulté (qu'ils soient pris en charge ou non par les acteurs sociaux). Des partenariats sont noués en ce sens avec les travailleurs sociaux des collectivités territoriales, les structures de médiation sociale et le monde associatif ;
3. **La prévention** qui couvre les champs de la lutte contre la précarité énergétique autour de l'aide à la rénovation thermique et de la pédagogie sur les bonnes pratiques de maîtrise de l'énergie pour les populations fragiles.

EDF et la solidarité envers les clients en situation de précarité : un engagement depuis plus de 30 ans



4.1. L'aide au paiement

EDF met en œuvre activement le Tarif de Première Nécessité (TPN) de l'électricité depuis sa création. Il se traduit par une réduction allant de 71 à 140 euros, selon la composition familiale et la puissance souscrite, ce qui correspond, en moyenne, à une réduction de 14% du montant de la facture TTC.

EDF est, par ailleurs, le premier contributeur des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) après les collectivités locales, à hauteur de 23 millions d'euros. EDF conforte ainsi son engagement de solidarité auprès des clients en difficulté de paiement. Le montant de la contribution aux FSL, décidé par EDF, est éligible à une compensation via la CSPE dans la limite de 20% des charges de mise en œuvre du TPN.

Pendant les démarches de demande d'aide au titre du FSL, le client bénéficie du maintien de l'électricité à la puissance souscrite définie par le contrat. L'objectif majeur est d'éviter le plus possible la suspension de fourniture pour impayés.

Conformément aux dispositions législatives, les clients Particuliers en situation d'impayés de facture bénéficient d'une protection hivernale qui s'étend du 1^{er} novembre au 31 mars de l'année suivante.

EDF ne facture pas la mise en service aux clients aux tarifs sociaux de l'énergie et, en cas de déplacement pour impayés, ne leur facture que 20% du coût de la prestation.

Pour aller plus loin, l'aide au paiement en 2016 (chiffres nationaux) :

- EDF contribue à hauteur de 22,3 millions d'euros aux Fonds de Solidarité pour le Logement ;
- 160 200 foyers environ ont bénéficié d'une aide au titre du FSL ;
- 76 400 foyers environ ont reçu une aide hors FSL ;
- 2,3 millions de foyers bénéficiaires du Tarif de Première Nécessité.

LE TARIF DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ (TPN)

TPN – SITUATION AU 31 DÉCEMBRE (CONCESSION)			
	2015	2016	Variation (en %)
Nombre de clients bénéficiaires	20 277	19 581	-3,4%

TPN – MOUVEMENTS SUR L'ANNÉE (CONCESSION)

	2015	2016	Variation (en %)
Nombre de clients entrés dans le TPN	8 358	5 323	-36,3%
Nombre de clients ayant quitté le TPN	5 879	6 057	3,0%

L'EXPÉRIMENTATION DU CHÈQUE ÉNERGIE

EDF participe à l'expérimentation du chèque énergie décidée par les pouvoirs publics. Concernée comme tous les fournisseurs, EDF met en œuvre cette expérimentation depuis mai 2016 auprès de ses clients éligibles au chèque énergie, dans les quatre départements retenus par le décret n°2016-555 du 6 mai 2016 relatif au chèque énergie : l'Ardèche, l'Aveyron, les Côtes-d'Armor et le Pas-de-Calais.

EDF prend en compte les chèques énergie reçus et exploitables pour le règlement des factures des clients bénéficiaires, ainsi que les attestations reçues et exploitables pour mettre en œuvre les protections prévues par ailleurs par la réglementation.

L'expérimentation se poursuit en 2017, et un bilan est prévu avant généralisation.

LES FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)

Les Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) traitent l'ensemble des difficultés de paiement associées au logement, à l'eau, à l'énergie ou au téléphone.

Les FSL sont généralement gérés par les départements. En application de la loi NOTRe du 7 août 2015, la compétence peut être exercée par les métropoles, par transfert ou par délégation du département. Les départements définissent les modalités d'attribution des aides et les distribuent.

Dans chaque département, EDF cofinance le FSL dans le cadre d'une convention signée avec le gestionnaire du fonds.

À ce titre, EDF participe au financement du FSL pour le département de l'Eure.

PARTICIPATION EDF AU FSL (en €)

	2015	2016	Variation (en %)
Département	147 000	180 418	22,7%

En effet, EDF a participé au financement du FSL dans le département de l'Eure pour la mise en œuvre d'actions curatives visant les impayés d'énergie à hauteur de 140 000 €.

- A cette participation s'ajoute une dotation de 40 000 euros versés au titre d'actions

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

préventives de sensibilisation aux économies d'énergie : formation à la MDE des professionnels du Conseil Départemental 27 et de nos partenaires (travailleurs sociaux des CCAS, de la CAF et des associations), organisation d'ateliers collectifs à destination des familles en précarité énergétique, suivi individuel de familles identifiées lors de ces ateliers collectifs, mise à disposition de 375 kits Energie, de kakémonos MDE ou de jeux Mon Logement, ma Consommation.

4.2. L'accompagnement social des clients

EDF AU SERVICE DU CLIENT DÉMUNI

Plus une situation difficile est identifiée tôt, plus il est possible de trouver des solutions. Le réseau des conseillers clients d'EDF constitue le premier niveau d'identification des foyers en difficulté. En contact permanent avec les clients, les conseillers sont notamment formés à la prise en charge des difficultés de paiement des factures d'électricité, et les orientent, si besoin, vers les services sociaux.

Un service adapté : l'Accompagnement Énergie

Depuis 2010, les conseillers d'EDF proposent une démarche incluse dans le tarif réglementé de vente, « l'Accompagnement Énergie », fondée sur une étude personnalisée de la consommation du foyer. Cette approche permet de trouver, avec le client en difficulté, des solutions adaptées à sa situation (cf. 3.5).

La protection renforcée des clients en situation de précarité

La réglementation en vigueur interdit les coupures pendant la trêve hivernale et prescrit le maintien de l'énergie à la puissance souscrite par les clients bénéficiaires des tarifs sociaux de l'énergie ou d'une aide du FSL dans les 12 derniers mois en situation d'impayés : EDF va au-delà, en organisant des campagnes d'information auprès des clients protégés pour que ces derniers puissent être rétablis avant le 1^{er} novembre.

Au-delà des seuls clients bénéficiaires des tarifs sociaux de l'énergie ou d'une aide du FSL, EDF a élargi de sa propre initiative cette disposition aux clients ayant bénéficié d'une aide d'un organisme autre que le FSL (CCAS, CAF...) qui ont été portés à sa connaissance.

EDF ACCOMPAGNE LES SERVICES SOCIAUX

Des conseillers et correspondants Solidarité en réseau : répartis géographiquement sur tout le territoire pour être au fait des spécificités de chaque département, ils travaillent en étroite collaboration avec les travailleurs sociaux des conseils départementaux, des CCAS et CIAS, des associations caritatives et des structures de médiation sociale.

Avec ces partenaires, ils examinent la situation des personnes en difficulté et identifient l'accompagnement et les aides dont elles pourraient bénéficier afin de résorber, à moyen terme, leurs difficultés de paiement.

Un outil digital proposé par EDF : le Portail d'accès aux services solidarité d'EDF

Le PASS est mis à la disposition des travailleurs sociaux afin de faciliter leurs échanges avec les équipes Solidarité d'EDF en complément des canaux existants (téléphone, courriel, fax, courrier). Il permet :

- de déposer, à tout moment et en toute autonomie, les demandes d'aide pour les personnes en situation de précarité, et de suivre l'état d'avancement des dossiers ;

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

- de communiquer en ligne avec les conseillers Solidarité sur les dossiers en cours d'instruction ;
- d'être informés des actualités et des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique.



Une page d'accueil commune aux travailleurs sociaux et aux conseillers Solidarité (accès sécurisé)

DEUX ESPACES DISTINCTS

Le travailleur social



- Dépose ses demandes d'aide en ligne en remplissant les formulaires correspondants,
- Suit l'état d'avancement de l'ensemble de ses demandes,
- Reçoit les dernières actualités liées à la solidarité,
- A accès à une rubrique « Informations pratiques » sur les dispositifs Solidarité.

Le Conseiller Solidarité



- Traite les nouvelles demandes arrivées sur le portail et informe le travailleur social de leur prise en charge,
- Suit l'état d'avancement des autres demandes en cours,
- Visualise les actualités et informations pratiques en ligne.

L'enquête de satisfaction, réalisée par EDF en 2016 auprès des travailleurs sociaux, a permis de mesurer leur satisfaction vis-à-vis du PASS :

- les travailleurs sociaux inscrits au portail l'utilisent à 71% ;
- près de 4 inscrits sur 10 l'utilisent de façon systématique (entre 70 et 90% des demandes) ;
- pour 96% des utilisateurs, le dépôt est jugé rapide.

Les correspondants Solidarité

Les correspondants Solidarité, répartis sur tout le territoire et chacun en charge de trois ou quatre départements, portent la politique Solidarité d'EDF auprès des acteurs sociaux.

Ils sont en charge de l'animation des partenariats Solidarité au niveau local. Ils travaillent en

étroite collaboration avec les élus locaux et les CCAS et CIAS. L'action des travailleurs sociaux communaux s'avère essentielle du point de vue de l'accompagnement et de la pédagogie auprès des ménages en difficulté et permet de leur apporter des réponses personnalisées.

Ils assurent également des sessions d'information et de sensibilisation au traitement de la précarité énergétique.

L'ACCOMPAGNEMENT D'EDF DANS LA RÉGION NORD OUEST...

Dans la région Nord Ouest, l'équipe Solidarité d'EDF travaille avec les acteurs locaux de la solidarité pour accompagner et aider les personnes en situation de précarité et faire en sorte que la facture énergétique ne soit pas un facteur aggravant des situations de fragilité sociale :

- 5 Correspondants Solidarité répartis sur le territoire sont en charge des relations avec l'ensemble des partenaires travaillant sur la précarité énergétique (Conseil Départemental, CCAS, associations, structures de médiation sociale)
- 33 Conseillers Solidarité sont responsables de l'accueil des demandes des travailleurs sociaux et du suivi des dossiers des clients en précarité énergétique

Un accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (**0 810 810 112**) ainsi qu'un portail internet, le PASS (**pass-collectivites.edf.com**) sont dédiés à nos partenaires de l'accompagnement social

En 2016, EDF a développé l'utilisation de ce portail afin de favoriser les échanges entre travailleurs sociaux et le service Solidarité d'EDF. Le PASS a été déployé auprès des travailleurs sociaux sur l'ensemble du territoire Nord Ouest

En 2015, 6 000 demandes de travailleurs sociaux étaient traitées via le portail PASS. En 2016, c'est plus de 10 000 demandes qui ont été satisfaites, avec un délai moyen de réponse inférieur à 48h. Le portail devient ainsi le 2^{ème} moyen de contact entre EDF et les travailleurs sociaux après le canal téléphonique.

EDF poursuit son développement en renforçant la sécurité des données transmises et en s'appuyant sur les suggestions d'amélioration transmises par les travailleurs sociaux. A travers l'enquête de satisfaction réalisée en 2016 auprès des travailleurs sociaux, ceux-ci se sont déclarés satisfaits par cet outil qui les aide à anticiper l'obtention des informations nécessaires au montage des dossiers.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE



EDF Solidarité Nord Ouest : quelques chiffres clés en 2016 sur le territoire Nord Ouest

- **60 531** demandes d'aides des travailleurs sociaux reçues par nos conseillers solidarité
- **9 991** familles clientes d'EDF aidées via le FSL
- **266 612** clients bénéficiant du TPN (*Tarif de Première Nécessité*) pour l'électricité
- **20 271** clients bénéficiant du TSS (*Tarif Spécial de Solidarité*) pour le gaz
- **2 755** personnes sensibilisées aux économies d'énergie
- **11** partenariats avec des structures de médiation sociale, soit **29** implantations sur le territoire (Réseaux PIMMS, INTERFACES, FACE ; associations APREMIS et PRIM'TOIT)

EDF S'INVESTIT DANS LES PARTENARIATS

EDF est partenaire de l'Union Nationale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale (UNCCAS), de l'Association Nationale des Cadres Communaux de l'Action Sociale (ANCCAS) et de l'Union Départementale des CCAS (UDCCAS) afin d'agir au plus près des territoires pour :

- l'amélioration du dispositif d'aide au paiement pour les clients en difficulté ;
- la mise en œuvre d'actions de formation et de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie ;
- l'amélioration de la communication sur les tarifs sociaux de l'énergie.

EDF s'investit également aux côtés de plusieurs associations nationales : le Secours Catholique, la Croix-Rouge française, le Secours Populaire Français, l'Association nationale pour l'information sur le logement (ANIL), le Comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ), la Fédération SOLIHA (issue de la fusion des Mouvements PACT et Habitat & Développement), la Fondation Abbé Pierre et son programme « Toits d'abord », Unis-Cité et son programme « Médiaterre », l'Anah et son programme Habiter Mieux (cf. *infra*).

EDF a également noué des partenariats avec de très nombreuses structures de médiation sociale : présentes dans les villes comme en milieu rural, elles sont adaptées aux particularités des territoires et agissent au plus près des foyers.

Au nombre des structures les plus actives figurent les points information médiation multi-services (PIMMS), lieux d'accueil ouverts à tous.

La mission des PIMMS est double :

- faciliter l'accès aux services publics et aux droits sociaux : le PIMMS œuvre à l'accessibilité des habitants aux services nécessaires à la vie courante en complétant l'offre de services de ses partenaires ;
- créer des emplois et des parcours de professionnalisation vers l'emploi durable et qualifié : les agents médiateurs des PIMMS se spécialisent dans le domaine des nouveaux services à la personne, développent leurs compétences et concrétisent un projet professionnel avec l'aide de la structure.

Résultat d'une volonté partagée entre l'État, les collectivités et les entreprises partenaires, 64 PIMMS sont présents sur le territoire national (à fin 2016).

En particulier, EDF participe localement à la formation des médiateurs, notamment sur les économies d'énergie et la tarification sociale de l'énergie.

Autre illustration de l'engagement d'EDF en faveur des PIMMS depuis 20 ans, EDF a assuré, de 2012 à 2016, la présidence de l'Union nationale des PIMMS qui fédère ce réseau.

DES ACTIONS CONCRÈTES DANS LES TERRITOIRES

EDF met en œuvre des actions concrètes dans les territoires :

> En organisant des ateliers éco-gestes de sensibilisation à la maîtrise des consommations d'énergie et la remise de kits contenant du petit matériel de MDE (à titre indicatif : ampoules

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

basse consommation, bloc multiprise coupe-veille, thermomètre...).

➤ En élaborant et mettant à disposition des outils pédagogiques qui permettent aux clients en situation de précarité de s'approprier leurs habitudes de consommation et de comprendre les possibilités d'économies d'énergie dans leur logement ; ainsi le jeu MonAppart'MaConso, utilisé dans des sessions de sensibilisation à la MDE, afin d'estimer de façon ludique la consommation des équipements électriques d'un logement et de mesurer l'impact financier sur la facture avec l'utilisation d'équipements peu voraces en énergie.

➤ En créant des habitats itinérants tels que Mon Appart Eco-Malin : conçu et réalisé en partenariat avec des collectivités, des bailleurs sociaux et des associations, il s'agit d'un logement ludo-pédagogique itinérant illustrant les économies d'énergie et d'eau, la réduction et le tri des déchets, et la qualité de l'air intérieur.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- sensibiliser, informer et éduquer, pour être acteur de ses consommations et s'approprier les enjeux de la maîtrise de l'énergie pour une meilleure prévention de la précarité énergétique ;
- favoriser le passage à l'acte et l'engagement par une approche très pratique (échanges de bonnes pratiques, conseils éco-gestes, présentation de petits matériels MDE) dans une atmosphère « comme à la maison » conviviale et ludique ;
- l'animation des personnes : rencontrer tous les publics, tant dans les zones urbaines que rurales.

➤ En proposant la caravane des énergies : le concept repose sur une semaine d'animations visant la sensibilisation et la mobilisation des acteurs d'un territoire aux causes et conséquences de la précarité énergétique. Cette animation prend la forme d'expositions itinérantes sur la maîtrise de l'énergie, de tables rondes pour favoriser l'échange des pratiques et de la mise à disposition de fiches pratiques sur plusieurs thèmes, notamment : les éco-gestes, les aides disponibles, les contacts locaux ou encore les vignettes énergie des appareils électroménagers.

➤ En contribuant à faire émerger de nouvelles idées d'innovation simples, efficaces et frugales répondant directement aux besoins des clients en situation de précarité énergétique : ainsi, à l'initiative de la R&D d'EDF, des équipes Solidarité nationales et régionales d'EDF ainsi que des équipes de terrain de structure de médiation sociale, ont été conviées à participer pendant deux jours, en février 2016, à un séminaire de créativité sur le thème : « Innovation frugale et précarité énergétique ». Les deux facteurs de succès de telles initiatives : l'originalité des méthodes proposées et la diversité des profils présents (designers, ingénieurs, managers, correspondants Solidarité, médiateurs...).

Pour aller plus loin, sur l'ensemble du territoire national, l'accompagnement d'EDF en

2016 :

- 670 000 demandes ont été traitées conjointement par EDF et les travailleurs sociaux ;
- 17 500 travailleurs sociaux sont inscrits sur le PASS et plus de 92 000 demandes ont été traitées en 2016 ;
- plus de 11 000 travailleurs sociaux ont bénéficié des sessions d'information et de sensibilisation au traitement de la précarité énergétique ;
- 83 000 personnes ont été accueillies dans les structures de médiation sociale dont EDF est partenaire ;
- 6 900 matériels de sensibilisation éco-gestes et MDE ont été remis aux services sociaux des conseils départementaux (sur la part « prévention » du FSL), aux CCAS et aux associations caritatives (dans le cadre de conventions de partenariat).

4.3. La prévention par des actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et de l'amélioration de l'habitat

EDF s'appuie sur des associations telles qu'Unis-Cité afin de promouvoir la maîtrise de l'énergie dans les logements, pour consommer juste, maîtriser la facture énergétique, préserver le pouvoir d'achat et limiter l'empreinte écologique.

Depuis 2005, EDF accompagne les organismes de logement social dans la réalisation d'opérations d'efficacité énergétique à travers le dispositif Offre montant de charges (OMC). Celui-ci s'applique au marché du « logement résidentiel social existant ou neuf » et traduit les engagements d'EDF en matière de développement durable.

Conformément aux solutions proposées par le système des certificats d'économies d'énergies (CEE) mis en place par les pouvoirs publics, EDF conseille les bailleurs sociaux dans la définition de leurs travaux et garantit la performance des solutions retenues.

Dans la continuité de l'OMC, EDF propose aux bailleurs sociaux des solutions de sensibilisation à la maîtrise de la demande en énergie. Cette relation durable, de proximité, transverse et polyvalente, vise à améliorer le confort des logements sociaux et à aider les occupants à maîtriser leurs charges locatives.

Dans le cadre de sa politique Solidarité, EDF complète son action dans le domaine de l'aide au paiement par un engagement dans les actions préventives d'amélioration de l'habitat qui contribuent à diminuer durablement l'impact de la facture d'énergie sur le budget des ménages.

C'est ainsi qu'EDF s'est engagée dans le programme « Habiter Mieux » depuis 2011 et aux côtés de la Fondation Abbé Pierre depuis 2008.

« HABITER MIEUX » : EDF POURSUIT SON ENGAGEMENT

EDF est partenaire du programme Habiter Mieux depuis 2011 et poursuit son partenariat pour la période 2016-2017 aux côtés de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), d'Engie et de Total.

Coordonné par l'Anah, ce programme a pour objectif d'apporter une aide financière aux ménages en situation de précarité énergétique afin qu'ils puissent financer des travaux de rénovation énergétique dans leur logement comme le changement d'une chaudière ou l'isolation des combles, et ainsi mieux maîtriser leurs consommations d'énergie.

Le programme Habiter Mieux a permis de rénover 40 726 logements en 2016. Depuis sa relance en 2013, le programme a permis d'aider près de 200 000 ménages à réaliser des travaux leur permettant de sortir durablement de la précarité énergétique.

L'implication d'EDF se traduit par ses actions pour aider à la promotion de ce programme pour lequel EDF reste le premier financeur privé, avec une participation financière d'EDF de 60,5 millions d'euros pour la période 2016-2017.

PARTENARIAT AVEC LA FONDATION ABBÉ PIERRE

Le partenariat avec la Fondation Abbé Pierre s'est inscrit dans le cadre du programme « 2000 Toits – 2000 familles », centré sur la mise à disposition de logements performants destinés à des populations en difficulté et la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des familles en difficulté puis, depuis 2012, dans le cadre du programme « Toits d'abord ».

L'arrêté du 6 juillet 2016 a validé le programme « Toits d'abord » comme programme de réduction de la consommation énergétique des ménages en situation de précarité énergétique.

Ce programme vise à la production d'une offre locative à loyers « très sociaux » à très haute performance énergétique destinée aux ménages les plus défavorisés en situation de grande précarité énergétique. L'objectif est de ramener la dépense contrainte pour les locataires de ces logements à un niveau acceptable et compatible avec une insertion durable.

Il vise à produire 1 200 à 1 400 logements sur la période 2016-2017, dont 1 000 à 1 200 réhabilitations.

La Fondation Abbé Pierre et EDF ont renouvelé leur partenariat jusqu'à la fin 2017, avec un soutien financier d'EDF de 2 millions d'euros par an au programme « Toits d'abord ».

4.4. Les actions locales de médiation sociale et de solidarité réalisées par EDF

LA MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE AU CŒUR DES ACTIONS SOLIDARITÉ MENÉES PAR EDF SUR LE TERRITOIRE DE L'ÈURE

Tout au long de l'année 2016, EDF Solidarité Nord Ouest a mené des actions de formation à la MDE des professionnels du Conseil Départemental 27 et de nos partenaires (travailleurs sociaux des CCAS, de la CAF et des associations), a animé des ateliers MDE collectifs à destination des familles en précarité énergétique en mettant à disposition 375 kits Energie, kakémonos MDE ou jeux Mon Logement, ma Consommation.

EDF a également participé au dispositif Garantie Jeunes mis en place sur Val de Reuil afin de permettre aux jeunes de prendre conscience du coût de l'énergie et leur donner des conseils pour dépenser moins ainsi qu'au forum emploi organisé le 11 octobre aux Andelys pour répondre au public sur les questions liées à l'énergie

JEUDI 9 ET VENDREDI 10 JUIN 2016 : EDF COMMERCE NORD OUEST PARTICIPE, POUR LA PREMIÈRE FOIS, AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ANCCAS (ASSOCIATION NATIONALE DES CADRES COMMUNAUX DE L'ACTION SOCIALE)

L'ANCCAS regroupe près de 400 directeurs de CCAS et cadres communaux exerçant une fonction de responsabilité dans le champ de l'action sociale communale. Cette année, l'ANCCAS organisait son congrès annuel à Amiens, sur le territoire Nord-Ouest.

EDF a profité de cet échange pour présenter sa politique Solidarité mais aussi expliquer les actions de prévention possibles et donner des renseignements sur les tarifs sociaux ainsi que sur le chèque énergie. Les cinq Correspondants Solidarité du Nord-Ouest – Michel MARIEL, Delphine DECAUDAIN, Jean-Yves SYBILLE, Eric BIENAIME et Thierry LECAT, se sont relayés pour tenir un stand EDF Solidarité, durant les deux jours de congrès.



Stand EDF Solidarité au congrès de l'ANCCAS

EN 2016, EDF FORME LES VOLONTAIRES MÉDIATERRE D'UNIS-CITÉ À LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE AINSI QU'À SA POLITIQUE DE SOLIDARITÉ, ET LES ACCOMPAGNE TOUT AU LONG DE LEUR SERVICE CIVIQUE

Unis-Cité propose aux jeunes de 18 à 25 ans de se mobiliser à travers des projets de solidarité, durant 6 à 9 mois, auprès de différentes associations. Ainsi, les volontaires MédiaTerre d'Unis-Cité accompagnent sur la durée des familles issues de quartiers de l'habitat social, afin de faire évoluer leurs comportements vers un mode de vie de plus en plus « vert » et écoresponsable.

EDF s'engage avec les jeunes en les formant à la maîtrise de l'énergie et à sa politique Solidarité, puis en les accompagnant dans leurs missions de service civique, tout au long de l'année. Dans la région Nord Ouest, Delphine DECAUDAIN, Correspondante Solidarité à EDF, a contribué à la session 2016 à travers une journée de formation, le 23 février, auprès des jeunes en service civique.

5. Les éléments financiers de la concession

**NOU
VEAU**

Le décret n°2016-496 du 21 avril 2016 prévoit la communication par le concessionnaire, dans le CRAC, des éléments financiers liés à l'exploitation de la concession à compter du présent exercice 2016 (cf. art. D.2224-37 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) créé par le décret précité).

L'article D.2224-40 du CGCT, créé par ce même décret, stipule qu'au titre de la mission de fourniture aux tarifs réglementés de vente, le concessionnaire doit communiquer :

- pour les produits : le chiffre d'affaires ;
- pour les charges : les coûts commerciaux, établis, pour les clients de la concession, sur la base des coûts nationaux de l'exercice considéré correspondant à ceux communiqués par le fournisseur aux tarifs réglementés de vente à la Commission de régulation de l'énergie.

Le décret précise que, pour les concessions sur le territoire métropolitain continental, les éléments financiers ci-dessus portent sur la fourniture d'électricité aux clients bénéficiant du Tarif Bleu.

5.1. Le chiffre d'affaires

LA MÉTHODE ET LES ÉLÉMENTS DE CALCUL RETENUS POUR LA DÉTERMINATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits communiqués en application du décret précité concernent le chiffre d'affaires correspondant aux quantités (kWh) facturées aux clients de la concession bénéficiant du Tarif Bleu.

Ces données sont enregistrées dans le système d'information d'EDF permettant d'en rendre compte à l'autorité concédante sans recourir à des clés de répartition.

Le concessionnaire distingue ci-après le chiffre d'affaires des clients au Tarif Bleu résidentiel et le chiffre d'affaires des clients au Tarif Bleu non résidentiel.

LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA CONCESSION

TARIF BLEU RÉSIDENTIEL (CONCESSION)	
	2016
Nombre de clients	233 511
Énergie facturée (en kWh)	1 496 812 468
Recettes (en €)	149 842 365

TARIF BLEU NON RÉSIDENTIEL (CONCESSION)

2016

Nombre de clients	25 013
Énergie facturée (en kWh)	229 227 321
Recettes (en €)	23 680 071

Les perspectives d'évolution du chiffre d'affaires dépendent notamment des tarifs réglementés de vente qui sont fixés par la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

5.2. Les coûts commerciaux

COÛTS COMMERCIAUX (en k€) (NATIONAL)

2016

Tarif Bleu résidentiel	1 423 734
Tarif Bleu non résidentiel	312 652

Le recours aux coûts commerciaux nationaux est cohérent avec des tarifs réglementés de vente d'électricité fixés nationalement et s'appliquant sur l'ensemble du territoire desservi par EDF. Dans un souci d'optimisation économique, EDF a défini une organisation adaptée à la tarification nationale, qui conduit à mobiliser au service de chacune des concessions des moyens nationaux et régionaux. Les coûts commerciaux ne sont donc pas pilotés et enregistrés à la maille de la concession.

Au titre des perspectives d'évolution : le concessionnaire prévoit une baisse en 2017 des coûts commerciaux récurrents du Tarif Bleu, dans un souci de maintien de la rentabilité et en lien avec une digitalisation accrue de la relation client.

LA MÉTHODE ET LES ÉLÉMENTS DE CALCUL RETENUS POUR LA DÉTERMINATION DES COÛTS COMMERCIAUX DE LA CONCESSION

La méthode

La méthode consiste à répartir les coûts de commercialisation nationaux ci-dessus, tels que présentés par EDF à la CRE, sur les différentes concessions, au moyen de clés de répartition déterminées précisément en fonction du portefeuille de clients au Tarif Bleu résidentiel et non résidentiel propre à chacune des concessions (Art. D.2224-36 du CGCT).

La répartition appliquée est celle retenue par l'administration jusqu'en 2015, et qui l'est aujourd'hui par la CRE dans le cadre de l'établissement des tarifs réglementés de vente :

- 50% des coûts affectés selon le nombre de clients : cela traduit la part abonnement

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

du contrat du client ;

- 50% des coûts affectés selon le volume facturé (kWh) : cela traduit la part variable du contrat, c'est-à-dire la consommation du client.

Les éléments de calcul

La répartition des coûts commerciaux nationaux est réalisée en fonction de la part de la concession dans l'ensemble des concessions exploitées par EDF, en nombre de clients d'une part et en quantités facturées d'autre part.

Les tableaux ci-après explicitent les valeurs des clés pour la concession.

CLÉS DE RÉPARTITION TARIF BLEU RÉSIDENTIEL (en ‰) (CONCESSION)

	2016
Au prorata du nombre de clients*	8,861‰
Au prorata du volume facturé**	11,416‰

* Il s'agit du nombre de clients de la concession TB résidentiel rapporté au nombre de clients TB résidentiel d'EDF sur le territoire métropolitain continental.

** Il s'agit des quantités d'électricité facturées par le concessionnaire aux clients de la concession au TB résidentiel rapportées aux quantités d'électricité totales facturées au TB résidentiel par EDF sur le territoire métropolitain continental.

CLÉS DE RÉPARTITION TARIF BLEU NON RÉSIDENTIEL (en ‰) (CONCESSION)

	2016
Au prorata du nombre de clients*	7,587‰
Au prorata du volume facturé**	8,210‰

* et ** Idem supra.

LES COÛTS COMMERCIAUX DE LA CONCESSION

Les coûts commerciaux de la concession sont obtenus selon la méthode exposée, par application des clés de répartition aux coûts nationaux définis ci-dessus :

COÛTS COMMERCIAUX (en k€) (CONCESSION)

	2016
Tarif Bleu résidentiel	14 435
Tarif Bleu non résidentiel	2 469
Tarif Bleu Total	16 904



Annexes au compte-rendu de l'activité d'EDF

1. Les clients de la concession **216**

2. Interlocuteurs et contacts chez EDF **218**

ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

1. Les clients de la concession

La concession compte des sites avec des puissances inférieures ou égales à 36 kVA bénéficiant d'un tarif Jaune ou Vert, objet de la présente annexe. Les exigences de protection des données client peuvent conduire à masquer certaines valeurs ('s' pour 'secrétisé' en lieu et place de la valeur, au sens du décret n°2016-973 du 18 juillet 2016).

Les recettes sont exprimées dans les tableaux ci-dessous hors contributions et hors taxes.

1.1. Clients au Tarif Jaune

TARIF JAUNE (CONCESSION)			
	2015	2016	Variation (en %)
Nombre de clients	1 420	37	-97,4%
Énergie facturée (en kWh)	255 373 700	1 093 751	-99,6%
Recettes (en €)	24 463 341	105 433	-99,6%

TARIF JAUNE (par option) (CONCESSION)			
	2015	2016	Variation (en %)
Nombre de clients - Base	1 393	37	-97,3%
Nombre de clients - EJP	27	0	-100,0%
Énergie facturée (en kWh) - Base	249 964 420	1 093 751	-99,6%
Énergie facturée (en kWh) - EJP	5 409 280	0	-100,0%

1.2. Clients au Tarif Vert

TARIF VERT (CONCESSION)			
	2015	2016	Variation (en %)
Nombre de clients	479	96	-80,0%
Énergie facturée (en kWh)	667 059 437	2 548 556	-99,6%
Recettes (en €)	46 947 674	285 208	-99,4%

TARIF VERT (par option) (CONCESSION)			
	2015	2016	Variation (en %)
Nombre de clients - Base	s	s	-
Nombre de clients - EJP	s	s	-
Énergie facturée (en kWh) - Base	s	s	-
Énergie facturée (en kWh) - EJP	s	s	-



2. Interlocuteurs et contacts chez EDF

2.1. Les interlocuteurs de l'autorité concédante

Au titre de la mission de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente, la Direction Commerciale Régionale (DCR) Nord Ouest met à la disposition de l'autorité concédante les interlocuteurs suivants :



Schéhérazade DENIARD
Directrice Développement
06 31 03 83 96
scheherazade.deniard@edf.fr



Eric BIENAIME
Correspondant Solidarité
06 84 60 31 61
eric.bienaime@edf.fr

2.2. La proximité du fournisseur EDF avec ses clients

LA DIRECTION DE MARCHÉ DES CLIENTS PARTICULIERS (DMCP)

La DMCP assure la relation contractuelle avec les clients Particuliers. Elle porte également les engagements d'EDF en matière de solidarité envers les populations les plus démunies et la mise en œuvre réglementaire du Tarif de Première Nécessité (TPN).

Cette relation s'appuie sur plusieurs canaux de contact, en particulier :

- une agence en ligne sur internet (<http://www.edf.fr>) ;
- un accueil téléphonique à partir d'un réseau national de centres de relation clients (CRC) répartis sur tout le territoire métropolitain ;
- un dispositif spécifique pour l'accompagnement des clients en difficulté et la recherche des solutions les plus adaptées à leur situation.

Ce dispositif s'appuie sur des pôles Solidarité régionaux avec un correspondant Solidarité, interlocuteur dédié par département, et une équipe de conseillers Solidarité en charge des demandes des travailleurs sociaux des communes, des conseils départementaux ou des associations partenaires d'EDF.

LA DIRECTION DU MARCHÉ D'AFFAIRES (DMA)

Cette direction assure la relation contractuelle avec les clients « Entreprises » (clients professionnels multi sites au Tarif Bleu, entreprises, grandes entreprises, grands comptes) et avec les clients « Collectivités territoriales » (communes et EPCI, conseils départementaux et régionaux, bailleurs sociaux, tertiaire public local).

Cette relation s'appuie sur des conseillers commerciaux répartis dans les centres de relation clients pour les clients « Entreprises » et sur des interlocuteurs dédiés aux clients « Collectivités territoriales » et répartis sur le territoire de la région. Ils assurent un accueil personnalisé des clients sur les différents canaux (téléphone, courriel, courrier, Internet), traitent les demandes relatives aux contrats (mises en service, avenants, résiliations) et répondent aux demandes courantes relatives à la facture et au recouvrement.

Des attachés commerciaux, dédiés aux entreprises, aux collectivités locales, leur apportent des conseils personnalisés et les accompagnent sur tout type de projet, dans le choix de solutions énergétiques économiques et performantes. Chaque collectivité dispose d'un interlocuteur dédié.

Deux sites internet sont également à disposition : edfentreprises.fr et edfcollectivités.fr.

Les numéros de téléphone sur votre département		
	Pour qui ?	Pour quoi ?
09 69 32 15 15 <i>Service gratuit et prix d'un appel non surtaxé</i>	Les clients "Particuliers"	Déménagement, contrat, facture
0 810 333 668 <i>Prix d'un appel local</i>	Les clients "Entreprises et Professionnels"	Déménagement, contrat, facture
0 811 333 668 <i>Prix d'un appel local</i>	Les clients "Entreprises ayant une activité de gestion immobilière" (SGI)	
03 45 81 36 68 <i>Prix d'un appel local</i>	Les clients "Collectivités locales et Bailleurs sociaux"	
0 810 810 112 <i>Prix d'un appel local</i>	Élus, travailleurs sociaux et associations	Alerte, gestion, suivi des clients démunis

Par ailleurs, il est rappelé que les clients ont à leur disposition un numéro gratuit dédié au TPN (service et appel gratuits) : 0 800 333 123.

ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

Les points d'accueil physique sur votre département ou à proximité / Boutiques EDF

Boutiques	Adresse	Horaires
LE HAVRE	5 avenue René Coty, 76600 Le Havre	Lundi : 9h30-12h30 / 14h-18h Mardi : 9h30-12h30 / 14h-18h Mercredi : 9h30-12h30 / 14h-18h Jeudi : 9h30-12h30 / 14h-18h Vendredi : 9h30-12h30 / 14h-18h Samedi : 9h30-12h30
ROUEN	42 rue Grand Pont, 76000 Rouen	Lundi : 9h30-12h30 / 14h-18h Mardi : 9h30-12h30 / 14h-18h Mercredi : 9h30-12h30 / 14h-18h Jeudi : 9h30-12h30 / 14h-18h Vendredi : 9h30-12h30 / 14h-18h Samedi : 9h30-12h30

Les points d'accueil physique sur votre département ou à proximité / Structures de médiation sociale

Type de SMS	Nom	Adresse
PIMMS	PIMMS Val de Reuil - Seine Eure	118 rue Grande, BP 414, 27104 VAL DE REUIL
PIMMS	PIMMS de Louviers -Seine Eure	4 rue Pierre le Massif, 27400 LOUVIERS





COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ 2016 SYNDICAT IN- TERCOMMUNAL DE L'ÉLECTRI- CITÉ ET DU GAZ DE L'EURE

Le présent document a été établi par Enedis et par EDF, chacun pour sa mission, avec le concours d'équipes nationales et locales des différents métiers. Qu'elles en soient toutes remerciées.

Crédits photos : © médiathèque Enedis, © médiathèque EDF.

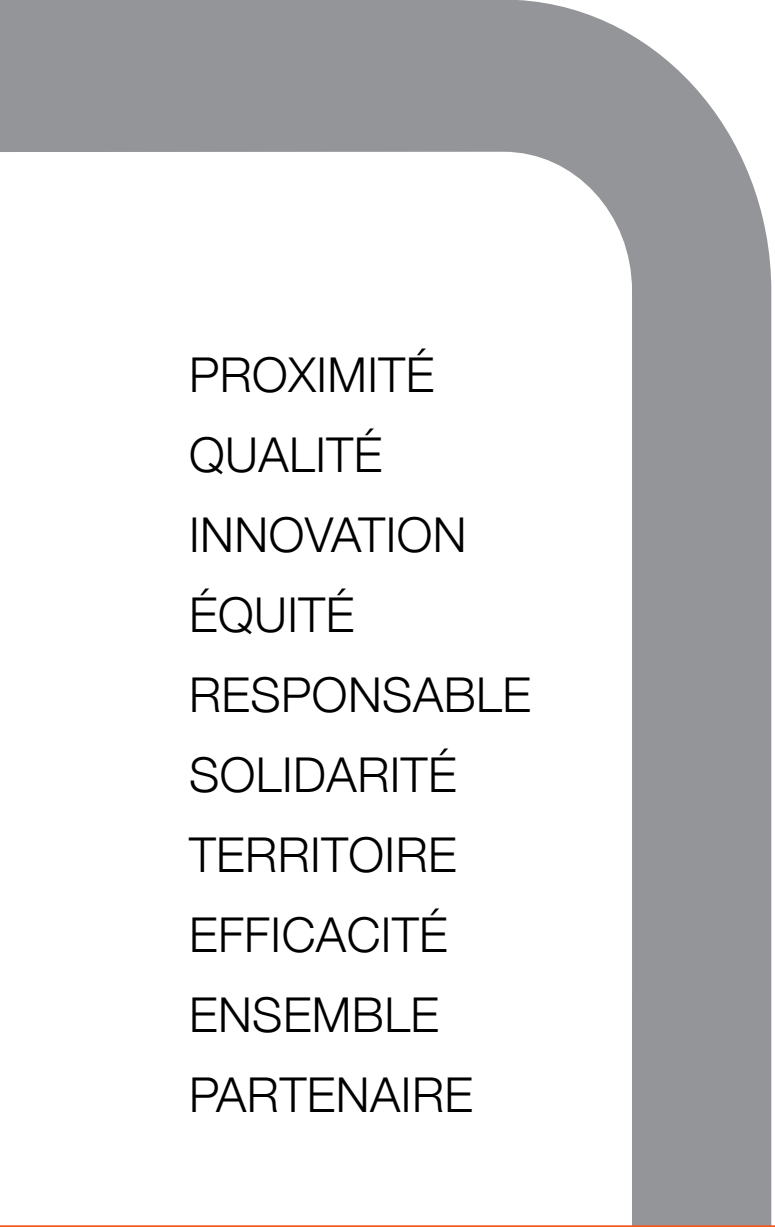
Date de création : juin 2017
Compte-rendu d'activité créé par la Solution Paddix® (www.paddix.com)
Réalisé par IDIX - www.idix.fr





Enedis

Société Anonyme à directoire et à conseil de surveillance
Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense CEDEX - France
Capital de 270 037 000 euros - 444 608 442 R.C.S Nanterre
www.enedis.fr



PROXIMITÉ
QUALITÉ
INNOVATION
ÉQUITÉ
RESPONSABLE
SOLIDARITÉ
TERRITOIRE
EFFICACITÉ
ENSEMBLE
PARTENAIRE

EDF

Société Anonyme
22-30 avenue de Wagram
75382 Paris Cedex 08 - France
Capital de 1 370 938 843,50 euros - 552 081 317 R.C.S Paris
www.edf.fr